



Économie mondiale
Quel impact sur
la Tunisie ?

Quatre leçons à tirer de
La guerre israélo-américaine
contre l'Iran !

Leaders

Slim Laghmani

Elu juge au Tribunal international
du droit de la mer

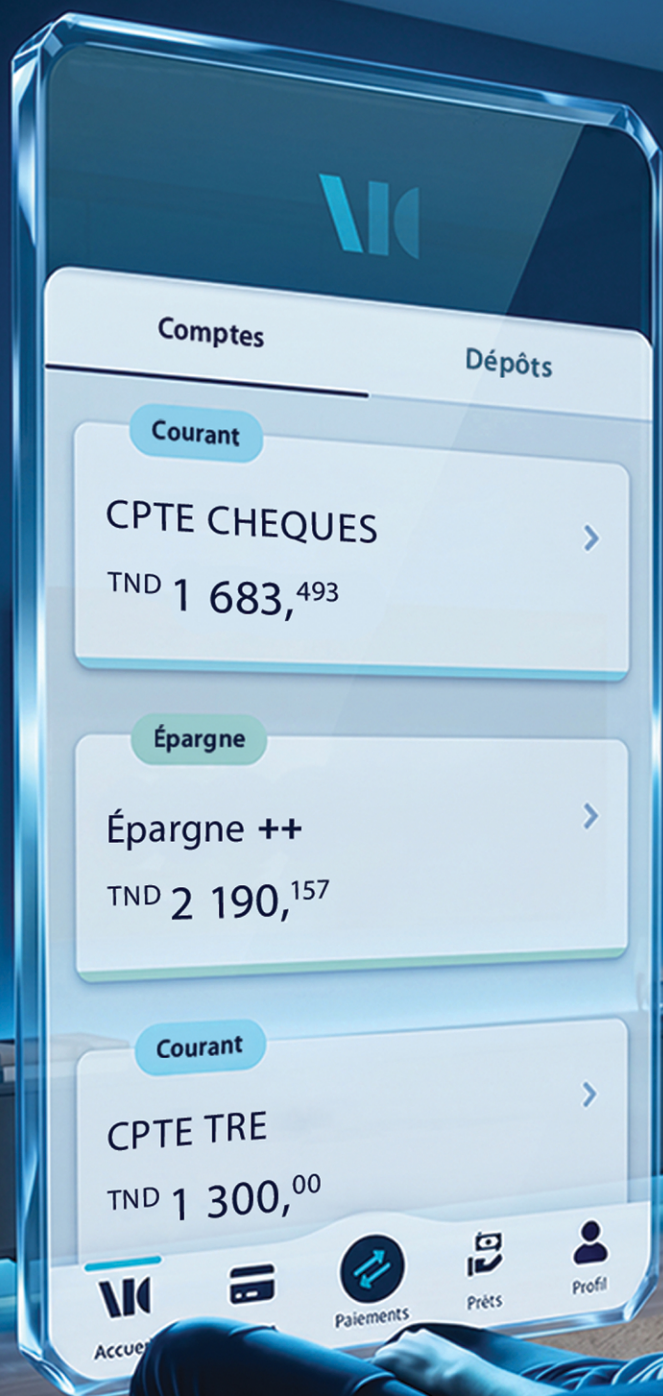
Il sera précieux



Le palais de **Lamine Bey** à Carthage



9 772233 227004



ABC CLIC

بانكتك قريبة ليك

70 292 222



Bonnes vacances

Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Taoufik Habaieb

CONTRIBUTEURS

• Mohamed Naceur Ammar • Hédi Behi
• Walid Bel Hadj Amor • Mohamed El Aziz Ben Achour • Rafaa Ben Achour • Yadh Ben Achour
• Monia Ben Jémia • Haykel Ben Mahfoudh
• Ridha Bergaoui • Mohamed Larbi Bouguerra
• Mohamed Derbal • Hakim El Karoui
• Elyès Ghariani • Samy Ghorbal
• Mohamed Ali Halouani • Afef Hammami
• Marrakchi • Fatma Hentati • Ferhat Horchani
• Mohamed Ibrahim Hsairi • Mohamed Jaoua
• Elyès Jouini • Abdelaziz Kacem
• Mohamed Kerrou • Mohamed Kilani
• Salsabil Klibi • Hatem Kotrane • Ammar Mahjoubi • Habib Mallakh • Anis Marrakchi
• Maledh Marrakchi • Samir Marrakchi
• Radhi Meddeb • Mansour Moalla
• Khadija Moalla • Ahmed Ounaies
• Slaheddine Sellami • Riadh Zghal
• Dr Sofiene Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raïd Bouaziz
(Designer)

PHOTOS

Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUJ

Habib Abbassi • Lamia Alayet
• Leïla Mnif • Khouloud Kefi
• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpect

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333

• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

Sommaire

Editorial

- 3** • Inscrire le soft power dans notre ADN
Par Taoufik Habaieb

Opinion

- 12** • Economie régionale entrepreneuriale et université: bâtir un écosystème durable
Par Riadh Zghal

En couverture

- 16** • Slim Laghmani, élu juge au Tribunal international du droit de la mer
Par Taoufik Habaieb

Chronique

- 26** • L'arabophobie s'en prend aux chiffres arabes
Par Abdelaziz Kacem

International

- 30** • Quatre leçons à tirer de «l'heureux échec»
de la guerre israélo-américaine contre l'Iran !
Par Mohamed Ibrahim Hsairi

Economie

- 34** • Fragmentation de l'économie mondiale:
Risque ou opportunité pour la Tunisie ?
Par Fatma Marrakchi Charfi

Agriculture

- 40** • La sardine tunisienne: un petit poisson, un véritable trésor national
Par Ridha Bergaoui
46 • Le kiwi: un fruit «plaisir et santé»
Par Ridha Bergaoui
52 • L'aloë vera: entre santé, cosmétiques, bien-être et innovations
Par Ridha Bergaoui

Tendance

- 58** • VOYAH et MHERO: Deux superstars

Société

- 60** • L'école pilote tunisienne: un creuset d'excellence ou une tour d'ivoire ?
Par Lotfi Souab
62 • Le palais de Lamine Bey à Carthage
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour
72 • Un patrimoine en péril: Le Sabil de Hammouda Pacha El Husseyni
à la Manouba "Sbil El Mechmech"
Par Hussein Bey Benhassine
76 • Balade intime dans les "Ateliers d'artistes"
80 • Fathy ou les ressacs d'une vie: Mohamed Bergaoui en romancier
82 • L'ultime rêve ? Quel destin pour la Tunisie ?
Par Me Sami Kallel
84 • Ali Zouari (1935-2024): l'âme historique de Sfax
86 • Taoufik Cheikhrouhou: la discrétion et la compétence

Billet

- 88** • Adieu, Si Habib
Par Taoufik Habaieb

© Nicolas Fouquet - Beïtal-Hikma





CLASSIC COLLECTION

Chopard

THE ARTISAN OF EMOTIONS – SINCE 1860



BEN JANNET & CO
1986

BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1 - TÉL +216 71 860 475
RUE LAC VICTORIA, LES BERGES DU LAC 1 - TÉL +216 71 963 555
TUNIS CITY «GÉANT» - TÉL +216 70 836 224
MALL OF SFAX - SFAX - TÉL +216 36 249 092
MALL OF SOUSSE - TÉL +216 36 233 376



• Par Taoufik Habaieb

Inscrire le soft power dans notre ADN

Aussi foudroyante que soit la défaite de l'équipe nationale lors de la Coupe du monde 2026, elle ne saurait nous plaquer au sol.

La honte bue devant la planète foot entière est certes amère, difficile à avaler, inoubliable. Elle est accablante pour le peuple entier. Mais sommes-nous dans l'incapacité de nous relever? Dans le foot, dans d'autres disciplines et sur d'autres scènes, les podiums du triomphe restent accessibles à ceux qui savent s'y prendre.

Plus qu'au temps de l'antiquité, le sport est aujourd'hui une expression spectaculaire de puissance technique et de dominance financière. Faire partie des 48 nations qualifiées au Mondial s'élève à une victoire qui résonne aux quatre coins du monde. Tout au long des compétitions, les équipes et les joueurs tenteront de gagner en image, au bénéfice de leurs pays et de leur propre carrière...

Les pays sont reconnus et admirés pour les titres qu'ils remportent. On se souviendra longtemps des prouesses de leurs joueurs. Il en va du sport, comme il en va d'autres formes d'excellence et de rayonnement international. Les arts, les lettres, le patrimoine, la technologie, la science et les diasporas sont porteurs d'image. Ils incarnent une puissance en douceur, une créativité, des talents.

Le soft power est ainsi devenu le levier de la réputation des nations. Un concert de musique, un échange de jeunes musiciens, un spectacle de danse, une exposition d'œuvres d'art, une présentation d'ouvrage, ou des rencontres-débats sur des thèmes d'actualité sont autant de sujets à même d'exprimer la richesse du pays.

Dans ses relations avec le monde, la Tunisie a besoin d'activer pleinement son soft

power. En plein façonnage de l'imaginaire collectif et conquête des esprits qu'attisent les réseaux sociaux, il lui permettra de relayer une image attractive de ses potentialités et de sa créativité. Une stratégie d'ensemble, une démarche collective, une programmation à moyen et long terme et des budgets appropriés serviront d'appui.

Il ne suffit pas d'en avoir l'ambition ; il s'agit de s'en donner les moyens. Le capital de la Tunisie, c'est d'abord son patrimoine culturel prisé par plus de 11 millions de touristes. Il reste à préserver, à enrichir et à promouvoir. Cet effort n'incombe pas seulement au ministère et à l'Office du tourisme, mais à l'ensemble des parties.

Ce sont aussi nos deux millions de compatriotes installés à l'étranger, pouvant servir de référence, avides de faire connaître et rayonner leur pays. Au moindre appel, ils ont toujours répondu présent : bien les accueillir lors de leur retour, les honorer à chaque réussite et les impliquer dans la conception des événements à entreprendre.

Ce sont également nos artistes-peintres, céramistes, comédiens, musiciens, cinéastes, chanteurs, danseurs, poètes, romanciers et autres qui savent porter haut et fort notre culture. Ils n'attendent qu'un ordre de marche.

Nos champions sportifs, y compris ceux qui ont décroché, comme Ons Jabeur, nos savants, ingénieurs, chefs d'entreprise et universitaires sont à inscrire au Palmarès de la nation. La liste est encore longue. Un pays qui reconnaît la valeur des siens, les honore et leur accorde le moment venu le geste inattendu qui les marquera, n'en sera que grand.

Le soft power est à inscrire dans l'ADN de la Tunisie. Sachons-le déployer. ■

T.H.

1er juin

- Kais Saïed reçoit le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères chargé de la Francophonie et de la Communauté congolaise à l'étranger, Crispin Mbadu Phanzu, qui lui a transmis un message manuscrit de son homologue, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, participe à la deuxième réunion des ministres des Affaires étrangères des pays africains et de la Corée du Sud, qui s'est tenue à Séoul, capitale de la Corée du Sud, les 1er et 2 juin 2026.

2 juin

- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, transmet les salutations du président de la République à son homologue coréen et réaffirme la volonté de la Tunisie de développer la coopération avec la Corée
- Le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie, Fethi Zouhaier Nouri, préside une réunion de haut niveau consacrée à l'examen des dispositions nécessaires au bon déroulement du financement de la campagne de collecte des céréales au titre de la saison 2026.
- L'Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle (Amvppc) lance le guide « Musées de Tunisie ».

3 juin

- Le ministère de la Défense réceptionne, à la base aérienne d'El Aouina, 48 véhicules blindés de type Hummer, offerts par les États-Unis d'Amérique, en présence de l'ambassadeur américain à Tunis, Bill Bazzi, et de hauts cadres militaires et civils des deux pays.
- Javed Ahmed Umrani, l'ambassadeur de la République Islamique du Pakistan en Tunisie, rend une visite d'adieu au ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger.
- Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ben Ayed, reçoit au siège du ministère le chef de la délégation bulgare, Petko Doykov, directeur général des relations bilatérales au ministère bulgare des Affaires étrangères, à l'occasion de la tenue à Tunis de la troisième session des consultations politiques tuniso-bulgares, en présence de Mme Borianna Siméonova, ambassadrice de la République de Bulgarie en Tunisie.
- La Banque centrale de Tunisie (BCT) maintient inchangé son taux directeur à 7% lors de la réunion de son Conseil d'administration.
- La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Berd) prévoit un taux de croissance de 2.2% en Tunisie pour l'année 2025, selon ses dernières perspectives économiques régionales.

4 juin

- Abdulaziz bin Ali Al-Saqr, ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite à Tunis, rend une visite d'adieu au président de la République, Kais Saïed.
- Un Conseil ministériel restreint consacré au suivi rigoureux de l'état d'avancement des programmes et projets publics dans toutes les régions du pays.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, participe à la réception officielle organisée par l'ambassade des États-Unis en Tunisie à l'occasion de la célébration de la fête de l'Indépendance américaine.

5 juin

- Décret n° 2026-89 du 4 juin 2026 portant prorogation du déploiement d'une unité militaire de transport aérien en République centrafricaine sous le drapeau des Nations unies.
- Décret n° 2026-93 du 4 juin 2026 portant ratification du programme exécutif de coopération entre la République tunisienne et la République algérienne démocratique et populaire dans le domaine des sports pour les années 2026-2027.
- Décret n° 2026-94 du 4 juin 2026 portant ratification du programme exécutif de coopération entre la République tunisienne et la République algérienne démocratique et populaire dans le domaine de la jeunesse pour les années 2026-2027.
- Décret n° 2026-95 du 4 juin 2026 portant ratification du programme exécutif de l'accord de coopération dans le domaine de la promotion de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées entre la République tunisienne et la République algérienne démocratique et populaire pour les années 2026-2028.
- Décret n° 2026-96 du 4 juin 2026 portant ratification du mémorandum d'entente entre la République tunisienne et la République algérienne démocratique et populaire dans le domaine de l'industrie pharmaceutique.
- Décret n° 2026-97 du 4 juin 2026 portant ratification du programme exécutif de la convention de coopération dans le domaine de la santé entre la République tunisienne et la République algérienne démocratique et populaire pour les années 2026-2028.
- Décret n° 2026-98 du 4 juin 2026 portant ratification de l'accord de coopération entre la République tunisienne et la République algérienne démocratique et populaire dans le domaine de l'emploi.
- Décret n° 2026-99 du 4 juin 2026 portant ratification du mémorandum d'entente pour la coopération dans les domaines de l'énergie et des énergies nouvelles et renouvelables entre la République tunisienne et la République algérienne démocratique et populaire.

- Décret n° 2026-100 du 4 juin 2026 portant ratification du programme exécutif de coopération culturelle entre la République tunisienne et la République algérienne démocratique et populaire pour les années 2026-2028.
- Décret n° 2026-101 du 4 juin 2026 portant ratification de l'accord dans le domaine de la reconnaissance mutuelle des certificats de conformité entre la République tunisienne et la République algérienne démocratique et populaire.
- Décret n° 2026-102 du 4 juin 2026 portant ratification du programme exécutif du mémorandum d'entente entre la République tunisienne et la République arabe d'Égypte dans le domaine de la protection des consommateurs et de la surveillance des marchés.
- Décret n° 2026-103 du 4 juin 2026 portant ratification du mémorandum d'entente entre la République tunisienne et la République arabe d'Égypte pour la coopération dans les domaines de la santé et des sciences médicales.
- Décret n° 2026-104 du 4 juin 2026 portant ratification du mémorandum d'entente entre la République tunisienne et la République arabe d'Égypte pour la coopération dans le domaine du développement des exportations.
- Décret n° 2026-105 du 4 juin 2026 portant ratification du protocole d'entente entre la République tunisienne et le Gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick au Canada.
- Décret n° 2026-106 du 4 juin 2026 portant ratification de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la République tunisienne et la République populaire de Chine.
- Décret n° 2026-107 du 4 juin 2026 portant ratification du mémorandum d'entente entre la République tunisienne et la République de Djibouti dans le domaine de la santé.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, s'entretient avec la représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies et cheffe de la mission d'appui des Nations unies en Libye (Unsmil), Hanna Tetteh.

Il reçoit également, au siège du ministère, José Ignacio Madrazo Bolivar, qui lui a remis une copie figurée de ses lettres de créance en qualité d'ambassadeur des États-Unis du Mexique auprès de la Tunisie, avec résidence à Alger.

- Mohamed Ali Nafti adresse ses félicitations par téléphone à son homologue portugais, Paulo Rangel, à l'occasion de l'élection du Portugal en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité pour le mandat 2027-2028.
- Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ben Ayed, reçoit au siège du ministère le secrétaire d'État auprès du ministre argentin des Affaires étrangères, chargée des Îles Malouines, de l'Antarctique, de la Politique Océanique et de l'Atlantique Sud, Paola di Chiaro, en visite officielle en Tunisie.
- L'ambassadeur représentant permanent de Tunisie auprès de l'ONU à New York, Nabil Ammar, reçoit au siège des Nations unies à New York la médaille « Dag Hammarskjöld » décernée à titre posthume au caporal-chef Seifeddine Hamrita, décédé le 11 février 2025 en République Centrafricaine dans le cadre de la Mission multidimensionnelle des Nations unies pour la stabilisation de ce pays.
- Le taux d'inflation se stabilise à 5.5% au mois de mai, selon l'Institut national de la statistique (INS).

7 juin

Le président de la République, Kais Saïed, reçoit la sélection nationale de football avant son départ pour participer à la Coupe du monde.

8 juin

Le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, reçoit, au siège du ministère, le commandant des forces navales américaines en Europe et en Afrique, l'amiral George M. Wikoff, en présence de l'ambassadeur des États-Unis en Tunisie, Bill Bazzi, ainsi que du chef d'état-major de la marine tunisienne et de hauts responsables des deux pays.

- Le ministre de l'Intérieur, Khaled Nouri, préside au siège de l'Ecole nationale de la protection civile (Enpc) la cérémonie de sortie de la 10e promotion des officiers et de la 6e promotion des sous-officiers de l'Ecole d'application de la protection civile.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, reçoit le président de la Chambre de commerce arabo-brésilienne, William Adib Dhib, qui effectue une visite en Tunisie du 6 au 9 juin 2026, accompagné d'une délégation d'hommes d'affaires brésiliens.

9 juin

Décret n° 2026-108 du 8 juin 2026 portant approbation de la décision du Conseil d'administration de la Banque centrale de Tunisie du 18 mars 2026 autorisant la conclusion au nom et pour le compte de l'Etat d'un contrat de prêt d'un montant de 500 millions de dollars avec la Banque africaine d'import-export (Afreximbank).

- Décret n° 2026-110 du 8 juin 2026 portant ratification de l'accord de coopération entre la République tunisienne et la République algérienne démocratique et populaire dans le domaine des eaux.
- Un Conseil ministériel restreint sous la présidence de la Cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, consacré au secteur de l'eau.
- Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, adresse ses félicitations par téléphone à son homologue autrichienne, Beate Meisl-Reisinger, à la

suite de l'élection de son pays en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2027-2028.

•Le ministre des Affaires sociales, Issam Lahmar, participe à Genève aux travaux de la 114e session de la Conférence internationale du travail (CIT).

10 juin

•Le chef de l'Etat, Kais Saïed, s'entretient avec le nouveau président de la Commission nationale de conciliation pénale, Ali Abbess.

•Les deux nouveaux membres du Conseil provisoire de la justice financière, Fadhila Gargouri et Ines Znina, prêtent serment devant le président de la République.

•Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mondher Belaïd, reçoit au siège du ministère l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique en Tunisie, Bill Bazzi.

•Le ministère de la Santé lance un projet national de prévention contre l'addiction chez les jeunes.

11 juin

À l'invitation du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, le secrétaire général de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), Wamkele Mene, effectue une visite de travail en Tunisie du 10 au 13 juin 2026.

12 juin

Le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, et le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sadok Mourali, président conjointement, au complexe sportif Meftah-Saadallah, la cérémonie de clôture de la saison sportive militaire 2025-2026, qui coïncide avec le 70e anniversaire de la création de l'armée nationale.

•Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, renouvelle par téléphone ses félicitations à son homologue Alice N'Diaye, à l'occasion de sa nomination à la tête de la diplomatie malgache.

•Arrêté de la ministre des Finances du 9 juin 2026, complétant l'arrêté du 21 août 2023, relatif à la nomenclature des produits monopolisés et leurs prix.

13 juin

Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, s'entretient par téléphone avec le ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud, Ronald Lamola,

14 juin

À l'invitation du ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, Robert Dussey, effectue une visite de travail et d'amitié en Tunisie du 14 au 16 juin 2026.

15 juin

•Javed Ahmed Umrani, l'ambassadeur de la République Islamique du Pakistan en Tunisie, rend une visite d'adieu au président de la République.

•L'examen du projet de loi relatif à l'adoption du plan de développement 2026-2030 au centre d'un Conseil des ministres, tenu au Palais du Gouvernement à La Kasbah, sous la présidence de la cheffe du gouvernement Sarra Zaafrani Zenzri.

16 juin

Le président de la République, Kais Saïed, effectue une visite inopinée dans le gouvernorat de Kairouan.

17 juin

•Kais Saïed reçoit le ministre mauritanien des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Mauritaniens de l'étranger, Mohamed Salem Ould Merzoug, en tant qu'envoyé spécial porteur d'une lettre manuscrite du président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

•Le bataillon d'infanterie légère déployé en République centrafricaine organise une journée de sensibilisation à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfant africain.

18 juin

Inauguration de la station de dessalement d'eau de mer de Sfax, d'une capacité initiale de 100 000 m3 par jour, par le ministre de l'Agriculture, Ezzedine Ben Cheikh.

19 juin

•Le président de la République, Kais Saïed, reçoit la vice-présidente de la Commission de l'Union africaine, Selma Malika Haddadi.

•Le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, inaugure, au service de médecine nucléaire à l'Hôpital militaire de Tunis, une nouvelle unité PET-scan.

•À l'occasion du 70e anniversaire de la création de l'armée nationale, le ministre de la Défense nationale, Khaled Sehili, préside la cérémonie d'ouverture d'une exposition documentaire installée sur l'avenue Habib-Bourguiba

•Le ministre de l'Agriculture, des Ressources hydriques et de la Pêche maritime, Ezzedine Ben Cheikh, reçoit l'ambassadeur d'Espagne en Tunisie, Isidro Antonio González Afonso.

•La Banque centrale de Tunisie (BCT), agissant au nom et pour le compte de l'État tunisien, conduit avec la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) une facilité de financement d'un montant de 500 millions de dollars américains destinée à soutenir la mobilisation des ressources extérieures prévues dans le cadre de la loi de finances 2026.

20 juin

Un Conseil ministériel consacré au suivi de l'état d'avancement des projets de développement dans tous les gouvernorats du pays, sous la présidence de la cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri.

21 juin

Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, participe à la 165e session ordinaire du Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel, prévue le 22 juin 2026 à Amman, au Royaume Hachémite de Jordanie.

22 juin

Dans le cadre de sa participation à la réunion ministérielle arabe, Mohamed Ali Nafti tient une série de rencontres bilatérales, notamment avec son homologue algérien, Ahmed Attaf, le chargé de la gestion du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'État de Libye, Taher Al-Baour, le président et fondateur du groupe Abu-Ghazaleh Digital, Dr Talal Abu-Ghazaleh, le président des chambres de commerce de Jordanie et d'Amman, Khalil Al-Haj Tawfiq, ainsi qu'un certain nombre d'hommes d'affaires jordaniens.

23 juin

La Fédération générale des banques, des établissements financiers et des compagnies d'assurance relevant de l'Uggt observe une grève nationale de trois jours dans le secteur bancaire, du 23 au 25 juin 2025.

24 juin

•La Tunisie célèbre le 70e anniversaire de la création de l'armée nationale.

•Le chef d'Etat préside la cérémonie de célébration du 70e anniversaire de l'armée nationale.

•Le président de la République, Kais Saïed, chef suprême des forces armées, préside une cérémonie au cours de laquelle il a promu le général de brigade Mohamed Ben Salah au grade de général de division.

•Kais Saïed inaugure le musée de la mémoire nationale à Sejoumi, après sa restauration et son réaménagement.

•La cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, reçoit le vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale italien, Antonio Tajani, ainsi que la délégation l'accompagnant.

•La cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, préside conjointement avec le vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale italien, Antonio Tajani, la cérémonie d'inauguration des travaux du Forum économique tuniso-italien.



فهرجاس
رقم
الدولر
FESTIVAL
INTERNATIONAL
DE DOUGGA

DU 10 JUILLET AU 25 JUILLET 2026
من 10 جويلية إلى 25 جويلية 2026



الإتحاد الدولي للبنوك
UIB

GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

FONDATION
ARTS & CULTURE
by UIB

Il y a 100 ans naissait le Pr Hassouna Ben Ayed

Le 21 juillet 2026, le Pr Hassouna Ben Ayed aurait bouclé un siècle d'âge. Il est décédé le 22 février 2010, à l'âge de 84 ans. Le souvenir de cet enfant de Sedghiane à Djerba, devenu un éminent néphrologue et doyen de la faculté de Médecine de Tunis, reste vivace. « Externe des hôpitaux de Paris en 1952 puis interne en 1957, écrit son disciple le Dr Hédi Ben Maïz, il est formé dans les meilleurs services parisiens et a été notamment l'élève d'éminents Professeurs tels que Lenègre en cardiologie, Laporte en maladies infectieuses, Garcin en neurologie, Cattani en médecine interne, Caroli en gastroentérologie, de Gennes et Azerad en endocrinologie et Hamburger en néphrologie. C'est dans le service de ce dernier, à l'Hôpital Necker, qu'il a eu le privilège d'être un des acteurs de la naissance de la néphrologie, en faisant fonctionner le premier rein artificiel, qui va permettre à ceux dont les reins sont détruits de survivre. De retour à Tunis, il est nommé chef de service en 1962, médecin des hôpitaux en 1963, professeur agrégé des facultés françaises de Médecine en 1966, puis professeur titulaire à la faculté de Médecine de

Tunis en 1970. Doyen de la faculté de Médecine de Tunis de 1976 à 1985, il a poursuivi le travail de ses prédécesseurs, feu les professeurs Amor Chedly, Mongi Ben Hamida et Zouhaïer Essafi, en organisant l'enseignement et en l'adaptant aux besoins de la Tunisie. »

«Évoquer le souvenir de Hassouna Ben Ayed, écrira le Pr Saadeddine Zmerli, c'est retracer l'histoire de la néphrologie tunisienne. En 1963, il réalise la première dialyse péritonéale. Très vite, son service devient l'un des plus prisés. Il nous a quittés en nous inspirant cette belle parole de Saint Augustin: «Ne pleurez pas si vous m'aimez. Ma tâche est accomplie».

Ce qui est à recommander, c'est de donner le nom du Pr Hassouna Ben Ayed au lycée de Houmet Souk, mais aussi à d'autres établissements scolaires et hôpitaux. Son parcours et son œuvre seront inspirants pour les nouvelles générations. 





La Méditerranée, une mer de patrimoines

Magnifique exposition de photos célébrant la Méditerranée, au siège de l'Alecso à Tunis. À travers une sélection de sites et de manifestations culturelles reconnus par l'Unesco, elle invite le public à découvrir la diversité culturelle de cette région, tout en sensibilisant aux défis actuels qui menacent la préservation de ce patrimoine commun. Une richesse exceptionnelle, fruit de siècles d'échanges, de rencontres et d'influences mutuelles entre les peuples des deux rives.

Parmi les sites présentés figurent l'Alhambra de Grenade (Espagne), le

monastère de Poblet (Espagne), Djerba: témoignage d'un mode d'occupation d'un territoire insulaire, La Valette (Malte), et Les castells (Castellers de Mediona, Espagne).

Organisée par l'ambassade d'Espagne en Tunisie en collaboration avec l'Institut européen de la Méditerranée (IEMed) et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alecso), cette exposition, tenue pour deux jours seulement, gagnerait à voyager dans les différentes régions, tout au long de cet été.



1

Présidence de la République

1 • Ali Abbess
Président de la Commission nationale de conciliation pénale

Ministère de la Justice



2

Imed Eddine Farhat
Directeur de l'Institut supérieur de la profession d'avocat (Ispa)

Ministère de l'Intérieur



3

Nabil Soudani
Chargé de mission

2 • Mohamed Rached Souissi
Directeur général de l'Office national de la protection civile (Onpc)

Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie



4

3 • Omar Bouzouada
P.D.G. de la Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG) et du Groupe chimique tunisien (GCT)

Ministère de l'Équipement et de l'Habitat



6

4 • Mahdi Ouni
P.D. G. de l'Office de la topographie et du cadastre (OTC)

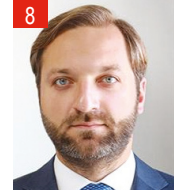
Ministère des Domaines de l'État et des Affaires foncières



7

Salah Ben Amor
Chef du contentieux de l'État

Ministère des Affaires culturelles



8

6 • Mokhtar Ladjimi
Directeur de la 37e édition des Journées cinématographiques de Carthage (JCC)

7 • Mohamed Amairi
Directeur général de l'Organisme tunisien des droits d'auteur et des droits voisins (Otdav)

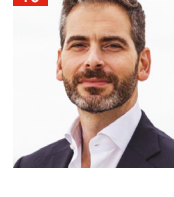
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Berd)



9

8 • George Akhalkatsi
Responsable des opérations en Tunisie

MAE Assurances



10

9 • Hatem Amira
Directeur général

Organisation mondiale du transport routier

10 • Habib Turki
Secrétaire général



صندوق الودائع و الأمانات
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

cdc.tn

INVESTIR AUJOURD'HUI POUR TRANSFORMER DEMAIN.

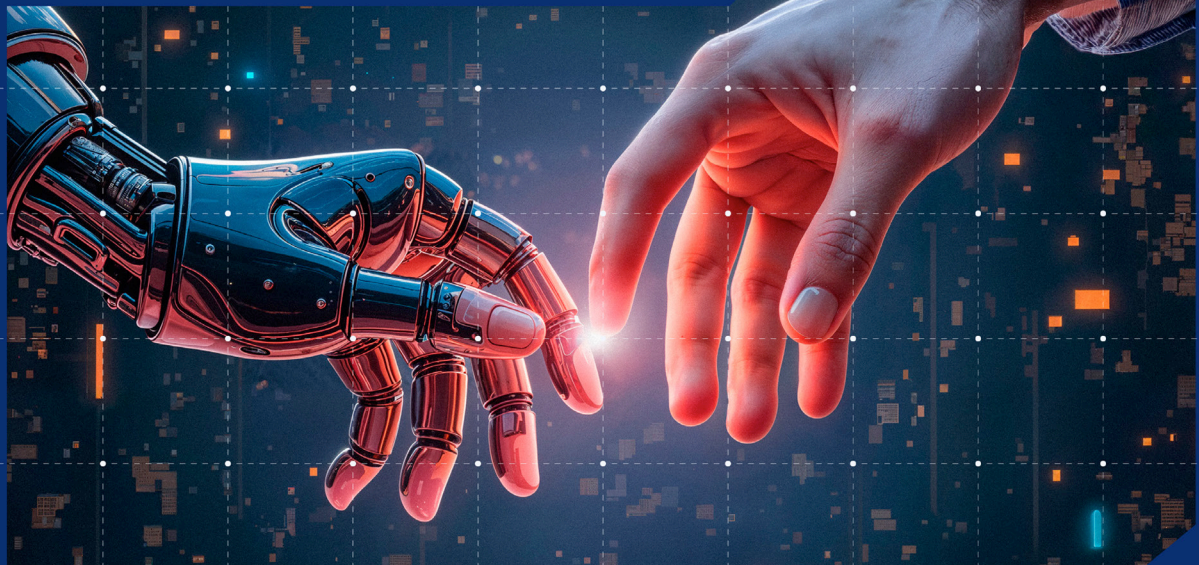
Investir pour l'avenir, c'est agir aujourd'hui pour un développement durable, inclusif et responsable.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), investisseur public, sécurise et mobilise les ressources mises à sa disposition pour les orienter vers des projets structurants d'intérêt général et à impact économique, social et environnemental net positif.

Acteur appuyant la transformation en Tunisie, la CDC fait de l'innovation un levier essentiel de progrès. À travers ses programmes, elle soutient les startups, les technopoles et l'écosystème de l'innovation, favorisant la création de solutions technologiques durables et intelligentes.



CDC - Votre partenaire de confiance.





Prix littéraires

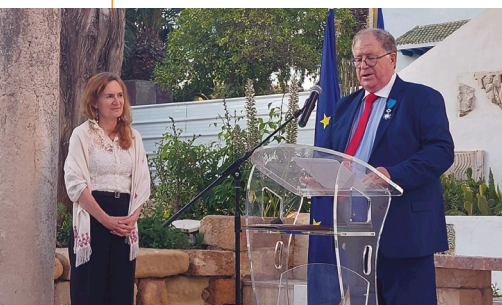
Comar d'Or 2026

- **Hichem Ben Azouz**
Lauréat du Prix Comar d'Or 2025 en langue française pour son roman « Sangoma le guérisseur », Hkeyet Editions.
- **Nasr Belhaj Beltaieb**
Lauréat du Prix Comar d'Or 2025 en langue arabe pour son roman « Saïf Essouane », Khraief Editions
- **Hela Feki**
Lauréate du Prix spécial du jury en langue française pour son roman « Une reine sans royaume », éditions Jean- Claude Lattés
- **Fehmi Balti**
Lauréat du Prix spécial du jury en langue arabe pour son livre « Dam Sayyi », éditions Capsa
- **Sofiane Ben Mrad**
Lauréat du Prix découverte en langue française pour son livre « Tunis Arkana », éditions Sikelli.
- **Najwa Kaddari**
Lauréate du Prix découverte en langue arabe pour son livre « Al Majida », éditions Arcadia.

Distinctions



- **Marwa Bouzayani**
Athlète tunisienne, décroche la médaille d'or au 3000 mètres steeple, lors de la cinquième étape de la Ligue de Diamant à Stockholm.
- **Dr Hédi Tira**
Médecin généraliste, chevalier de l'Ordre national du mérite français.



Elections

Fédération tunisienne de gymnastique

- **Mohamed Moncef Kamoun**
Président pour le mandat 2026-2028

Société de réanimation de langue française (Srlf)

- **Dr Lamia Ouanes Besbes**
Vice-présidente



Décès



- 1 • **Habib Touhami**
Economiste, statisticien, chercheur, ministre de la Santé (1983 - 1984) et ancien conseiller du Premier ministre, Mohamed Mzali.
- 2 • **Pr Slaheddine Touibi**
Professeur en radiologie et neuroradiologie, professeur agrégé à la faculté de Médecine de Tunis (1974-2005), fondateur et ancien chef de service médical et administratif du service de neuroradiologie à l'Institut national de neurologie Mongi-Ben Hamida.
- 3 • **Dr Kawther Megdiche**
Médecin urgentiste.
- 4 • **Pr Ali Zouari**
Historien, chercheur, enseignant, auteur, ancien directeur de recherche à l'Institut national du patrimoine (INP), inspecteur régional pour le Sud-Est, animateur et producteur à Radio Sfax.
- 5 • **Jamel Msallem**
Professeur à l'Ecole supérieure des sciences et techniques de la santé de Monastir (Esstsm), militant, président de la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme (Ltdh) (2016-2022) et fondateur du Croissant-Rouge à Hammam Sousse.
- 6 • **Abdelkarim Belcaïed**
95 ans, ancien maire de Hammamet, député élu dans la circonscription de Hammamet, président de l'Association sportive de Hammamet.
- 7 • **Hamada Daoud**
Journaliste, animateur, producteur et ancien directeur de Radio Tunis Chaîne Internationale (Rtci).
- 8 • **Fayçal Mansouri**
Ecrivain, ancien directeur de la maison de la culture de Tabarka.
- 9 • **Malika Hbaleni**
Actrice.
- 10 • **Kamel Raouf Nagati**
88 ans, artiste.
- 11 • **Ahmed Kochbati**
homme de théâtre, dramaturge et écrivain.
- 12 • **Fathi Ben Slama**
Membre de la Fédération tunisienne des cinéastes amateurs (Ftca).
- 13 • **Othman Laouani**
Ancien ambassadeur.

**Naviguez en toute sécurité
avec notre contrat**

**Un ensemble de garanties
pour vous sécuriser :**

- La protection contre les dommages subis par votre bateau tels que : pertes, avaries, incendie, tempête, vol...
- L'assurance de votre responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels causés aux tiers.
- Le remboursement des frais de retraitement et de sauvetage..
- Garantie des dommages corporels subis par les personnes transportées.
- La protection contre les pertes et dommages causés aux mobiliers, objets et effets personnels.
- Le transport par voie terrestre.
- La possibilité d'octroi d'une couverture pour la navigation en dehors des eaux territoriales Tunisiennes.

**"GLOBALE EMBARCATION
DE PLAISANCE"**



• Par Riadh Zghal

Economie régionale entrepreneuriale et université: bâtir un écosystème durable

L'indice de pauvreté élevé et l'indice d'entrepreneuriat faible s'associent dans les régions désavantagées. Cela suggère que le développement économique de ces régions passe par la dynamisation de son écosystème pour le rendre favorable à l'entrepreneuriat endogène et attractif pour l'investissement national et international. La difficulté d'une telle entreprise réside dans une méconnaissance du contexte particulier à une région donnée avec ses différentes dimensions en l'absence de recherche pluridisciplinaire. Le contexte renferme des spécificités historiques, géographiques, sociologiques, économiques, en plus des institutions publiques... La spécificité régionale s'impose lorsqu'il s'agit de produire un changement systémique et elle décourage ceux qui considèrent qu'il suffit d'appliquer des modèles qui ont réussi ailleurs. En conséquence, il faudra agir à la manière de notre ancêtre Hannibal : si on ne trouve pas le chemin qui conduit à l'objectif visé, il faudra le créer. Cela suggère aussi bien d'éviter les sentiers battus mais inadaptés qu'innover dans les procédures qui soient en harmonie avec une réalité particulière.

A cet égard, il faudra saisir le sens d'un écosystème favorable à un entrepreneuriat de qualité qui soutient le développement économique durable des régions défavorisées.

Le Forum économique mondial a identifié en 2013 les piliers d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat: l'accessibilité au marché domestique, l'accessibilité au marché international, le capital humain (managérial, technique, d'expérience entrepreneuriale), le financement de différentes sources (famille et amis, investisseurs providentiels, capital investissement, capital-risque, accès au crédit), le système de soutien (mentors, conseillers, services professionnels, incubateurs, accélérateurs, réseaux d'entrepreneurs), le gouvernement, le cadre institutionnel et la facilité de lancement d'une affaire (incitation fiscale, législation et politique bienveillante, accès aux infrastructures

de base, accès aux télécommunications, à la bande passante d'Internet et au transport), l'éducation et la formation préuniversitaire, la disponibilité d'une main-d'œuvre de formation universitaire et à l'entrepreneuriat, la présence d'une université principale comme catalyseur promouvant une culture de l'entrepreneuriat et l'idée de création tout en jouant un rôle dans la disponibilité de diplômés pour l'emploi dans les nouvelles entreprises, une culture qui soutient la tolérance de la prise de risque et de l'échec, la préférence pour l'autoemploi, la valorisation des modèles de succès, de la recherche, de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

On trouve dans cette énumération un guide à l'usage des gouvernements aidant à la fois à conduire un diagnostic approfondi de l'écosystème des régions qui souffrent de la faiblesse de l'indice global de l'entrepreneuriat, puis de planifier des lignes politiques afin de combler les déficits constatés.

En revanche, la bonne volonté des gouvernements ne suffit pas pour enclencher une dynamique entrepreneuriale et former un écosystème entrepreneurial de qualité selon les termes d'Eric Stam. Appliquant une réflexion critique à cette énumération, l'auteur met en évidence le volet social et relationnel qui détermine le fonctionnement de l'écosystème⁽¹⁾.

Ce que Stam reproche à de nombreuses études relatives à l'entrepreneuriat, c'est la concentration sur les entrepreneurs et le nombre de créations alors qu'en réalité, un écosystème est déterminé par les interrelations entre les divers acteurs. Il privilégie une approche qui, tout en considérant le rôle des gouvernements, s'intéresse aux acteurs de la base et leur interdépendance qui conditionne le développement régional. Ce qui est important ce n'est pas la quantité d'entreprises mais la qualité du tissu relationnel entre les acteurs qui peut assurer un développement local/régional/national par le biais de l'entrepreneuriat produisant de la valeur pour la société.



Le changement à venir serait le passage d'une "politique entrepreneuriale régionale" à une politique pour "une économie régionale entrepreneuriale", c'est-à-dire un écosystème entrepreneurial. Ainsi, la politique régionale ne consistera pas à maximiser un certain indicateur d'entrepreneuriat, mais à créer un contexte, un système dans lequel l'entrepreneuriat productif peut s'épanouir.



«Le changement à venir serait le passage d'une "politique entrepreneuriale régionale" à une politique pour "une économie régionale entrepreneuriale", c'est-à-dire un écosystème entrepreneurial. Ainsi, la politique régionale ne consistera pas à maximiser un certain indicateur d'entrepreneuriat, mais à créer un contexte, un système dans lequel l'entrepreneuriat productif peut s'épanouir.»⁽²⁾

Un tel écosystème nécessite, en plus de la fluidité de la circulation de l'information, un leadership qui fixe les orientations, plaide pour le choix d'outils adaptés au contexte permettant de stimuler l'entrepreneuriat endogène et d'assurer une veille sur le bénéfice social que procure une économie boostée par l'entrepreneuriat. S'agissant du leadership, des expériences dans le monde ont misé sur la contribution des universités en tant qu'organe de formation et de recherche dans la stimulation de l'entrepreneuriat et la création de richesse. La formation de clusters spécialisés dans une activité économique et la constitution de pôles technologiques intègrent un rôle assumé par les institutions universitaires.

Si le rôle de diffusion de savoir et de recherche scientifique des universités est visible, une autre mission qui l'est moins est celle de l'usage des résultats de la recherche et de la connexion entre universités et tissu économique, qu'il soit local, régional ou national. S'agissant de la Tunisie, malgré quelques expériences ciblées comme les stages en entreprise, les incubateurs, les projets de thèses associant entreprises et institutions universitaires, l'impact de la recherche scientifique sur l'économie nationale demeure réduit d'autant que l'optique carriériste semble dominer les activités des chercheurs. Malgré un potentiel de recherche scientifique avéré, la Tunisie est mal classée à l'échelle internationale au plan innovation.

Selon le Global Innovation Index 2025, la Tunisie est classée 2e concernant le nombre de diplômés en sciences et ingénierie

et 17e concernant les publications scientifiques et techniques par rapport à son PIB, mais 84e en matière de politique et de culture entrepreneuriales et 136e en matière de publications conjointes recherche publique-industrie. Ce contraste suggère que le problème ne réside pas dans la production de connaissances, mais dans leur utilité pour la résolution de problèmes complexes liés au contexte national, leur valorisation économique, leur transfert vers l'entreprise et vers les institutions et leur inscription dans des stratégies régionales de développement.

Pour pallier ces insuffisances, l'Etat dispose de nombreux leviers à plusieurs niveaux : ses instances de prise de décision et d'élaboration des politiques, l'incitation des compétences émigrées au retour et au renforcement du capital humain des régions de l'intérieur, le nettoyage de l'arsenal judiciaire de tous les obstacles à l'entrepreneuriat. Quant aux universités, le pays devrait se doter d'un système d'évaluation qui pousse à l'excellence et la valorisation des méthodes pédagogiques et de la recherche appliquée aux problématiques du pays à travers les critères de recrutement. Plutôt que d'axer les critères de sélection des candidats aux postes d'enseignement universitaire au nombre de publications quelles qu'elles soient, il faudra accorder plus de valeur à celles qui aident à l'appréhension des réalités nationales et se prêtent à une exploitation matérielle ou immatérielle d'intérêt national. Un système national d'évaluation des universités devrait intégrer leur contribution à la dynamisation de l'écosystème régional, la recherche innovante de concepts et de techniques utiles au contexte tunisien sectoriel, local, régional ou national, un système qui vise l'excellence et la contribution à la souveraineté nationale. La recherche scientifique est une affaire collective et non des messages sur les réseaux sociaux glorifiant la participation d'une personne à un colloque ou la publication d'un article dans une revue indexée consacrant une contribution à un projet conçu ailleurs loin des besoins nationaux de création de valeur cognitive, technique et sociale. ■

R.Z.

(1) Erik Stam (2015) "Entrepreneurial Ecosystems and Regional Policy: A Sympathetic Critique", *European Planning Studies*, 23:9, 1759-1769, DOI:10.1080/09654313.2015.1061484

Lien vers l'article : <http://dx.doi.org/10.1080/09654313.2015.1061484>

(2) Ibid. p.11



Le pari réussi du pilotage stratégique



■ M. Mohamed Rekik, Directeur Général de ROSE BLANCHE Group

Le pilotage stratégique constitue l'un des fondements de la gouvernance de ROSE BLANCHE Group. Depuis plusieurs décennies, le Groupe a fait le choix d'inscrire son développement dans une vision de long terme, fondée sur l'anticipation, la planification et l'adaptation permanente aux évolutions de son environnement

économique. Cette approche a permis de transformer les ambitions du Groupe en objectifs structurés, mesurables et partagés par l'ensemble des parties prenantes.

Cette culture stratégique remonte à l'année 2001, date de l'adoption du premier plan stratégique du Groupe, conçu sur une vision à vingt ans. Ce plan

fondateur a accompagné les différentes phases de croissance et de consolidation des activités de ROSE BLANCHE Group. À l'issue de cette période, le Groupe a choisi de privilégier des cycles stratégiques plus courts afin de gagner en agilité et de mieux répondre aux mutations économiques, technologiques et sectorielles.

Consciente de l'importance de cette fonction dans la conduite de ses transformations, la Direction Générale du Groupe, assurée depuis plus de vingt-cinq ans par M. Mohamed Rekik, a renforcé la place du pilotage des plans stratégiques au sein de l'organisation en créant une Fonction Support « Stratégie et Transformation » intégrée à la Plateforme des Fonctions Support du Groupe. Dirigée par M. Khalil Ben Salah, cette plateforme rassemble une vingtaine de fonctions supports, composées d'experts métiers pluridisciplinaires, dont la mission est de soutenir la performance, renforcer la compétitivité et accompagner le développement de l'ensemble des activités du Groupe

Sous l'impulsion de la Direction Générale du groupe, le Plan Stratégique 2022-2025, dénommé CAP 25, a constitué une étape importante dans la consolidation de cette démarche. Son élaboration et son déploiement ont mobilisé des équipes multidisciplinaires dans un esprit de collaboration, de concertation et d'intelligence collective. Le pilotage opérationnel de ce processus a été assuré par la Fonction Support « Stratégie et Transformation », sous la responsabilité de Mme Emna BELKHIR.

Sa présence à la tête de cette Fonction Support, à l'instar d'autres hauts cadres féminins, reflète un double pari porté par le Groupe : celui de la reconnaissance du mérite, des compétences et de l'expertise, mais également celui de la promotion accrue des femmes dans les centres de décision et les fonctions de management. Cette orientation s'inscrit pleinement dans les valeurs et la vision de ROSE BLANCHE Group en matière de gouvernance et de développement du capital humain.

L'importance accordée au pilotage stratégique s'est également illustrée lors de l'événement organisé le 2 juin 2026, consacré à la présentation du Plan Stratégique 2026-2030, dénommé CAP

■ Mme Emna Belkhir, Directrice Stratégie et Transformation de ROSE BLANCHE Group



30. Cette rencontre a marqué une étape importante dans la consolidation de la vision stratégique du Groupe et a permis de mettre en lumière ses principales orientations futures dans un contexte économique en profonde mutation.

Aujourd'hui, ROSE BLANCHE Group poursuit cette dynamique à travers le Plan Stratégique CAP 30, avec l'ambition de consolider davantage son leadership dans ses différents métiers et de renforcer sa contribution à la souveraineté alimentaire nationale. Plus qu'un outil de gestion, le pilotage des plans stratégiques s'impose ainsi comme un véritable levier de transformation, de performance durable et de création de valeur. ■

En couverture

Slim Laghmani

**Elu juge au Tribunal international
du droit de la mer**

Il sera précieux



© TIDM

Le 1^{er} octobre prochain, le Pr Slim Laghmani prêtera serment devant le Tribunal international du droit de la mer (TIDM), siégeant à Hambourg, en Allemagne, prenant ainsi ses fonctions de juge. Il vient d'être élu à cette haute charge, le 18 juin dernier lors de la trente-sixième Réunion des États parties à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, tenue au siège de l'Organisation des Nations unies à New York. Le mandat de 9 ans, finissant en 2035, renouvelable au tiers des 21 membres. Le candidat de la Tunisie l'a emporté dès le premier tour, récoltant 116 voix, remplissant ainsi la condition de la majorité des deux tiers. Le droit de la mer aura été le point de départ des recherches et de l'enseignement du Pr Laghmani, dès le début des années 1980. Il viendra en consécration de sa carrière universitaire, pour lui ouvrir une nouvelle étape dans son parcours d'expert de renommée internationale. *«Son érudition, sa sagesse et sa sérénité, seront d'un apport précieux pour le Tribunal»*, témoigne un éminent diplomate à l'ONU.

Laura fallu attendre plus de vingt ans pour qu'un juge tunisien siège de nouveau au TIDM, depuis le mandat assuré par feu Mohamed Mouldi Marsit entre 1996 et 2005, quand le Tribunal démarrait ses activités.

L'élection du Pr Laghmani intervient au moment où le TIDM s'apprête à célébrer, fin septembre prochain, le 30^e anniversaire de sa création. Une célébration qui confirme la vision des pères fondateurs quant à la nécessité de cette juridiction spécialisée dans un contexte géopolitique particulier marqué aujourd'hui par l'acuité des questions relatives à l'utilisation des détroits, l'exploitation des fonds marins, la délimitation des frontières maritimes, les différends en matière de pêche, l'impact des changements climatiques et la vulnérabilité des zones marines.

Organe judiciaire indépendant créé par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer pour connaître des différends auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'application de la Convention, le Tribunal est composé de 21 membres indépendants. Il a une compétence contentieuse, ainsi qu'une compétence consultative. Le programme de travail pour les mois à venir comprend des audiences au cours de la phase relative aux mesures provisoires dans l'affaire relative à une demande de renseignements de l'Autorité internationale des fonds marins (Nauru Ocean Resources Inc. c. Autorité internationale des fonds marins) et l'affaire relative à une demande de renseignements de l'Autorité internationale des fonds marins (Tonga Offshore Mining Ltd. c. Autorité internationale des fonds marins) à partir du 2 juillet 2026, suivies d'une session administrative du Tribunal en septembre. En ce qui concerne l'activité judiciaire, les trois affaires au fond inscrites au rôle sont toutes au stade de la procédure écrite, indique à *Leaders* une source du TIDM.



Outre Haykel Ben Mahfoudh, élu le 6 décembre 2024, juge à la Cour pénale internationale (CPI), le Pr Slim Laghmani a fait gagner à la Tunisie un siège prestigieux dans une importante juridiction spécialisée du droit international. Ce succès est attribué sans doute au parcours et à l'œuvre remarquables du candidat, mais aussi à la qualité de la campagne de

mobilisation des votes en sa faveur menée par la diplomatie tunisienne, depuis le début de l'année, avec l'obtention de l'appui de l'Union africaine. Comme il le révélera à *Leaders*, il y avait songé, mais n'y a pas postulé de sa propre initiative. Il a en effet été pressenti et le président de la République a décidé de présenter officiellement sa candidature, en lui assurant le soutien nécessaire.

En dernière ligne droite, depuis le mois d'avril dernier, la mission

permanente de Tunisie auprès de l'ONU, conduite par l'ambassadeur Nabil Ammar, s'est mobilisée avec détermination en une machine à gagner des votes. Elle a organisé pas moins de 70 entretiens pour le Pr Laghmani qui a fait deux fois le déplacement sur place, avec des représentants d'Etats parties de la Convention. Cette intense campagne, les réceptions organisées à ces occasions, et la qualité des réponses apportées par le candidat aux différentes questions qui lui ont été posées se sont avérées payantes. Son succès est celui de toute la Tunisie avide de renouer avec son éclat diplomatique international et de voir ses illustres fils accéder à des postes internationaux de haut niveau, en reconnaissance de leur compétence et de leur intégrité.

En quoi cette élection est-elle significative ? Qu'est-ce qui a motivé le Pr Laghmani à y postuler ? Et comment a fonctionné cette machine à gagner des voix ? Un dossier spécial, avec des interviews du Pr Laghmani et de l'ambassadeur Ammar. 



■ Feu le juge tunisien Mohamed Mouldi Marsit (1944-2016), qui a siégé au Tribunal international du droit de la mer (TIDM) de 1996 à 2005

Slim Laghmani

En couverture

“ En tant que juge issu du Sud, j'espère contribuer à la sagesse juridique du Tribunal ”



Pourquoi voulait-il devenir un juge international et a-t-il, plus précisément, postulé au Tribunal international du droit de la mer ? Comment s'est déroulée la campagne pour son élection et quels sont les thèmes principaux évoqués lors de ses 70 entretiens à New York avec des représentants d'États-parties ? Le Pr Slim Laghmani n'a éludé aucune question posée par *Leaders*.

Interview.

Vous avez pensé depuis longtemps à vous présenter à un poste de juge au Tribunal international du droit de la mer ? Quelles sont vos motivations ?

Le droit de la mer aura marqué le début et la fin de ma carrière. En 1982, la Cour internationale de justice a rendu son arrêt relatif au différend tuniso-libyen à propos du plateau continental. Cette décision surprenante, à plus d'un point de vue, se fondait sur des arguments impossibles à prévoir par la défense tunisienne qui avait à sa tête le doyen Sadok Belaïd (الله یرحمو). Je venais d'être recruté comme assistant à la faculté de Droit et des Sciences politiques et économiques de Tunis, j'ai pensé en faire mon sujet de thèse de doctorat d'État. Yadh Ben Achour avait accepté de me diriger. J'ai travaillé dessus trois années, ensuite j'ai décidé de changer de sujet.

En 1983-84, assistant de Lazhar Bououny (الله یرحمو) qui assurait le cours de droit international, j'avais consacré mes travaux dirigés au droit de la mer. Chawki Gaddès (الله یرحمو), qui était alors mon étudiant, avait à l'occasion préparé un brillant dossier sur le thème du plateau continental. Quant au poste de juge, le premier à m'avoir encouragé dans cette voie a été le doyen Abdelfettah Amor (الله یرحمو). Il s'était présenté

pour le poste de juge à la Cour internationale de justice. Pour différentes raisons, sa candidature n'avait pas abouti. Il m'avait alors encouragé à y postuler. C'était il y a 20 ans, à l'époque, je ne me sentais pas prêt pour y aller, je le lui avais dit, il en avait été déçu et me l'avait dit.

L'idée a cependant commencé à germer dans mon esprit. Je me suis dit qu'à la suite de ma carrière universitaire, je pourrais peut-être l'envisager. L'année de mon départ à la retraite, le chef de l'État m'a chargé de présenter l'exposé oral de la Tunisie devant la Cour internationale de justice à propos du droit palestinien. Cela a été un honneur pour moi de présenter cette plaidoirie et une belle expérience. C'est là que j'ai de nouveau pensé à une carrière de juge international. Sans trop y croire toutefois...

Le mois de novembre dernier, j'ai reçu un appel de Mme Hanine Ben Jrad, directrice au ministère des Affaires étrangères (et, auparavant, une de mes bril-

lantes étudiantes), me demandant si je voulais être le candidat de la Tunisie pour le poste de juge au Tribunal international du droit de la mer. Ma réponse a été positive. Elle m'a demandé de lui adresser un mail dans ce sens, ce qui fut fait. Quelques jours plus tard, elle m'a annoncé que le chef de l'État a décidé de présenter ma candidature. Je le remercie pour la confiance qu'il m'a ainsi accordée.

Comment s'est déroulée la campagne ?

Une préparation d'abord. Il me fallait préparer mes fiches dans les deux langues officielles du Tribunal (l'anglais et le français) et mettre à jour mes connaissances. Je dois à cet égard saluer et remercier Docteur Meriem Agrebi, autrice d'une belle thèse en droit de la mer que j'ai eu le plaisir de codiriger. Elle m'a assisté dans ce travail et a préparé les brochures de la campagne dans quatre langues : l'arabe et l'espagnol en plus des langues officielles du Tribunal.





La campagne proprement dite s'est déroulée, pour ce qui me concerne, en trois temps. Elle a commencé en février dernier, quand j'ai accompagné le ministre des Affaires étrangères à Addis-Abeba à l'occasion de la tenue du sommet de l'Union africaine. A l'occasion de ses rencontres bilatérales, le ministre m'a présenté et a sollicité l'appui de ses vis-à-vis. Il m'a, à chaque fois, donné la parole pour quelques mots de présentation. Toute l'équipe diplomatique en place avec, à sa tête, le chargé d'affaires Nabil Masmoudi, m'a entouré d'attentions. Cette étape a été couronnée de succès

avec l'obtention de l'approbation par l'Union africaine du candidat de la Tunisie, ce qui était important pour la suite.

Le deuxième temps a été un premier séjour de deux semaines à New York, c'était en avril dernier. A cette occasion, j'ai fait la connaissance de l'ambassadeur Nabil Ammar ainsi que des membres de la mission permanente de Tunisie auprès de l'ONU dont quatre avaient été mes étudiants. Une trentaine de rendez-vous ont été pris et autant d'entretiens ont été effectués avec

Aux origines et compétences du TIDM

Le Tribunal international du droit de la mer est un organe judiciaire indépendant créé par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour connaître des différends auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'application de la Convention. Il est composé de 21 membres indépendants, élus parmi les personnes jouissant de la plus haute réputation d'impartialité et d'intégrité et possédant une compétence notoire dans le domaine du droit de la mer.

Le Tribunal est compétent pour tous les différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de la Convention et toutes les fois que cela est expressément prévu dans tout accord conférant compétence au Tribunal. Il est ouvert à tous les Etats Parties à la Convention et également aux entités autres que les Etats Parties, à savoir les Etats ou organisations intergouvernementales qui ne sont pas parties à la Convention ainsi que les entreprises d'Etat et entités privées « dans tous les cas expressément prévus

à la partie XI ou pour tout différend soumis en vertu de tout autre accord conférant au Tribunal une compétence acceptée par toutes les parties au différend».

Le Tribunal a compétence pour connaître des différends (compétence contentieuse) et des questions juridiques (compétence consultative) qui lui sont soumis. Le siège du Tribunal se trouve dans la Ville libre et hanséatique de Hambourg, en République fédérale d'Allemagne. 
(Source : TIDM)



des représentants permanents d'États-parties ou leurs adjoints, ou des diplomates chargés des élections. J'ai mesuré à cette occasion la compétence, l'engagement et le soutien illimité des membres de la mission avec à leur tête l'ambassadeur Ammar. Je suis rentré à Tunis avec le sentiment d'avoir laissé à New York des amis déterminés à faire aboutir ma candidature.

Le troisième temps a été celui d'un second déplacement à New York, en juin dernier, à la veille des élections. Une quarantaine de nouveaux entretiens ont été effectués lors de ce second séjour, soit près de 70 au total. Certains ont été improvisés à la dernière minute sur le terrain et se sont révélés déterminants pour l'issue du vote. J'ai été confirmé dans mon sentiment quant à l'excellence du travail déployé en continu par l'ensemble des membres de notre mission. Je tiens à les citer nominativement : l'ambassadeur Nabil Ammar, Yassine Salah (DPR), Wissem Boudriga (Election Officer), Marwa Jabbou, Anis Ben Osman, Hédi Laabidi, et Imed Methnani, Mme Takwa Ben Abdallah, ainsi que le chef de la Division militaire, le capitaine de vaisseau-major Wajdi Kriaa et son adjoint, le colonel-major Hatem Bchir, et M. Belgacem Messaoud, chargé des affaires administratives de la mission. Tous ont contribué, formellement ou informellement. Je dois le dire et je le dis avec plaisir : sans eux je n'aurai pas réussi. Sans un appui diplomatique puissant et efficace, la compétence d'un candidat ne le mène nulle part.

Quelles impressions tirez-vous des différents entretiens que vous avez eus à New York ?

Nos interlocuteurs ont posé les questions habituelles relatives à mon itinéraire ainsi qu'à ma vision du TIDM. D'autres questions étaient liées à l'actualité : l'effet du changement climatique sur l'environnement marin et les obligations internationales des États à cet égard, ou à l'actualité politique : le statut des détroits en droit international, l'exploitation des grands fonds marins au-delà des juridictions nationales... L'impression générale

que j'ai est que le droit international de la mer, qui fait parfois sourire ceux qui ne savent pas, sera au centre des préoccupations majeurs des États pour des raisons économiques (le transport maritime des marchandises, plus de 80 % du volume total des échanges, les formidables ressources des mers et des océans et l'appétit sans cesse croissant des États, notamment les plus puissants), mais aussi pour des raisons environnementales et militaires.

D'après vous, quelle importance peut revêtir votre candidature dans le contexte international actuel et pour la Tunisie ?

Il est vrai que dans le contexte international actuel et en particulier pour la Tunisie, il est de plus haute importance de s'attacher à l'Etat de droit et de le défendre à l'échelle internationale. En effet, la seule alternative au droit est la loi du plus fort. L'Etat de droit, à l'échelle interne et internationale, est la seule garantie du faible contre le fort.

Comment comptez-vous accomplir votre mission et quelle contribution espérez-vous apporter au tribunal ?

Au moment de la création du Tribunal international du droit de la mer, nombre de spécialistes du droit international avaient émis des objections : « Une autre juridiction internationale ?! Pour quoi faire ?! » Ils avaient dénoncé une « prolifération » des juridictions internationales, évoqué une menace de « fragmentation » du droit international. Mais, au cours de trois décennies d'activité, le Tribunal a fait preuve de sagesse juridique, de « prudentia », comme disent les philosophes. Il a contribué de manière décisive à l'harmonie de la jurisprudence internationale dans des matières aussi délicates que celles de la délimitation des frontières maritimes ou celle du changement climatique.

C'est à cette sagesse juridique que j'espère contribuer en tant que juge issu du Sud, du tiers-monde, comme on disait du temps de ma jeunesse. ■

Un exercice de haute voltige

Obtenir un poste de haut niveau, pour le candidat de son pays, dans le système des Nations unies et sa galaxie, tout comme dans des institutions financières, relève d'un parcours du combattant. Quels sont les facteurs qui peuvent y concourir ? Et quelle démarche adopter ? L'élection du Pr Slim Laghmani en qualité de juge au Tribunal international du droit de la mer constitue un cas d'école. Décryptage depuis New York, où tout s'est joué et où la Mission permanente de Tunisie auprès de l'ONU a œuvré intensément et avec doigté pour l'emporter.

“D”

une manière générale, explique à Leaders Nabil Ammar, ambassadeur-représentant permanent de la Tunisie auprès de l'ONU à New York, il faut s'assurer de multiples conditions. D'abord, cibler et planifier à l'avance les postes présentant un intérêt réel et prioritaire pour le pays”.

Vient ensuite le choix du bon candidat, celui qui aligne le profil le plus approprié et qui est en mesure de justifier sa compétence et sa légitimité pour occuper le poste. Dans le cas précis du Pr Slim Laghmani, la Tunisie a su présenter un excellent candidat jouissant d'une longue expérience dans le droit de la mer, en particulier, et d'une bonne notoriété. Mais, avoir un excellent candidat n'est pas parfois suffisant car il faut lui recueillir les votes des autres pays ; il nous est arrivé d'avoir le meilleur candidat mais qui ne passe pas car la machine diplomatique n'a pas fonctionné à plein régime ; Le soutien massif des plus hautes autorités, la mobilisation entière et continue de l'appareil diplomatique, une coordination étroite entre la centrale et les



postes diplomatiques surtout où les élections ont lieu, sont de première importance. Le travail sur terrain sur le lieu des élections est déterminant; le facteur contact personnel est essentiel, car pour de nombreux pays ce sont les diplomates sur place qui décident du vote sans avoir à se référer à leur capitale; il nous faut disposer d'une banque de données toujours à jours de nos compétences dans les différents domaines.

La promotion de la candidature et du candidat requiert une grande attention: aller à la rencontre des représentants de tous les Etats, organiser des entretiens avec le candidat, et maintenir les efforts en continu, sans relâche.

L'officiel est important, à travers toutes les démarches qui ne doivent omettre aucun pays, le relationnel personnel est déterminant. Des collègues, d'anciens collègues, des amis et des connaissances doivent être contactés. Il s'agit de mettre en valeur la légitimité de la Tunisie à postuler à cette charge et la contribution significative qu'apportera son candidat. De plus, l'action s'exerce tant dans les capitales des pays concernés, d'où émaneront les instructions, qu'à New York où se déroulera effectivement le vote. Jusqu'à la dernière minute, rien n'est joué d'avance, il faut rencontrer tout le monde. C'est ainsi que l'ensemble des membres de la Mission de Tunisie s'est mobilisé dans une parfaite synchronisation.

Des enseignements à tirer

Il faut dire que l'ambassadeur Nabil Ammar a fait prévaloir son expérience diplomatique et d'ancien ministre des Affaires étrangères, très convaincu, en outre, par la candidature du Pr Slim Laghmani. L'élection, après un premier échec, du Pr Haykel Ben Mahfoudh, en décembre 2023, en qualité de juge à la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye, pour le mandat 2024-2033, pilotée par Nabil Ammar, alors ministre, a fourni des enseignements utiles. L'expérience tunisienne a ainsi gagné dans son approche.

Pour le Pr Slim Laghmani, l'exercice était encore plus difficile, s'agissant d'emporter la majorité des deux tiers des voix (sur 172), surtout face à d'autres candidats qui se sont bien préparés et alignaient des compétences reconnues. Les efforts ont été payants : 116 voix dès le premier tour.

« L'après-élection, rappelle l'ambassadeur Ammar, n'est pas à négliger. D'abord, ne l'oublions pas, il s'agit, entre les pays, d'un échange de soutien mutuel de candidatures. Il faudrait remercier les électeurs et penser à leur renvoyer l'ascenseur. Ce qui est également important, c'est que le candidat, une fois élu, réalise qu'il est pleinement redevable à son pays et doit maintenir des liens très solides avec lui. Il se doit également de réussir dans sa mission pour ouvrir la voie aux autres. ».



Biographie du Pr Slim Laghmani

Slim Laghmani, né à Tunis le 12 novembre 1957, est actuellement professeur émérite. Il est docteur d'État en droit public (1990) et agrégé en droit public et en sciences politiques (1992). Il a été professeur à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (Université de Carthage). Il y a enseigné, à titre principal, le droit international, mais aussi la philosophie du droit et le droit constitutionnel comparé. Il a, par ailleurs, été chargé du Cours général de droit de la mer à l'Académie navale tunisienne et du cours Principes du droit international public à l'Institut diplomatique pour la formation et les études. Il est également conférencier au Masterclass Droit de la mer et activités maritimes organisé par le Secrétariat général des affaires de la mer.

Sa notoriété académique est internationale :

- Il est membre associé de l'Institut de droit international.
- Il est l'auteur ou le directeur de nombreux ouvrages et articles publiés à l'étranger par des éditeurs reconnus.
- Il a assuré un cours spécial à l'Académie de droit international de La Haye.
- Il a enseigné le droit international pénal à l'Institut international des droits de l'Homme à Strasbourg.
- Il a été professeur visiteur dans plusieurs universités étrangères.
- Il a présenté, devant la CIJ, l'exposé oral de la Tunisie relatif à l'avis Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

La notoriété de sa compétence en droit de la mer est académique, mais également et surtout le fruit de son expérience pratique : il a été pendant vingt-quatre années (1999- 2023) juriste-expert auprès de la Commission nationale du droit de la mer.

À ce titre, il a notamment été :

- membre de la délégation tunisienne qui a conclu l'accord sur « les arrangements provisoires relatifs à la délimitation des frontières maritimes entre la Tunisie et l'Algérie » signé à Alger le 11 février 2002 et négocié l'accord définitif relatif à la délimitation des frontières maritimes entre la Tunisie et l'Algérie signé le 11 juillet 2011, ratifié par la Tunisie en 2011 et par l'Algérie en 2013 ;
- membre du Groupe mixte tuniso-italien de juristes et d'experts sur le statut juridique des espaces maritimes situés entre les deux États ;
- membre du Groupe mixte tuniso-libyen de juristes et d'experts sur les questions maritimes intéressant les deux États. ■



FREEDOM TO EXPLORE

LE VOYAH FREE
LE MEILLEUR DE LA TECHNOLOGIE,
MAGNIFIÉ PAR LE DESIGN.



Voyah Tunisie



• Par Abdelaziz Kacem



L'arabophobie s'en prend aux chiffres arabes

1

L'arabophobie est une fièvre. Lorsqu'elle rencontre les réseaux sociaux, elle atteint des sommets vertigineux. Récemment, un simple «rage bait» a déclenché des millions de réactions en chaîne, où l'absurde rivalise avec l'aversion la plus primaire. Les forums numériques ont leur propre lexique et leurs codes. Le terme «rage bait» en est l'une des expressions les plus révélatrices. Apparue dans les années 2010 et consacrée «mot de l'année» avant de faire son entrée dans le dictionnaire d'Oxford, cette formule signifie littéralement «appât à colère». Le procédé consiste à publier un contenu délibérément provocateur afin de susciter indignation, polémique et réactions massives. Or, dans l'économie de l'attention qui régit les réseaux sociaux, chaque clic, chaque commentaire, chaque partage se convertit en visibilité, donc en revenus publicitaires. La colère devient une marchandise; le scandale, un modèle économique.

2

Dans ce contexte, la phobie irraisonnée de l'Arabe constitue un appât idéal. Ainsi, le 19 novembre 2026, le créateur de contenu américain Brian Krassenstein publie sur X un message aussi facétieux que révélateur. En quelques jours, le post est vu, partagé ou commenté près de vingt-cinq millions de fois, une manne pour les annonceurs et une source substantielle de revenus pour son auteur. Jouant sur les réflexes identitaires et les préjugés antimusulmans d'une partie de l'opinion américaine, il annonce: «Flash spécial: Zohran Mamdani va demander à tous les élèves du primaire new-yorkais d'apprendre les chiffres arabes.» Et d'ajouter: «En tant que Juif américain, je soutiens cette mesure à 100 %.»

3

Ce fut un déluge d'indignation. Comment? Enseigner les chiffres arabes? Pourquoi importer des chiffres étrangers alors que nous avons les nôtres? Certains y virent une tentative d'islamisation de l'Amérique, d'autres la preuve d'une prétendue trahison culturelle.

4

Parmi les réactions les plus révélatrices: «Attendez qu'ils arrivent au lycée et qu'on leur enseigne les méthodes de l'organisation terroriste Al-Gebra.»

«L'Amérique a une langue officielle: l'anglais. Nos écoles doivent enseigner l'anglais et les chiffres AMÉRICAINS. Point final.»

«Les chiffres arabes à l'école? La prochaine étape sera la charia dans les manuels de mathématiques.»

«On a déjà du mal à apprendre à lire à nos enfants et maintenant on veut leur imposer des symboles islamiques?»

5

Cette séquence grotesque n'est pourtant pas sans précédent. Elle confirme les résultats d'un sondage réalisé en mai 2019 par CivicScience auprès de 3 624 personnes. À la question «Les écoles américaines devraient-elles enseigner les chiffres arabes dans le cadre de leur programme?», les réponses furent édifiantes:

- 56 %: non;
- 29 %: oui;
- 15 %: sans opinion.

Le P.D.G. de l'institut commenta les résultats avec une ironie désabusée: «Le témoignage le plus triste et le plus drôle de bigoterie que nous ayons jamais observé dans nos données.»

6

Zohran Mamdani, devenu malgré lui le héros de cette controverse, réagit avec humour: «Apparemment, j'ai proposé d'enseigner les chiffres arabes à l'école. Bonne nouvelle: ils y sont enseignés depuis le XIII^e siècle. Mauvaise nouvelle: certains d'entre vous auraient besoin de cours de rattrapage en histoire... et en mathématiques.»

7

Quelques rappels s'imposent, en effet. Nos chiffres sont d'origine indienne. Ils sont devenus «arabes» par l'intermédiaire des savants musulmans qui les ont adoptés, perfectionnés et diffusés. Le mot «chiffre» lui-même dérive de l'arabe sifr, qui signifie «vide» ou «zéro». Le terme «zéro» procède du même étymon, transmis à l'Europe par le latin médiéval zephirum, puis par l'italien zefiro.

8

L'héritage lexical est encore plus vaste. Ainsi, le mot «algorithme», aujourd'hui omniprésent dans l'univers numérique, provient du nom du grand mathématicien arabo-persan Al-Khwarizmi (780-850), latinisé en Algorizmi ou Algorithmi, dont les travaux ont contribué à la naissance de l'algèbre moderne. Quant à la graphie des chiffres, elle a connu plusieurs évolutions. Les mathématiciens d'Al-Andalus développèrent une écriture angulaire dont chaque signe était censé refléter sa valeur par le nombre d'angles qu'il contenait, le zéro étant figuré par un cercle sans arête. Les pays arabes ayant subi la domination ottomane conservèrent majoritairement les chiffres dits «hindous» (٠١٢٣٤٥٦٧٨٩), tandis que le Maroc, héritier direct d'Al-Andalus et demeuré

■ Gerbert d'Aurillac, le pape des chiffres arabes





hors de l'Empire ottoman, continua d'utiliser les chiffres aujourd'hui qualifiés d'«arabes» (0, 1, 2, 3, etc.). Après les indépendances, la Tunisie adopta à son tour cette notation, bientôt suivie par l'Algérie, la Libye et la Mauritanie.



9

Le premier européen à s'être intéressé à ces chiffres est le moine français Gerbert d'Aurillac, devenu, sous le nom de Sylvestre II, le Pape de l'an 1000. C'est à Vich en Catalogne qu'il s'y initia. Pour beaucoup, il est rentré de son séjour si savant qu'on l'avait soupçonné d'avoir trafiqué avec le diable. Aussi ses amis l'avaient-ils conseillé de rester discret. Le vrai diffuseur des chiffres arabes en Italie, puis à travers tout le continent, Leonardo Fibonacci (1170-1250). Leonardo Fibonacci (v. 1170–v. 1250), connu aussi sous le nom de Léonard de Pise. C'est

■ Leonardo Fibonacci, principal passeur des chiffres arabes en Europe

10

en accompagnant son père, représentant des marchands pisans, à Béjaïa (Bougie), en Algérie, qu'il s'est familiarisé avec la méthode de calcul dans le monde arabo-musulman.

À la lumière de ce qui précède, tout le branle-bas qui fit suite au «rage bait» dont nous avons rendu compte constitue une anecdote à sourire. Elle révèle pourtant un phénomène plus inquiétant: une ignorance historique telle que l'origine d'un système de numération universel suffit désormais à susciter la peur. Quand le mot «arabe» devient plus visible que la réalité qu'il désigne, le préjugé triomphe du savoir et la caricature remplace la connaissance. Au reste, Brian Krassenstein, se délectant de sa facétieuse opération, fit un commentaire liké plus de 120 000 fois: «D'habitude les gens détestent mes tweets, écrit-il. Mais faire hurler de rage des gens qui découvrent que les chiffres qu'ils utilisent tous les jours sont "arabes", c'est la plus belle réussite de ma carrière.»

Nous y reviendrons. 

A.K.

50
ANS

À TRACER L'AVENIR
AVEC ASSURANCE



EFRC



L'avenir
avec assurance

www.carte.tn



Quatre leçons à tirer de « l'heureux échec » De la guerre israélo-américaine contre l'Iran !

A vrai dire, les leçons à tirer et surtout à retenir de « l'heureux échec » de la guerre israélo-américaine contre l'Iran sont multiples. Toutefois, dans cet article, je me propose de me focaliser sur les quatre leçons qui me paraissent les plus importantes, et qui sont, en l'occurrence, les suivantes :

• La leçon numéro 1

C'est pour moi la leçon essentielle, car elle revêt un caractère existentiel et consacre une vérité universelle qui s'applique à tous, en tout lieu et à toute époque.

En effet, elle vient confirmer, une nouvelle fois, que ce qu'Abou El Kacem Chebbi appelle « la volonté de vivre » finit, toujours, par triompher. Et l'Iran, qui a fortement et fermement prouvé « sa volonté de vivre » face à l'injuste et l'illégale guerre que le duo israélo-américain a déclenché contre lui le 28 février 2026, a, de nouveau, démontré au monde entier que les peuples qui tiennent vigoureusement à leur dignité et à leur liberté, qui refusent catégoriquement de se soumettre et de se courber, et qui sont prêts à faire tous les sacrifices pour défendre et préserver leur souveraineté et leur indépendance, finiront, toujours, par repousser la force brute de leurs agresseurs.

Bien qu'il soit, depuis près de cinq décennies, soumis à l'un des blocus les plus durs et à des sanctions, sans cesse, étendues et accrues, l'Iran a fait montre de cette « volonté de vivre » aussi bien tout au long des quarante jours de la guerre, que tout au long des deux mois de négociations qui ont suivi le cessez-le-feu du 8 avril 2026.

C'est ainsi qu'il a fait preuve, tout d'abord sur le plan militaire, de sa capacité inattendue et surprenante de riposter, avec vigueur, à ses deux puissants agresseurs, et de les dissuader au moyen d'une stratégie efficace et d'armes redoutables produites par les propres mains et le génie du peuple iranien ; puis, sur le plan politique et diplomatique, de son talent de négociateur habile et coriace qui a su défendre, avec endurance, ses droits et rejeter les exigences excessives que le duo israélo-américain voulait et continue à vouloir lui imposer, relativement à son programme nucléaire, à ses missiles balistiques ainsi qu'à son soutien aux groupes régionaux de la résistance.



• Par Mohamed Ibrahim Hsairi(*)

Ce faisant, il n'est pas étonnant que le régime iranien que les Israéliens et les Américains voulaient, en le décapitant et en détruisant ses infrastructures

4 LEÇONS DU CONFLIT

1 RÉSILIENCE



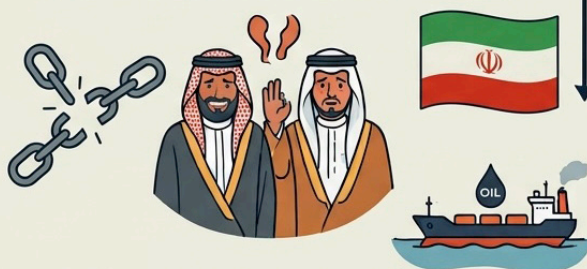
RÉSILIENCE: SOUVERAINETÉ ET DIGNITÉ RÉDUITES

2 MYTHE BRISÉ DE L'INVINCIBILITÉ MILITAIRE



MYTHE BRISÉ DE L'INVINCIBILITÉ MILITAIRE

3 DÉPENDANCE RÉDUITE



DÉPENDANCE US RÉDUITE, OUVERTURE À L'IRAN

4 CHRONIQUE D'UN ACCORD



CHRONIQUE D'UN ACCORD: L'IRAN GAGNE EN INFLUENCE

militaires et civiles, faire tomber soit sorti de la guerre plus fort et plus enhardi...

• La leçon numéro 2

Le heurt inattendu des forces armées israéliennes et américaines avec l'héroïque riposte de l'Iran a constitué un véritable choc pour Israël et les États-Unis.

Cette riposte n'est pas un simple fait du hasard. Selon nombre d'experts militaires, elle est le fruit de plusieurs années de préparation, de renseignements précis ainsi que d'une connaissance profonde de Téhéran des faiblesses de ses deux agresseurs.

Par le développement de systèmes de frappe de précision capables de neutraliser leurs défenses sophistiquées et grâce à une stratégie d'usure qui les a mis à rude épreuve, Téhéran a pu contraindre les Israéliens et les Américains à cesser leurs frappes, et à reconsidérer leur stratégie et l'ensemble des objectifs qu'ils cherchaient à mettre en œuvre en Iran et dans la région...

Parallèlement, et tout en intensifiant ses attaques de missiles et de drones contre les bases américaines dans la région, ainsi que contre des cibles militaires et civiles en Israël et des infrastructures pétrolières et gazières des pays voisins du Golfe,

l'Iran a su, en procédant à la fermeture du détroit d'Ormuz, se doter d'un moyen de pression éminemment plus puissant et plus dissuasif qui a renforcé sa position stratégique et donné une dimension plus large à l'envergure de sa riposte à l'agression israélo-américaine...

C'est pourquoi l'on peut dire, sans risque de se tromper, que la robustesse de la riposte iranienne marque le début de la fin du mythe de l'invincibilité de forces armées américaines et israéliennes.

A Israël et aux États-Unis, désormais, de tirer toutes les conséquences de leur guerre contre l'Iran qui, faut-il le rappeler, pose d'évidents problèmes au regard du droit international, d'autant plus qu'elle a été déclenchée, pour la seconde fois, au milieu d'un cycle de négociations, ce qui met à nu le discrédit américain et plus largement occidental bien que les alliés les plus proches de Washington, c'est-à-dire les pays européens, se soient, d'après leurs dires, abstenus de participer aux opérations et aient exclu tout déploiement militaire dans la région...

De même, Israël et les États-Unis doivent relire les nouveaux équilibres militaires dans le Golfe, au Moyen-Orient, et même ailleurs dans le monde, puisque le

conflit a, semble-t-il, dangereusement épuisé l'arsenal américain.

• La leçon numéro 3

En riposte au crime de l'assassinat, par les États-Unis et Israël, de son guide suprême l'ayatollah Ali Khamenei et d'un grand nombre de ses dirigeants politiques et militaires, ainsi qu'au crime de la destruction de ses infrastructures civiles et stratégiques, l'Iran a mis à exécution ses menaces de fermer le détroit d'Ormuz et de frapper l'ensemble des infrastructures d'Israël et des pays voisins de la région impliqués, directement ou indirectement, dans le conflit...

C'est ainsi que les pays du Golfe se sont vus confrontés à un pénible dilemme : d'un côté - et parce qu'ils sont les alliés des États-Unis et qu'ils abritent leurs bases -, ils se sont trouvés entraînés dans une guerre qui n'est pas la leur ; et de l'autre, ils ont constaté, avec désarroi, que leur allié américain avec qui ils ont signé des accords de défense s'est abstenu, par manque de volonté ou par incapacité, de leur apporter sa protection et d'assurer leur sécurité.

Face à ce constat, et dans la crainte d'une catastrophe économique si la guerre perdure et le blocage du détroit d'Ormuz se poursuit, les pays du Golfe ont « fait pression » sur les États-Unis pour qu'ils évitent l'escalade et mettent fin, le plus rapidement possible, au conflit.

Parallèlement, ils ont commencé à faire entendre qu'ils envisagent, sérieusement, de se distancier, autant que possible, des États-Unis, car il est désormais évident que leur dépendance de l'allié américain constitue pour eux un dangereux handicap.

Sur un autre plan, et considérant que l'Iran est sorti de la guerre « gagnant », du moins en influence, ils semblent réaliser qu'il leur sera nécessaire de composer avec Téhéran, et ce, en adoptant un ton conciliant, d'une part, et d'autre part en manifestant leur disposition à contribuer au fonds de 300 milliards de dollars pour la reconstruction et le développement économique de l'Iran, à la création duquel les États-Unis et leurs partenaires régionaux se sont engagés, en cas d'aboutissement des négociations en cours, à un accord définitif...

Toutefois, il est à signaler que les pays du Golfe qui n'ont pas pu, au moment des hostilités, former un front commun pour faire face aux frappes iraniennes, continuent à être divisés sur la manière de traiter avec l'Iran, à l'avenir.

Le fossé qui se creusait depuis plusieurs années entre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis risque de croître davantage puisque Riyad perçoit Israël comme une force perturbatrice et une menace nécessitant un contrepoids régional, tandis qu'Abou Dhabi le considère comme le partenaire de sécurité le plus compétent et le plus fiable de la région.

• La leçon numéro 4

A la lecture du « protocole d'accord » signé entre Washington et Téhéran, nombreux sont les observateurs qui estiment d'ores et déjà que l'Iran est sorti vainqueur de la guerre. Et bien que cet accord soulève beaucoup de points d'interrogation, surtout au sujet des chances de réussite des négociations qu'il a mises en route, ils considèrent que l'Iran, en prenant le contrôle du détroit d'Ormuz, a pu renforcer sa position géopolitique, se doter d'un atout de taille dans les négociations, surtout en ce qui concerne son programme nucléaire, et de disposer d'un levier solide pour éviter une nouvelle attaque de Washington.

En revanche, le « protocole d'accord » qui, faut-il le souligner, reporte le règlement des différends de fond qui opposent les deux pays signataires, prouve que l'administration de l'extravagant président américain Donald Trump n'a eu d'autre choix que de l'accepter pour pouvoir rouvrir le détroit d'Ormuz.

A leurs yeux, ceci constitue un signe avant-coureur d'un changement de l'échiquier géopolitique de la région. Lequel changement se traduit par une double distanciation qui est en train de s'établir : la première entre Washington et Tel-Aviv dont la stratégie maximaliste ne rassure personne, y compris l'administration américaine, et la seconde entre les États-Unis et plusieurs pays du Golfe et du Moyen Orient qui se défient, de plus en plus, des garanties et des promesses de leur allié américain qui les a déçus par son incapacité ou son manque de volonté de les protéger.

La récente tournée du secrétaire d'État Marco Rubio dans la région est venue pour rassurer les alliés des Américains dans le Golfe et leur assurer que tout accord avec l'Iran tiendrait compte de leurs intérêts.

Mais saura-t-elle dissiper leur crainte que la paix durable que Washington cherche à instaurer avec l'Iran, leur adversaire de longue date, ne se fasse aux dépens de leurs intérêts et de leur sécurité ?■

M.I.H

(*) Ancien ambassadeur



ATB

البنك العربي لتونس



3ème Édition

100 JOURS SAKAN

ثالث فرصة في حياتك

CRÉDITS IMMOBILIERS À TAUX TRÈS AVANTAGEUX !

*Simulez
votre crédit*



Fragmentation de l'économie mondiale

Risque ou opportunité pour La Tunisie ?



• Fatma Marrakchi Charfi

Dans un contexte international marqué par de profondes mutations économiques, la régionalisation des chaînes de valeur suite aux tensions géopolitiques, aux transitions écologique et énergétique ainsi que l'évolution des formes de coopération économique et d'investissement, la Tunisie doit renforcer son positionnement économique, commercial et productif afin de promouvoir un modèle de croissance plus inclusif, durable, résilient et créateur d'emplois.

Ces évolutions redéfinissent les conditions de l'insertion des économies dans le commerce mondial et imposent une adaptation des stratégies nationales de développement. C'est dans cette perspective que devrait s'inscrire le nouveau Plan national de développement 2026-2030, qui doit mettre l'accent sur la nécessité de repenser les moteurs de la croissance afin de répondre aux défis et aux opportunités découlant de la transformation de l'environnement économique international. L'objectif sera de favoriser une croissance fondée sur la compétitivité, la création de valeur ajoutée, le développement du secteur privé, l'inclusion sociale, la réduction des disparités régionales ainsi que l'accélération de la transition vers des modèles économiques plus durables.

D'abord, il convient de rappeler que la fragmentation ne traduit pas un retour à une économie fermée, mais plutôt une recomposition des échanges internationaux et des chaînes de valeur. Ainsi, la mondialisation ne disparaît pas, mais change de logique. L'une des manifestations les plus visibles de cette transformation est la régionalisation des chaînes de valeur dans la mesure où les entreprises tendent à rapprocher leurs sources d'approvisionnement, leurs usines et leurs marchés finaux et à les sécuriser.

Pendant les années 1990 et 2000, la mondialisation reposait principalement sur la recherche de l'efficacité économique : les entreprises délocalisaient leur production vers les pays offrant les coûts les plus faibles, créant des chaînes de valeur mondiales extrêmement dispersées. Un même produit pouvait traverser plusieurs continents avant d'être commercialisé, avec toutes les émissions de CO2 qui peuvent être générées par le transport intercontinental. Depuis la succession des grandes crises internationales, le contexte économique mondial a profondément évolué. Les entreprises comme les États accordent désormais une importance croissante à la résilience des chaînes d'approvisionnement, à la sécurité économique et à la maîtrise des risques géopolitiques, parfois au détriment du seul critère de minimisation des coûts.

Ainsi, la mondialisation est passée d'une logique de "cost-shoring", fondée sur la minimisation des coûts, à des stratégies de "nearshoring", puis de "friend-shoring" et d'"ally-shoring", où les décisions de localisation intègrent désormais des considérations de proximité géographique, de confiance politique et de sécurité stratégique. Cette évolution illustre le passage d'une mondialisation guidée principalement par l'efficacité économique à une mondialisation de plus en plus façonnée par les impératifs de résilience et de géoéconomie. Ainsi, les grandes puissances développent des politiques industrielles visant à réduire leur dépendance vis-à-vis de certains partenaires stratégiques. Les États-Unis, l'Union européenne et la Chine mettent en œuvre des politiques destinées à sécuriser

leurs approvisionnements dans les secteurs jugés critiques tels que les semi-conducteurs, les batteries, les minerais critiques, les produits pharmaceutiques, les technologies numériques, l'intelligence artificielle et les énergies renouvelables. Les échanges deviennent ainsi plus sélectifs, plus politisés et davantage filtrés par des considérations de sécurité nationale, souveraineté industrielle, protection des données, transition énergétique et alignement géopolitique.

Cette lecture est aujourd'hui largement partagée par des chercheurs de renommée tels que Richard Baldwin, Dani Rodrik ou Lionel Fontagné, qui décrivent moins une démondialisation qu'une reconfiguration de la mondialisation sous l'effet des risques géopolitiques, des impératifs de souveraineté économique et de la transition climatique.

Où se situe la Tunisie dans cette profonde reconfiguration de l'économie mondiale ?

La Tunisie évolue dans un contexte international marqué par la succession, voire la superposition, de multiples crises générant des chocs exogènes négatifs de nature économique, géopolitique, énergétique et climatique, alors même que ses marges de manœuvre économiques et budgétaires demeurent particulièrement limitées. L'accès aux financements extérieurs reste fortement contraint, tandis que le déficit énergétique représente plus de la moitié du déficit commercial. À cela s'ajoutent un déficit budgétaire persistant, alimenté notamment par le poids de la masse salariale publique, le coût élevé des subventions, en particulier celles liées à l'énergie, les difficultés financières des entreprises publiques ainsi qu'une mobilisation insuffisante des recettes fiscales dans un contexte de croissance économique atone.

Cette combinaison de vulnérabilités réduit considérablement la capacité d'action de l'État. La forte rigidité des dépenses publiques fait de l'investissement public une variable d'ajustement, conduisant à un niveau d'investissement historiquement faible, alors même qu'il constitue un levier essentiel de transformation économique, de compétitivité et de résilience.

La structure géographique des exportations tunisiennes demeure historiquement fortement concentrée sur le marché de l'Union européenne, qui absorbe plus de 70% des exportations du pays. Cette concentration constitue un facteur de vulnérabilité, dans la mesure où elle réduit les possibilités de diversification des débouchés et limite les capacités d'ajustement de l'économie tunisienne face à un ralentissement de l'activité économique en Europe ou à un durcissement des exigences réglementaires, environnementales et commerciales imposées par ses principaux partenaires.

Par ailleurs, la crise de Covid-19 a mis à nu la fragilité des chaînes d'approvisionnement mondiales et, par conséquent, la vulnérabilité des économies fortement intégrées aux chaînes de valeur mondiales. Les perturbations des flux logistiques, des approvisionnements et de la production ont particulièrement affecté les secteurs insérés dans des chaînes de valeur fragmentées, révélant les limites d'un modèle reposant sur une forte interdépendance internationale. À cet égard, la Tunisie demeure exposée aux chocs logistiques, géopolitiques et commerciaux susceptibles d'interrompre les flux d'approvisionnement, de production et d'exportation, mettant ainsi en évidence la nécessité de renforcer la résilience de son appareil productif et de diversifier ses partenariats économiques. Ce qui accroît ces vulnérabilités, c'est la pression croissante des normes environnementales imposées par le client européen. En effet, l'entrée en vigueur progressive du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (Cbam) renforce les exigences en matière de décarbonation et de traçabilité.

Si la forte concentration des exportations tunisiennes sur le marché européen constitue une source de vulnérabilité, elle peut également être envisagée comme une opportunité de repositionnement stratégique. La proximité géographique avec l'Europe constitue un avantage compétitif dans un contexte où les entreprises recherchent des fournisseurs plus proches et plus fiables pour renforcer la résilience de leurs chaînes d'approvisionnement. Dès lors, l'enjeu n'est pas uniquement celui de la vulnérabilité aux chocs externes, mais également celui de la capacité d'adaptation et de repositionnement de l'économie tunisienne. Ainsi, la reconfiguration des chaînes de valeur offre également des opportunités de "nearshoring" dont la Tunisie pourrait bénéficier, à condition de s'adapter rapidement aux défis géopolitiques, aux changements dans les politiques commerciales et aux exigences environnementales. Cette opportunité est d'autant plus vraie que la Tunisie dispose d'un potentiel important en matière d'énergies renouvelables avec des atouts naturels (solaire, éolien) susceptibles de soutenir une trajectoire de décarbonation compétitive et renforcer l'attractivité du territoire pour les investisseurs.

Dans cette perspective, une stratégie coordonnée associant politique industrielle, financement vert, développement des compétences et innovation apparaît indispensable pour transformer les contraintes liées à la transition climatique en un avantage compétitif durable.

Ainsi, la fragmentation mondiale n'est pas une fatalité à subir, mais une recomposition à anticiper. La Tunisie a les atouts pour choisir sa trajectoire, à condition de se doter d'une vision stratégique qui ne soit pas l'otage des urgences conjoncturelles.

Implications pour la politique publique et recommandations

Face à cette nouvelle fragmentation, cinq enjeux majeurs se dégagent pour réduire la vulnérabilité externe de la Tunisie :

1 - Accélérer la diversification commerciale : la forte concentration géographique des échanges accroît l'exposition aux chocs asymétriques. Une stratégie commerciale proactive devrait ainsi viser à élargir les partenariats économiques vers de nouveaux marchés, notamment en Afrique subsaharienne et dans les économies émergentes, tout en consolidant les relations avec les partenaires européens et en explorant le potentiel des pays européens encore peu intégrés aux échanges commerciaux tunisiens. À cette fin, il convient de renforcer la diplomatie économique, de simplifier les procédures logistiques, douanières et portuaires, et de soutenir les mécanismes d'assurance-crédit à l'exportation dans un horizon de court à moyen terme (2 à 5 ans).

2 - Soutenir la transition bas carbone des entreprises exportatrices : l'intégration croissante des exigences climatiques dans les échanges internationaux transforme progressivement les conditions d'accès aux marchés, en particulier au marché européen, principal partenaire commercial de la Tunisie. La généralisation des normes environnementales, des mécanismes de traçabilité et des exigences de reporting carbone imposent de nouvelles contraintes aux entreprises exportatrices tunisiennes et peut engendrer, à court terme, des risques de perte de compétitivité pour les secteurs les plus exposés. Toutefois, ces évolutions ne doivent pas être perçues uniquement comme des contraintes. Elles peuvent également constituer un puissant levier de transformation économique en incitant les entreprises à moderniser leurs procédés de production, à améliorer leur performance environnementale et à renforcer leur positionnement sur des segments à plus forte valeur ajoutée. Dans cette perspective, les nouvelles normes climatiques peuvent devenir un vecteur de montée en gamme, d'accès aux financements durables, d'attractivité pour les investissements verts et d'intégration dans les chaînes de valeur durables. Elles peuvent également créer de nouvelles opportunités de revenus, en permettant non seulement la commercialisation de produits biologiques, mais aussi la valorisation de crédits carbone issus de certaines filières agricoles, notamment l'huile d'olive.

3 - S'adapter aux nouvelles exigences climatiques et environnementales : cette transition représente un défi majeur pour les entreprises tunisiennes, dont les capacités financières et technologiques demeurent souvent limitées. Dans ce contexte, la mise en place d'un programme national de mise à niveau environnementale, inspiré des programmes

قریتش حسابك؟

ÉPARGNE EN ASSURANCE UBCI





EX5



THE NEXT GENERATION SUV



SOTUDIS
CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE



VISITEZ NOTRE SITE WEB

WWW.GEELY-TUNISIE.COM

APPELEZ-NOUS AU

70 131 000

SUIVEZ-NOUS



de mise à niveau déployés à la suite de l'Accord d'association avec l'Union européenne de 1995, apparaît nécessaire pour accompagner la transition des entreprises vers des modèles de production plus durables. Cet effort ne saurait toutefois reposer exclusivement sur les acteurs économiques nationaux. Avec une contribution aux émissions mondiales de CO₂ estimée à seulement 0,09 % en 2024, la Tunisie ne devrait pas supporter seule le coût des transformations rendues nécessaires par les défis climatiques. À titre de comparaison, les principaux partenaires européens de la Tunisie affichent des niveaux d'émissions nettement plus élevés : l'Allemagne représente 1,5 % des émissions mondiales de CO₂, l'Italie 0,8 %, la France 0,7 % et l'Espagne 0,6 %. À l'échelle mondiale, la Chine est responsable de 31,8 % des émissions et les États-Unis de 12,7 %. De ce fait, l'effort que la Tunisie doit déployer relève plus de l'effort d'adaptation que d'atténuation et de réduction des émissions mondiales. Une telle approche permettrait d'accompagner la réduction de l'empreinte carbone des secteurs les plus exposés, tout en préservant leur compétitivité. En définitive, il convient de mobiliser les institutions financières nationales et internationales ainsi que les partenaires au développement afin de soutenir la modernisation industrielle en cohérence avec les objectifs climatiques.

4 - Renforcer la complexité économique : la résilience économique ne repose pas uniquement sur la diversification géographique des marchés d'exportation, mais également sur la capacité d'un pays à produire et à exporter des biens et services à plus forte valeur ajoutée. À cet égard, l'indice de complexité économique (Economic Complexity Index (ECI)), qui mesure le niveau de connaissances productives incorporées dans la structure des exportations d'un pays, constitue un indicateur pertinent de son potentiel de développement économique. En 2024, la Tunisie occupe la 47^e place sur 146 pays, soit un gain de neuf rangs par rapport à 2019, traduisant une amélioration progressive de la sophistication de son appareil productif. Comparativement aux pays de référence, la Tunisie se classe nettement devant le Maroc (86^e), l'Égypte (76^e), la Jordanie (75^e) et l'Indonésie (69^e). Sur la période 2019-2024, le Maroc et l'Égypte n'ont progressé que de trois places chacun, tandis que la Jordanie et l'Indonésie ont respectivement perdu huit et onze places. En revanche, la Tunisie demeure légèrement en retrait par rapport à la Turquie, classée 42^e (+8 places entre 2019 et 2024), et à l'Inde, qui occupe la 41^e position (+1 place sur la même période). Ces résultats mettent en évidence les progrès réalisés par la Tunisie en matière de sophistication productive, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts visant à renforcer l'innovation, la montée en gamme industrielle et la diversification des exportations afin d'améliorer durablement la compétitivité internationale du pays.

5 - Développer les services à forte intensité de connaissances (knowledge intensive business services: Kibs)

: le renforcement des services innovants tels que l'ingénierie, la digitalisation, le conseil ou les technologies de l'information constitue un levier essentiel pour accompagner la transformation du tissu productif et accroître la compétitivité des entreprises industrielles. Les incitations fiscales et/ou financières adaptées pourraient favoriser l'émergence de services technologiques exportables, tout en renforçant les partenariats entre les universités, les centres de recherche et les entreprises. Par ailleurs, la mise en place d'écosystèmes régionaux d'innovation contribuerait à stimuler la diffusion des connaissances et l'émergence de nouvelles activités à forte valeur ajoutée. Les retombées attendues concernent notamment l'accélération de l'innovation, la montée en gamme des secteurs productifs et la création d'emplois qualifiés. Dans cette dynamique, le développement des énergies renouvelables offre également à la Tunisie l'opportunité de se positionner sur des activités numériques à forte valeur ajoutée, notamment l'industrie des datacenters. La croissance rapide de la demande mondiale de stockage et de traitement des données, combinée à la forte intensité énergétique des centres de données de nouvelle génération, ouvre des perspectives d'investissement importantes. Afin de renforcer l'attractivité du pays dans ce domaine, le déploiement des infrastructures numériques devrait s'accompagner d'investissements dans des capacités dédiées de production d'énergies renouvelables, permettant de répondre aux exigences croissantes des investisseurs et des clients en matière de décarbonation et de durabilité.

Conclusion : La fragmentation mondiale ne constitue pas uniquement un facteur de risque pour l'économie tunisienne, elle représente également une opportunité de repositionnement stratégique. La résilience économique repose désormais sur cinq piliers complémentaires : la diversification, la transition bas carbone des entreprises exportatrices, la transition environnementale, la complexité productive et le développement des services innovants. L'enjeu pour la Tunisie n'est pas de se protéger du commerce mondial, mais de s'y intégrer de manière plus stratégique, plus résiliente et davantage créatrice de valeur. À cet égard, le Plan de développement 2026-2030 devrait pleinement s'inscrire dans cette logique, car les choix effectués aujourd'hui détermineront la capacité du pays à transformer les contraintes globales en leviers de compétitivité durable, de création de valeur et de croissance à long terme. ■

F.M.C

Professeure des universités
en sciences économiques



La sardine tunisienne

Un petit poisson, un véritable trésor national

• Par Ridha Bergaoui

Longtemps considérée comme «le poisson des pauvres», souvent délaissée au profit des poissons dits nobles, la sardine revient aujourd'hui sur le devant de la scène. Petite par sa taille, modeste en apparence, la sardine cache en réalité une richesse biologique, nutritionnelle, économique, sociale et culturelle, exceptionnelle.

Les nutritionnistes la présentent comme un véritable super-aliment marin. Les industriels y voient une importante source de valeur ajoutée. Les écologistes la considèrent comme une espèce clé des écosystèmes marins. Et dans plusieurs pays méditerranéens, des chefs étoilés la servent désormais dans des assiettes gastronomiques raffinées.

En Tunisie, la sardine fait vivre des milliers de personnes et accompagne, depuis des générations, les repas familiaux les plus simples comme les plus conviviaux. Dans un pays confronté à l'érosion du pouvoir d'achat et à la hausse continue des prix des viandes, la sardine pourrait jouer un rôle stratégique dans la sécurité alimentaire nationale. Facilement accessible, savoureuse et riche en nutriments essentiels, la sardine apparaît comme l'un des aliments les plus intéressants répondant simultanément aux exigences de santé, de nutrition, de plaisir culinaire et de pouvoir d'achat.

Présentation générale de la sardine

La sardine méditerranéenne (*Sardina pilchardus*) est un petit poisson pélagique vivant en bancs parfois impressionnants, généralement entre la surface et une centaine de mètres de profondeur. Son nom provient probablement de la Sardaigne, région où elle était particulièrement abondante.

La sardine possède un corps fuselé, des flancs argentés et un dos bleu-vert caractéristique. La sardinelle (*Sardinella aurita*), appelée localement «latcha», est



une proche cousine de la sardine. Plus allongée et souvent plus grande, elle est également très présente dans les eaux tunisiennes. L'anchois (*Engraulis encrasicolus*), quant à lui, appartient à une autre famille biologique. Plus fin, plus petit et doté d'une bouche plus large, il possède un goût plus prononcé et est particulièrement apprécié en friture ou en salaison.

La sardine est principalement capturée grâce aux sennes tournantes coulissantes et à la pêche nocturne au lamparo, technique où la lumière attire le plancton puis les bancs de sardines vers les filets. Elle figure parmi les poissons les plus pêchés et consommés au monde. Les principaux producteurs sont le Maroc, le Portugal, l'Espagne, l'Inde, le Japon et le Pérou. Le Maroc domine largement la filière mondiale, aussi bien en capture qu'en transformation et exportation. Les pays méditerranéens restent parmi les plus grands consommateurs.

La sardine n'est pas considérée comme une espèce menacée à l'échelle mondiale, mais sa gestion doit rester rigoureuse. En Méditerranée comme ailleurs, les stocks demeurent sous pression en raison d'un effort de pêche croissant, de captures de juvéniles, de la pollution côtière, du réchauffement climatique et des modifications des courants marins et du plancton.

La sardine se nourrit principalement de plancton, d'œufs et de larves de crustacés. Elle constitue un maillon essentiel de la chaîne alimentaire marine, nourrissant thons, bonites, oiseaux marins et dauphins. Sur le plan écologique, la sardine joue un rôle clé dans l'équilibre de la biodiversité marine. La conserve de sardines présente plusieurs avantages : longue conservation, disponibilité permanente, consommation pratique et une excellente valeur nutritionnelle. Elle représente un marché mondial considérable. Le Portugal, l'Espagne, le Maroc et la France

ont transformé ce produit populaire en véritable produit premium.

Aujourd'hui, la sardine (fraîche ou en conserve) suscite un intérêt croissant car elle cumule de nombreux avantages : abondance relative, reproduction rapide, cycle de vie court, facilité de capture, excellente qualité nutritionnelle et un prix généralement accessible.

Composition et intérêt nutritionnel de la sardine

Derrière sa simplicité apparente, la sardine est un véritable concentré nutritionnel. Peu de poissons offrent un tel rapport qualité nutritionnelle/prix. Sa chair contient en moyenne 18 à 22 % de protéines de haute qualité, 8 à 15 % de lipides selon la saison, des oméga-3 en quantité remarquable, des vitamines (B12, D et B3) et de nombreux minéraux (calcium, phosphore, sélénium, iode, fer et magnésium). Lorsqu'elle est consommée avec ses arêtes, notamment grillée ou en conserve, la sardine devient une excellente source de calcium.

La sardine représente un véritable allié pour la santé. Sa richesse en oméga-3 contribue à la prévention des maladies cardiovasculaires, tandis que sa teneur élevée en calcium, vitamine D et protéines de qualité participe à la croissance des enfants, à la solidité osseuse et au bon fonctionnement de l'organisme. Dans un contexte marqué par la progression du diabète, de l'obésité et des maladies métaboliques, encourager la consommation régulière de poissons bleus, comme la sardine, constitue un enjeu nutritionnel public majeur. La sardine présente un autre avantage souvent méconnu mais essentiel pour la santé du consommateur. Elle se situe très bas dans la chaîne alimentaire marine. Se nourrissant principalement de plancton, de microalgues et de petits organismes marins, elle n'est pas un poisson prédateur comme le thon, l'espadon ou certains grands carnassiers

marins. Cette position biologique lui permet d'accumuler beaucoup moins de contaminants présents dans le milieu marin, notamment les métaux lourds comme le mercure, ainsi que certains polluants organiques qui ont tendance à se concentrer progressivement chez les espèces se nourrissant d'autres poissons et vivant plus longtemps. Sa croissance rapide, sa courte durée de vie et son alimentation naturelle font ainsi de la sardine un poisson généralement plus sain, plus sûr et mieux adapté à une consommation régulière, notamment pour les enfants, les personnes âgées et les consommateurs soucieux d'une alimentation saine et équilibrée.

La sardine en cuisine du monde

La sardine possède une chair fine, tendre et particulièrement savoureuse, au goût iodé typiquement marin. Selon la saison et sa teneur en graisse, elle peut offrir des saveurs à la fois délicates, fondantes et légèrement corsées. Grillée, frite ou marinée, elle développe des arômes puissants et une richesse gustative qui séduisent aussi bien la cuisine populaire que la gastronomie raffinée.

Longtemps considérée comme le « poisson du peuple », accessible et nourrissante, la sardine possède pourtant toutes les qualités d'un produit gastronomique : une chair savoureuse, une grande diversité de préparations et des qualités nutritionnelles exceptionnelles. Elle répond parfaitement aux attentes actuelles en matière de santé, de terroir et d'alimentation durable.

Au Portugal, la sardine grillée est presque une institution nationale. À Lisbonne, durant les fêtes, des milliers de sardines sont grillées chaque soir dans les rues. En Espagne, notamment à Málaga, les fameuses sardines grillées sur brochettes de roseau sont devenues un symbole touristique. En Italie, en France ou au Japon, la sardine est travaillée selon dif-



Couscous tunisien à la sardine (4 personnes)

Ingrédients

Pour le couscous

- 500 g de couscous moyen
- 6 à 8 sardines fraîches nettoyées
- 2 cuillères à soupe de concentré de tomate
- 1 oignon moyen haché
- 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 cuillère à café de harissa (facultatif)
- 1 cuillère à café de paprika
- ½ cuillère à café de curcuma
- Sel et poivre

Légumes

- 1 morceau de courge rouge (environ 300 g)
- 2 pommes de terre coupées en rondelles
- 1 citron

Garniture

- Quelques brins de ciboulette ou de persil
- Piments verts grillés ou frits
- Olives noires
- Piments marinés

Préparation

1. Préparer la sauce

- Dans une marmite, faire revenir l'oignon dans l'huile d'olive.
- Ajouter le concentré de tomate et remuer 2 minutes.
- Ajouter la harissa, le paprika, le curcuma, le sel et le poivre.
- Verser environ 1 litre d'eau chaude.
- Ajouter le morceau de courge.
- Laisser cuire 20 à 25 minutes.

2. Préparer le couscous

- Mettre le couscous dans un grand plat.
- Humidifier avec un peu d'eau salée et une cuillère d'huile d'olive.

- Égrainer avec les mains.
- Cuire à la vapeur dans le couscoussier pendant 20 minutes.
- Retirer, arroser légèrement d'eau puis remettre à cuire 15 à 20 minutes.
- Répéter une troisième cuisson pour obtenir un couscous léger et bien gonflé.

3. Cuire les sardines

- Saler légèrement les sardines.
- Les déposer dans la sauce pendant les 10 dernières minutes de cuisson.
- Laisser cuire doucement pour qu'elles restent entières.

4. Préparer les accompagnements

- Frire ou rôtir les rondelles de pommes de terre jusqu'à ce qu'elles soient dorées.
- Griller les piments verts.
- Préparer les olives et les piments marinés.

5. Dressage

- Disposer le couscous dans un grand plat.
- Arroser avec une partie de la sauce rouge.
- Placer au centre le morceau de courge.
- Répartir les sardines sur le dessus.
- Ajouter les pommes de terre, les piments et les herbes fraîches.
- Servir avec des quartiers de citron, des olives et des piments marinés.

Astuce tunisienne

Pour obtenir la belle couleur rouge-orangé visible sur l'image, mélangez un peu de sauce tomate au couscous juste avant le dressage et ajoutez un filet d'huile d'olive extra vierge. Cela donne au couscous son aspect traditionnel des régions côtières tunisiennes.

férentes façons, en marinade, fumée, confite ou en amuse-bouche gastronomique. Dans de nombreux pays, la sardine est aujourd'hui entrée dans les cuisines créatives. Des chefs étoilés la servent en de plats gastronomiques raffinés et élaborés de haute cuisine. En Tunisie, la sardine fait pleinement partie du patrimoine culinaire national. C'est un poisson polyvalent que l'on cuisine frit, grillé, farci, pané, en tajine, kefta, boulettes, en couscous ou à la tunisienne en marinade.

Consommation de sardines en Tunisie

En Tunisie, la production de poissons bleus se situe en moyenne autour de 50 000 tonnes par an, dont près de la moitié est constituée de sardines et de sardinelles. La consommation moyenne de sardines et sardinelles serait d'environ 2 kg/habitant/an sur un total de 11,5 kg de poisson.

Ce niveau reste relativement modeste comparé à d'autres pays méditerranéens où les poissons bleus occupent une place beaucoup plus importante dans les habitudes alimentaires. Au Maroc, considéré comme l'un des grands pays de la sardine, la consommation de petits poissons pélagiques peut dépasser 5 à 6 kg par habitant et par an. Au Portugal, la consommation de la sardine grillée et de la conserve haut de gamme demeure très importante. L'Espagne affiche elle aussi des niveaux élevés. À l'inverse, la France présente une consommation plus faible et plus irrégulière, la sardine étant davantage perçue comme un produit de niche, gastronomique ou de conserve de qualité. La sardine garde la réputation de poisson populaire, ce qui limite sa valorisation et sa consommation malgré ses qualités nutritionnelles et gustatives. Malgré l'abondance relative des poissons bleus, la sardine reste encore insuffisamment valorisée alors qu'elle pourrait occuper une place beaucoup plus importante dans une alimentation

saine, durable et accessible. La consommation de poisson en général demeure très inégale selon les régions et le niveau de revenu des ménages.

La Tunisie dispose d'importantes ressources en poissons bleus et d'un savoir-faire ancien dans la pêche et la transformation de la sardine. Peu d'aliments offrent un rapport aussi avantageux entre prix, valeur nutritionnelle et impact environnemental que la sardine. À une époque où l'alimentation saine devient parfois inaccessible pour les ménages modestes, la sardine demeure l'un des produits les plus intéressants sur le plan nutritionnel et économique. Pourtant, pour une partie de la population, la consommation de poisson reste très faible. Ces personnes se trouvent privées d'un produit abondant, nutritif et peu cher.

Pêche et conserves de la sardine en Tunisie

En Tunisie, la sardine revêt une importance économique, sociale et environnementale majeure. Les poissons pélagiques (sardine, sardinelle, anchois et maquereau) représentent environ 40 % des débarquements nationaux, ce qui illustre leur poids stratégique dans la pêche maritime.

Derrière la sardine, ce sont des familles entières qui vivent directement ou indirectement de cette filière : des milliers de marins, de poissonniers, de transporteurs, mais aussi des milliers d'ouvrières travaillant dans les conserveries. Pour de nombreuses familles tunisiennes, la sardine demeure une source essentielle et parfois irremplaçable de protéines animales à prix relativement accessible. La sardine est pêchée le long de l'ensemble des côtes tunisiennes, de Bizerte à Zarzis. La pêche se pratique principalement la nuit grâce à la lumière des lamparos. C'est un poisson fragile qui se détériore rapide-

ment après sa capture. Le respect de la chaîne du froid, la rapidité du transport et l'organisation de la commercialisation sont essentiels pour préserver la qualité sanitaire et limiter les pertes.

Le secteur des conserves de sardines est l'un des plus anciens de l'industrie agroalimentaire tunisienne. Environ un tiers des sardines pêchées en Tunisie sont destinées à la conserve, tandis que les deux tiers sont commercialisés en frais, congelés ou orientés vers d'autres usages. Aujourd'hui, on compte environ 15 conserveries, dont plusieurs unités spécialisées sardine-thon, avec une capacité d'environ 137 tonnes de sardines fraîches par jour. Les produits commercialisés sont variés : sardines à l'huile, à la tomate, piquantes, en filet, marinées ou nature. Une partie importante de la production est destinée à l'exportation. Le secteur de la conserverie génère près de 4 500 emplois directs. Dans plusieurs régions côtières, l'industrie de la conserve constitue une importante source d'emploi et de revenus pour de nombreuses familles. Tri, nettoyage, préparation, mise en boîte et conditionnement reposent largement sur une main-d'œuvre féminine dont le rôle économique et social reste souvent peu visible.

Longtemps considérée comme un simple poisson populaire, la sardine mérite aujourd'hui d'être regardée autrement. Derrière ce petit poisson bleu se cachent une ressource écologique essentielle à l'équilibre de nos mers, une activité économique qui fait vivre des milliers de familles, un patrimoine culinaire profondément ancré dans la mémoire collective et une richesse nutritionnelle exceptionnelle. Dans un monde où la sécurité alimentaire, la santé, la durabilité et la valorisation des produits locaux deviennent des enjeux majeurs, la sardine apparaît plus que jamais comme une véritable richesse nationale, encore insuffisamment reconnue et valorisée. ■

R.B.



BIO

HUILE D'OLIVE
EXTRA VIERGE

*L'excellence naturelle
depuis 1887*



Certifiée EcoCert



avec une traçabilité complète,
de l'arbre à la bouteille



www.ruspinaoliveoil.tn



+216 93 483 630 / +216 93 434 603

Le kiwi

Un fruit «plaisir et santé»

• Par Ridha Bergaoui

En Tunisie, l'offre fruitière ne se limite plus aux espèces classiques comme les dattes, les oranges, les pommes, les pêches, les prunes ou les fraises. Aux côtés de ces productions bien ancrées dans les habitudes, apparaissent désormais des fruits, longtemps considérés comme étrangers et exotiques, tels que le fruit du dragon, le kaki, l'avocat, l'ananas ou encore le kiwi.



Le kiwi a fait son apparition depuis quelques années et s'installe progressivement dans le paysage alimentaire. Désormais, il est fréquemment exposé sur les étals des fruitiers, attirant le regard par sa forme atypique. Sa peau brune et duveteuse cache une chair verte éclatante parsemée de petites graines noires, au goût à la fois sucré et acidulé. Disponible durant toute l'année, il fait le plaisir aussi bien des ménages, comme dessert, que des pâtisseries, qui l'utilisent pour décorer et aromatiser tartes, entremets et desserts, et aussi des industriels pour certaines préparations, notamment les jus et produits aromatisés.

Sans être encore un fruit de grande consommation, le kiwi s'impose peu à peu comme un produit fort apprécié, symbole d'une alimentation diversifiée et ouverte sur le monde.

Histoire du kiwi

Le kiwi (*Actinidia deliciosa*) est originaire des régions montagneuses de la Chine, où il poussait à l'état sauvage. Ce n'est qu'au début du XXe siècle que la plante quitte l'Asie pour la Nouvelle-Zélande, où elle est introduite, sélectionnée, améliorée





et prend son essor commercial. Les Néo-Zélandais développent des variétés productives et bien adaptées au marché. Ils lui donnent le nom de "kiwi", en référence à l'oiseau emblématique du pays. À partir des années 1950-1960, le fruit conquiert progressivement l'Europe, puis l'ensemble des continents.

Aujourd'hui, le kiwi est cultivé dans de nombreuses régions tempérées du globe, notamment en Europe, en Amérique du Sud et en Asie, avec des filières très structurées et fortement orientées vers l'exportation.

La production mondiale de kiwis dépasse 4 à 4,5 millions de tonnes par an, presque autant que la pêche ou le pamplemousse, témoignant d'un marché dynamique et en expansion. Les principaux pays producteurs sont :

la Chine, la Nouvelle-Zélande, le Chili, l'Italie, la France et la Grèce. Ces pays disposent de variétés performantes, d'un savoir-faire technique avancé et d'une organisation professionnelle solide leur permettant d'alimenter un marché mondial très concurrentiel. De nos jours, on distingue trois types de kiwi, tous appartenant au genre *Actinidia*. Le kiwi classique à chair verte (*Actinidia deliciosa*), historiquement le plus connu et qui demeure la référence commerciale et de consommation avec des variétés comme « Hayward » qui domine largement le marché mondial grâce à sa bonne conservation et sa facilité de transport. Le kiwi jaune (*Actinidia chinensis*) commercialisé seulement depuis une quinzaine d'années et de nos jours en plein essor, plus sucré mais plus délicat à cultiver. Enfin, le kiwai (*Actinidia arguta*) est encore

marginal et peu développé commercialement, ses petits fruits lisses se consomment entiers.

La culture du kiwi

Le kiwi n'est pas un arbre au sens classique, mais une liane ligneuse vigoureuse, proche de la vigne par son mode de conduite. Il se caractérise par :

- une croissance rapide et volumineuse
- de grandes feuilles caduques
- des rameaux fragiles nécessitant un support.

La multiplication du kiwi se fait essentiellement par des boutures semi-ligneuses. C'est une plante dioïque, les fleurs mâles et femelles sont portées par des pieds différents (compter, lors de la plantation, 1 arbre mâle pour 4 à 6 arbres femelles). La pollinisation est assurée par le vent et surtout par les insectes, notamment les abeilles. Les intrants sont assez limités dans la culture du kiwi. Toutefois, une fumure est nécessaire à la plantation et chaque année pour maintenir un sol riche en matière organique.

La conduite du kiwi est exigeante et très technique. Après la plantation, la liane est formée sur un système de palissage (pergola ou treille). La taille est essentielle et permet de maîtriser la vigueur et d'assurer une bonne fructification. Elle s'effectue en hiver (taille de formation et de fructification) et en été (éclaircissage).

L'irrigation est un facteur clé, le kiwi est très exigeant en eau et sensible au stress hydrique. Une alimentation régulière en eau est indispensable pour obtenir des fruits de calibre satisfaisant. L'entrée en production se fait à 3-4 ans. La floraison intervient au printemps, généralement en mai. Les fleurs, blanches à crème, sont assez discrètes mais nombreuses. La fructification dépend fortement

de la qualité de la pollinisation. Les fruits se développent durant l'été et atteignent leur maturité à l'automne. La récolte a lieu avant la pleine maturité physiologique, afin de permettre une bonne conservation. Faire attention à la récolte pour ne pas abîmer les fruits. Le kiwi peut être stocké plusieurs mois en chambre froide, ce qui explique sa présence prolongée sur les marchés. Les fruits généralement de forme ellipsoïdale peuvent être solitaires ou groupés. Le poids moyen du fruit varie de 40-60 grammes jusqu'à 150 grammes pour certaines variétés. Un rendement de 20 à 25 tonnes par hectare est courant. Un verger de kiwi est une culture pérenne qui peut durer une trentaine d'années, parfois davantage si les conditions sont bonnes et si la conduite est maîtrisée.

L'investissement initial pour la plantation est élevé alors que le retour sur investissement est lent.

Composition et bienfaits du kiwi

Le kiwi est un fruit particulièrement riche sur le plan nutritionnel. Il se distingue par une teneur très élevée en vitamines (vitamine C, souvent supérieure à celle de l'orange, ainsi qu'en vitamines A, B1, B2, B6 et E), une richesse en fibres alimentaires, en minéraux (potassium notamment) et la présence d'antioxydants. Il contient également une enzyme spécifique, l'actinidine, qui facilite la digestion des protéines.

La consommation du kiwi est associée à plusieurs effets bénéfiques comme le renforcement du système immunitaire, l'amélioration du transit intestinal, une action antioxydante des cellules et une contribution à la santé cardiovasculaire. C'est un fruit particulièrement recommandé en période hivernale, lorsque les besoins en vitamine C sont accrus. C'est également un en-cas pratique et peu énergétique pour le quotidien (le kiwi apporte seulement 60 calories/100

grammes). Il constitue un allié précieux pour une alimentation saine et équilibrée. Sa consommation régulière contribue à la bonne santé et apporte une énergie naturelle, bénéfique pour tous les âges.

Le kiwi est principalement consommé frais, mais ses usages sont variés: desserts (fruit entier, salades de fruits, tartes...), boissons (jus, smoothies), confitures et gelées. Il est également utilisé en cuisine en accompagnement de plats sucrés-salés, les marinades et les salades. Dans l'industrie, il est utilisé dans les jus multivitamines, les produits laitiers aromatisés et certaines préparations transformées. Il est également utilisé dans certains cosmétiques pour sa richesse en vitamine C et antioxydants.

Le kiwi se distingue par un profil gustatif unique, à la fois acidulé et légèrement sucré, avec une fraîcheur en bouche très marquée. Sa chair juteuse, fondante et parsemée de petites graines croquantes offre une texture originale. Cette combinaison d'acidité, de fraîcheur et de texture fait du kiwi un fruit particulièrement rafraîchissant, souvent apprécié en fin de repas ou dans des préparations sucrées où il apporte une note vive et tonique.

Il existe plusieurs façons de consommer le kiwi frais, selon les préférences. La plus courante consiste à le couper en deux et à le déguster à la cuillère, en prélevant directement la chair. On peut aussi l'éplucher au couteau ou à l'économe, puis le trancher en rondelles pour des salades de fruits ou des desserts. Enfin, il est tout à fait possible de le croquer entier, comme une pomme, après un bon lavage, surtout lorsqu'il est bien mûr et que la peau est tendre. Celle-ci, fine et légèrement duveteuse, est parfaitement comestible, même si sa texture peut surprendre. Manger le kiwi avec

sa peau renforce l'apport nutritionnel global du fruit et limite le gaspillage.

Le kiwi en Tunisie

Quoique la plus grande quantité commercialisée en Tunisie provienne de l'importation, le kiwi est également produit sur place. Sa culture reste toutefois très limitée et tout à fait marginale.

L'introduction du kiwi en Tunisie est relativement récente (années 1980-1990), dans une logique d'expérimentation et de diversification fruitière. Son développement est resté très limité pour plusieurs raisons dont : son exigence élevée en eau, sa sensibilité au vent et au stress hydrique et le besoin d'un savoir-faire spécifique (palissage, pollinisation, taille). Son développement se heurte à un marché étroit, une faible culture de consommation, la concurrence des importations et l'absence d'une filière organisée. Le manque de plants certifiés et de références techniques nationales et l'absence de circuits de commercialisation organisés limitent également l'extension de sa culture.

La production serait d'environ 30 à 35 tonnes/an et les superficies au maximum de 30 ha, réparties en de petites exploitations ou jardins spécialisés. La culture est localisée surtout au Nord, autour de Bizerte, Béja et le Cap Bon. Ces zones se caractérisent par une disponibilité en eau, un hiver suffisamment froid et des sols profonds et riches.

Le kiwi est vendu à la pièce, perçu comme un produit de luxe et cher, ce qui explique la faible demande nationale. Sa consommation demeure occasionnelle. La demande est essentiellement couverte par l'importation, à partir de l'Europe et également du Chili et de la Nouvelle-Zélande. La Tunisie a importé, en 2022, environ 1 500 tonnes. Cela correspond à une consommation moyenne de près de 125 grammes/

Salade vitalité au kiwi et à l'avocat



Ingrédients (pour 2 à 4 personnes)

- 2 kiwis verts, pelés et coupés en rondelles
- 1 avocat mûr, coupé en tranches
- 1 concombre, coupé en fines rondelles
- 4 à 5 radis, émincés
- Quelques fraises fraîches, coupées en deux
- 1 petit oignon blanc ou rouge, coupé en fines rondelles
- 2 poignées de jeunes pousses (mâche, épinards ou mesclun)
- 1 cuillère à soupe de graines de chia
- Sel et poivre
- Vinaigrette au kiwi
- 1 kiwi bien mûr
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 cuillère à soupe de jus de citron
- 1 cuillère à café de miel (facultatif)
- Sel et poivre

Préparation

- Laver soigneusement tous les légumes et les fruits.
- Couper les kiwis, le concombre, les radis, les fraises et l'avocat.
- Disposer les jeunes pousses dans un grand saladier.

- Ajouter harmonieusement les rondelles de kiwi, le concombre, les radis, les fraises, l'oignon et l'avocat.
- Parsemer de graines de chia.

Préparation de la vinaigrette

- Écraser ou mixer le kiwi mûr.
- Ajouter l'huile d'olive, le jus de citron, le miel, le sel et le poivre.
- Mélanger jusqu'à obtenir une sauce homogène.

Service

Verser la vinaigrette juste avant de servir et mélanger délicatement.

Bienfaits

- **Kiwi** : riche en vitamine C et antioxydants.
- **Avocat** : source de bons lipides et de vitamine E.
- **Concombre** : très hydratant et faible en calories.
- **Radis** : riche en fibres et en minéraux.

habitant/an, soit l'équivalent d'un ou deux kiwis. En Europe, la consommation est beaucoup plus importante, souvent de 2 à 4 kg/habitant/an, notamment chez les jeunes consommateurs de plus en plus soucieux de leur bien-être. En Italie et en Grèce, la consommation dépasse souvent les 5 kg/habitant/an.

Le kiwi est surtout consommé en frais comme fruit de table, en salade de fruit, dans les tartes et les sorbets. Dans les industries agroalimentaires, il est utilisé dans les jus et concentrés, les confitures et les pâtisseries industrielles. Dans un contexte de changement climatique et de rareté de l'eau, il apparaît difficile de recommander la culture du kiwi en Tunisie et à grande échelle. En revanche, le kiwi peut trouver sa place dans certaines zones pluvieuses du nord, dans les exploitations intensives maîtrisées et

orientées vers des marchés premium de niche à forte valeur ajoutée. La sélection de variétés tolérantes à la chaleur et l'irrigation localisée (goutte-à-goutte) sont recommandées. Sans prétendre pouvoir exporter, dans un marché mondial dominé par des pays de fortes productions, le développement de cette culture dans les zones favorables permettrait de limiter l'importation (et la sortie de devises), de manger du kiwi local et de créer de précieux postes d'emploi.

Le kiwi est un fruit moderne, symbole d'une agriculture spécialisée et mondialisée. Il incarne la modernité, la fraîcheur, l'exotisme et le bien-être. Riche sur le plan nutritionnel et apprécié pour sa saveur unique. Sa culture est cependant exigeante et requiert un savoir-faire technique pointu et des conditions agroclimatiques bien spécifiques.

Le kiwi en Tunisie reste une culture très marginale, avec une production insignifiante face à une consommation essentiellement couverte par les importations. Son développement est limité par des contraintes hydriques, techniques et économiques importantes.

Dans un contexte où l'eau est rare et les conditions climatiques contraignantes, son développement doit être envisagé avec prudence, en privilégiant des approches ciblées, intensives et à forte valeur ajoutée. L'objectif étant de réduire la dépendance aux importations et de faire bénéficier le consommateur d'un produit local perçu comme sain et moderne, dans le cadre d'une mondialisation des goûts et des habitudes alimentaires. ■

R.B.

LA FONDATION ARTS & CULTURE BY UIB MÉCÈNE PRINCIPAL DE LA 39^{ème} ÉDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE SYMPHONIQUE D'EL JEM

Les « Nocturnes d'El Jem » du 11 juillet au 15 août 2026

FONDATION
ARTS & CULTURE
by  UIB

La Fondation Arts & Culture by UIB est fière d'accompagner le Festival International de Musique Symphonique d'El Jem en tant que mécène principal pour la 7^{ème} année consécutive et de contribuer au rayonnement de la vie culturelle tunisienne à travers des moments de convivialité, d'émotion et de partage empreints d'arts et de culture.

Vivez la magie de la Musique
Symphonique dans un
cadre enchanteur
sous un ciel
étoilé.

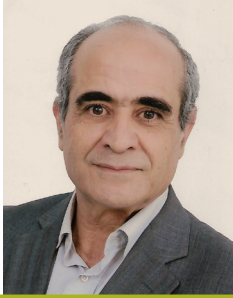
Retrouvez l'actualité du Festival sur :   UIB - GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Billetterie en ligne : <https://billet.festivaleljem.tn/>



L'aloë vera

Entre santé, cosmétiques, bien-être
et innovations



• Par Ridha Bergaoui

Face au changement climatique, à la raréfaction des ressources en eau et à l'augmentation des températures, la Tunisie est appelée à repenser ses systèmes de production agricole. Cette nécessité est d'autant plus pressante que près des trois quarts du territoire national se situent dans les étages bioclimatiques semi-aride et aride, caractérisés par des précipitations faibles, irrégulières et souvent mal réparties dans le temps. La recherche de cultures nécessitant peu d'eau et adaptées aux conditions difficiles devient une priorité.

Parmi les plantes qui suscitent un intérêt croissant figure l'aloë vera. Connue depuis plusieurs millénaires et utilisée par de nombreuses civilisations pour ses multiples vertus, cette plante succulente se distingue par son exceptionnelle résistance à la sécheresse et à la chaleur.

De simple plante sauvage des régions arides, elle est devenue de nos jours, dans de nombreuses régions, une culture à forte valeur ajoutée et une matière première recherchée dans de nombreux secteurs économiques.

Particularités d'une plante millénaire

Originaire de la péninsule Arabique et des régions arides de l'Afrique orientale, l'aloë vera était déjà connu des anciennes civilisations égyptiennes et utilisé dans les soins de beauté, la médecine et les rites funéraires. Les Grecs et les Romains connaissaient également ses propriétés médicinales. Plus tard, les marchands arabes contribuèrent à diffuser sa culture vers l'Asie, le bassin méditerranéen et l'Inde. Au fil des siècles, l'aloë vera est devenu l'une des plantes médicinales les plus utilisées au monde.



L'aloe vera est aujourd'hui cultivé dans de nombreux pays. Le Mexique figure parmi les producteurs historiques. La République dominicaine s'est imposée comme l'un des principaux exportateurs de gel d'aloe vera. L'Inde connaît depuis plusieurs années une forte expansion de cette culture, notamment pour alimenter son importante industrie ayurvédique. La Chine développe également de vastes plantations destinées à la transformation industrielle. Les États-Unis (notamment dans les régions chaudes du Texas et de la Floride), ainsi que l'Espagne, l'Afrique du Sud et l'Australie comptent également parmi les producteurs importants.

L'aloe vera (dont le nom scientifique est *Aloe barbadensis* Miller) appartient au genre botanique *Aloe* qui compte plus de 500 espèces réparties principalement en Afrique et dans la péninsule Arabique. L'aloe vera représente à lui seul plus de 90 % du marché mondial en raison de la richesse de son gel, de la reconnaissance scientifique de ses nombreuses propriétés thérapeutiques et de sa facilité de culture.

La plante se caractérise par ses longues feuilles épaisses capables d'emmagasiner d'importantes réserves d'eau, ce qui lui permet de résister à de longues périodes de sécheresse. Cette remarquable adaptation à la sécheresse repose également sur un mécanisme physiologique particulier où la plante ouvre principalement ses stomates durant la nuit, limitant ainsi les pertes d'eau par évaporation. Ces caractéristiques expliquent sa capacité à produire dans des environnements où de nombreuses autres plantes peinent à survivre.

Plante robuste, à faible besoin en eau et bonne adaptation aux sols pauvres, l'aloe vera peut vivre plusieurs années tout en maintenant une production régulière de feuilles. La floraison de l'aloe vera intervient généralement au printemps lorsque la plante atteint l'âge de trois à quatre ans. Elle se manifeste par l'apparition d'une

longue hampe florale pouvant dépasser un mètre de hauteur, dressée au centre de la rosette de feuilles. Cette hampe porte de nombreuses fleurs tubulaires de couleur jaune à jaune orangé, riches en nectar et très appréciées des abeilles et autres insectes pollinisateurs. La cosmétique représente le principal débouché économique du gel contenu dans les feuilles. Viennent ensuite les compléments alimentaires, les boissons fonctionnelles, les produits pharmaceutiques et certaines applications vétérinaires. Les grandes entreprises du secteur de la cosmétique commercialisent des centaines de références contenant du gel, des extraits ou des poudres d'aloe vera. Des filières de certification ont également vu le jour afin de garantir la qualité et l'authenticité des produits proposés aux consommateurs.

L'aloe vera constitue une véritable filière agricole et industrielle, mobilisant des milliers de producteurs à travers le monde et alimentant des secteurs variés (cosmétique, santé, pharmacie, alimentation...). Le marché mondial est aujourd'hui estimé à plusieurs milliards de dollars et continue de progresser sous l'effet de la demande croissante en produits naturels, biologiques et respectueux de l'environnement. Les pays leaders de la filière ne se limitent plus à la culture et l'exportation de feuilles ou de gel brut, mais investissent également dans la transformation industrielle et le développement de produits à forte valeur ajoutée.

Une composition riche et des usages multiples

Le gel contenu dans les feuilles de l'aloe vera est constitué à plus de 98 % d'eau mais renferme de nombreuses substances biologiquement actives. Les chercheurs ont identifié plus de deux cents molécules différentes entre vitamines, minéraux, enzymes, polysaccharides, acides aminés et composés antioxydants. En raison de cette richesse en composés actifs, l'aloe vera



possède de nombreuses vertus hydratantes, cicatrisantes, digestives, anti-inflammatoires et même anti-âge. Depuis des siècles, l'aloe vera est utilisé pour traiter diverses affections cutanées, les brûlures légères, les irritations ou les petites blessures. La consommation orale d'extraits ou de jus d'aloe vera semble également avoir des effets bénéfiques sur le confort digestif et le stress oxydatif.

Polyvalente et bien tolérée, l'aloe vera entre dans la composition de nombreuses préparations cosmétiques : crèmes hydratantes, lotions, savons, shampoings, après-shampooing, produits après-soleil, masques de beauté et soins anti-âge.

L'aloe vera apporte diverses vitamines (A, C, E, du groupe B), minéraux (comme le calcium, le magnésium et le zinc) et composés bioactifs. La consommation de gel d'aloe vera peut contribuer à combler certaines carences nutritionnelles. Dans plusieurs pays asiatiques, notamment la Chine, l'Inde ou le Japon, des morceaux de gel sont

consommés directement ou intégrés dans des préparations alimentaires.

Quoique la santé, le bien-être et la cosmétique constituent les principaux débouchés de l'aloé vera, cette plante possède d'autres usages qui gagnent progressivement en importance. Dans le domaine alimentaire, elle est utilisée pour la production de jus, de boissons fonctionnelles, de desserts ou encore de compléments alimentaires. L'aloé vera suscite également un intérêt en agriculture où ses extraits sont testés comme biostimulants naturels qui peuvent favoriser la germination, stimuler l'enracinement et renforcer la résistance des plantes face à certains stress. Des usages similaires existent également en alimentation animale. De nouvelles possibilités de valorisation de l'aloé vera apparaissent dans les biomatériaux et l'environnement, notamment les films biodégradables pour la conservation des fruits et légumes ou l'utilisation comme plante ornementale dans les jardins et l'aménagement des zones arides.

La culture de l'aloé vera

La plante préfère les climats chauds, elle se développe dans des sols légers, sableux ou sablo-limoneux bien drainés. Les plantations actuelles reposent largement sur des écotypes sélectionnés empiriquement et multipliés par rejets. Ces rejets, qui apparaissent à la base des plantes mères, sont séparés puis transplantés dans les parcelles de production. Les besoins en fertilisation restent relativement modestes. L'irrigation est généralement limitée.

La première récolte intervient entre 18 et 24 mois après la plantation. Les feuilles les plus âgées sont prélevées manuellement à l'aide d'outils tranchants. La plantation peut demeurer productive pendant quatre à sept années, parfois davantage. Le rendement en feuilles



Rituel de beauté à l'aloé vera

Ingrédients nécessaires

Pour un soin simple et naturel du visage :

- 1 feuille fraîche d'aloé vera
- Eau tiède pour nettoyer le visage
- (Optionnel) quelques gouttes de miel naturel pour les peaux sèches
- (Optionnel) quelques gouttes d'eau de rose pour un effet apaisant

Comment l'appliquer ?

- Laver soigneusement le visage.
- Couper une feuille d'aloé vera et extraire le gel transparent.
- Appliquer le gel directement sur le visage en massant délicatement.
- Laisser agir entre 15 et 20 minutes.
- Rincer à l'eau tiède puis sécher le visage.

Bienfaits de l'aloé vera pour le visage

- Hydrate la peau en profondeur sans effet gras.
- Apaise les irritations et les rougeurs grâce à ses propriétés anti-inflammatoires.
- Aide à lutter contre l'acné en réduisant l'inflammation et en favorisant la cicatrisation.
- Favorise la régénération de la peau grâce à sa richesse en vitamines A, C et E.
- Ralentit le vieillissement cutané en améliorant l'élasticité de la peau.
- Atténue les taches légères et aide à uniformiser le teint avec une utilisation régulière.
- Procure une sensation de fraîcheur immédiate, particulièrement appréciée après une exposition au soleil.

Précautions

- Faites un test sur une petite zone de peau avant la première utilisation.
- Utilisez uniquement le gel transparent à l'intérieur de la feuille.
- Évitez la partie jaune (latex d'aloé vera), qui peut être irritante pour certaines personnes.

dépend de nombreux facteurs : variété cultivée, densité de plantation, disponibilité en eau, fertilité du sol et qualité des pratiques agricoles.

Une fois récoltées, les feuilles doivent être traitées rapidement afin de préserver leurs qualités. Quelques heures de retard peuvent entraîner une dégradation significative des composés actifs.

Les feuilles sont lavées puis décortiquées pour séparer le gel transparent des tissus périphériques. Le gel est ensuite filtré, stabilisé puis transformé selon les produits recherchés. On obtient ainsi du gel frais, des jus, des concentrés, des extraits ou encore des poudres déshydratées destinées à l'industrie cosmétique et alimentaire.

Si le gel constitue de loin la principale richesse de l'aloë vera, d'autres parties de la plante peuvent également être valorisées. Le latex jaune situé sous l'épiderme est utilisé depuis longtemps pour certaines applications pharmaceutiques, tandis que les parties externes des feuilles renferment des composés bioactifs pouvant être exploités dans les industries cosmétiques ou pharmaceutiques. Les fibres présentes dans les feuilles trouvent également quelques débouchés dans l'artisanat et la fabrication de matériaux. Les résidus issus de l'extraction du gel peuvent être transformés en compost, en biostimulants agricoles ou en aliments pour animaux. Les fleurs, riches en nectar, présentent également un intérêt pour l'apiculture. Ainsi, au-delà du gel, l'aloë vera offre la possibilité de valoriser presque toute la biomasse produite, s'inscrivant dans une logique de « valorisation intégrale » afin de réduire les déchets et d'améliorer la rentabilité de la culture.

L'aloë vera en Tunisie : une opportunité à saisir

L'aloë vera en Tunisie est une culture relativement récente et encore marginale.

Cependant, plusieurs initiatives privées témoignent d'un intérêt croissant pour cette plante aux multiples usages.

Sa culture se développe principalement dans les régions du Centre et du Sud. Les superficies restent toutefois limitées et sont souvent conduites selon les principes de l'agriculture biologique afin de répondre surtout aux exigences des marchés internationaux.

Plusieurs entreprises ont investi dans la culture, l'extraction et la valorisation de l'aloë vera. Du gel frais, des extraits, des poudres, des jus ainsi qu'une large gamme de produits cosmétiques et de bien-être (crèmes hydratantes, shampoings, lotions, savons, produits capillaires et soins dermatologiques) sont commercialisés sous différentes marques tunisiennes. Ces produits sont présents dans les pharmacies, les parapharmacies, les magasins spécialisés et les instituts de beauté. Plusieurs entreprises tunisiennes visent les marchés européens, nord-américains et ceux des pays du Golfe, principalement avec des ingrédients transformés et des produits cosmétiques certifiés biologiques. Le marché local connaît une croissance progressive et une partie importante de l'offre reste encore importée.

Les plantations commerciales utilisent presque exclusivement des plants importés (principalement d'origine mexicaine, américaine ou indienne), introduits par des entreprises privées ou des pépinières spécialisées.

Avec ses faibles besoins en eau, sa capacité à valoriser des sols marginalisés et la valeur relativement élevée de ses produits, l'aloë vera présente des atouts importants, surtout dans un contexte marqué par le changement climatique et la raréfaction des ressources hydriques. Il pourrait constituer une option intéressante pour le développement de certaines régions du Centre et du Sud tunisien. La Tunisie dispose de nombreux atouts :

- Climat favorable ;
- Vastes régions arides et semi-arides ;
- Disponibilité de terres marginales ;
- Besoin croissant de diversification agricole.

La Tunisie dispose également d'une expérience reconnue dans la production et l'exportation de plantes aromatiques et médicinales. Ce savoir-faire, associé à la proximité des marchés européens et à l'existence d'un secteur cosmétique local en développement, pourrait favoriser l'émergence d'une filière nationale compétitive autour de l'aloë vera. Son succès économique dépendra moins de la production des feuilles que de la capacité à développer des unités locales de transformation, de certification et de valorisation industrielle dans les secteurs de la santé, du bien-être et de la cosmétique.

Dans un monde confronté à la raréfaction de l'eau, au changement climatique et à la recherche de modes de production plus durables, l'aloë vera apparaît comme bien plus qu'une simple plante médicinale ou cosmétique. Grâce à sa remarquable adaptation aux milieux arides, à la diversité de ses usages et à la forte demande mondiale dont elle bénéficie, elle figure parmi les cultures émergentes les plus prometteuses pour les régions chaudes.

Pour la Tunisie, dont une grande partie du territoire appartient aux zones semi-arides et arides, l'aloë vera pourrait contribuer à diversifier les systèmes de production agricole, valoriser des terres marginales et créer de nouvelles activités à forte valeur ajoutée. Son développement dépendra toutefois de la capacité à structurer une véritable filière intégrée associant production, transformation, certification, innovation et conquête des marchés internationaux. Plus qu'une simple plante rustique, l'aloë vera pourrait devenir le symbole d'une agriculture adaptée aux défis climatiques et économiques du XXI^e siècle. 

R.B.

Quel que soit votre parcours, il y a un pack pour vous

Packs Fondamentaux



Packs Professions Libérales



Packs Médecins



Packs Pharmaciens



بنك تونس و الإمارات
Banque de Tunisie et des Emirats

VOYAH et MHERO Deux superstars

Show féérique : les trois murs de la grande salle d'un pavillon prestigieux sont habillés d'écrans géants, interactifs. Les photos défilent montrant des détails de voitures quand, au son d'une musique entraînante, surgissent d'un mur deux nouvelles voitures qui viennent s'installer sur le plateau. Effet de surprise et d'émerveillement garanti. Auto Hall, nouveau concessionnaire automobile du Moulin Holding, a voulu marquer ainsi son entrée sur le marché de l'automobile, en lançant deux marques chinoises : VOYAH et MHERO. Le choix n'est pas fortuit, il répond aux attentes des Tunisiens dans deux segments, la moyenne gamme et la très haute gamme. Le rapport qualité / prix est l'un des meilleurs sur le marché, sinon le meilleur.



VOYAH : l'excellence du luxe intelligent

Marque premium de nouvelle génération, VOYAH incarne une approche moderne du luxe automobile où technologie, raffinement et bien-être se conjuguent harmonieusement. Inspiré du voyage et de l'exploration, son nom traduit une volonté d'ouverture vers de nouveaux horizons. Son identité visuelle s'appuie sur la légende chinoise du Kunpeng, oiseau mythologique symbole de liberté, d'ambition et de dépassement de soi. VOYAH développe une gamme complète de véhicules électriques et hybrides rechargeables (EV, PHEV et REEV) conçus pour répondre aux attentes d'une clientèle exigeante à la recherche d'une mobilité durable sans compromis sur le confort, la performance ou l'expérience de conduite. La marque se distingue notamment par des technologies embarquées de dernière génération, un design élégant et sophistiqué, des motorisations électrifiées performantes, un niveau élevé de confort et de sécurité, et une expérience utilisateur intuitive et connectée. Les premiers modèles commercialisés en Tuni-

sie seront : VOYAH FREE, VOYAH DREAM et VOYAH COURAGE

MHERO : la puissance au sommet du luxe tout-terrain

Pensée pour les passionnés d'aventure, de performance et de technologies de pointe, la marque associe des capacités de franchissement exceptionnelles à un niveau de sophistication rarement atteint dans l'univers des véhicules tout-terrain. Depuis son lancement, MHERO s'est imposée comme une référence mondiale en matière d'ingénierie avancée, intégrant les dernières innovations en électrification, en intelligence embarquée et en contrôle dynamique. Les véhicules MHERO offrent une puissance spectaculaire adaptée aux terrains les plus exigeants, des capacités de franchissement de très haut niveau, des architectures électriques et hybrides haute performance, des systèmes intelligents d'assistance à la conduite et au tout-terrain et un design robuste à forte identité visuelle. Les modèles introduits en Tunisie seront : MHERO 917 et MHERO 817

L'école pilote tunisienne

Un creuset d'excellence ou une tour d'ivoire ?



L'école pilote tunisienne incarne un paradoxe éducatif saisissant : tour à tour célébrée pour son excellence académique et décriée pour son élitisme stérile. Entre la rigueur salubre d'une discipline exigeante et les carences criantes d'une formation dénuée de pédagogie humaine, cet établissement d'élite soulève des interrogations fondamentales sur la mission de l'école en Tunisie. En privilégiant la performance au détriment de la coopération, en sacrifiant l'éthique sur l'autel de la compétition, elle a progressivement creusé un fossé entre une jeunesse surdouée et le reste du système public. Cet article se propose d'examiner les promesses et les dérives d'un modèle qui, en quête d'excellence, a peut-être perdu de vue l'essentiel : former des citoyens éclairés et non des machines à réussir.



• Par Lotfi Souab

L'école pilote, en Tunisie, porte depuis des décennies le rêve méritocratique d'une élite scolaire. Cependant, si ce modèle suscite l'admiration pour sa rigueur, il n'en demeure pas moins sujet à une critique profonde quant à sa philosophie éducative. Entre

les bienfaits d'une discipline exigeante et les angles morts d'une formation déconnectée des réalités humaines, se dessine le portrait contrasté d'une institution qui forme des savants, mais parfois au détriment des citoyens. Car en creusant un sillon parallèle, elle a aussi contribué à instaurer, de fait, un enseignement à deux vitesses, loin de l'âge d'or de l'école publique tunisienne, cette véritable fabrique de l'intelligentsia nationale qui faisait naguère la fierté du pays.

Les atouts indéniables: une école de l'excellence et de l'émulation

Le premier mérite de l'école pilote réside dans son environnement stimulant. La discipline qui y règne n'est pas une fin en soi, mais le socle d'une liberté intellectuelle maîtrisée. Elle forge des esprits structurés, capables de soutenir un effort soutenu et d'embrasser la complexité des savoirs. Par ailleurs, l'équilibre entre les sciences exactes et les humanités, bien que perfectible, offre une culture générale rare dans le paysage éducatif tunisien. Cet équilibre permet à l'élève de ne pas se réduire à une simple machine à résoudre des problèmes, mais de cultiver une vision plus large du monde. Enfin, l'esprit de compétition, souvent décrié, agit comme un puissant moteur d'élévation. Loin d'être une simple émulation, il pousse chacun à se dépasser, à repousser ses limites et à viser l'excellence. Cette émulation salutaire prépare les élèves à des cursus sélectifs et à des carrières où le défi est permanent.

Les ombres au tableau: une excellence à quel prix?

Cependant, ce modèle vertueux révèle ses failles lorsqu'il sacrifie la coopération sur l'autel de la performance. L'individualisme forcené, encouragé par une notation impitoyable, érode les compétences sociales fondamentales comme le travail d'équipe, l'écoute ou l'entraide. L'école pilote forme ainsi des solistes brillants, mais parfois incapables de jouer dans un orchestre. Plus inquiétant encore, l'échec y est vécu comme une tragédie personnelle. L'élève, habitué à la réussite facile, ne développe pas les ressorts psychologiques nécessaires pour affronter l'adversité. L'échec, perçu comme une anomalie, devient une blessure narcissique plutôt qu'une étape d'apprentissage. Cette incapacité à gérer la frustration prépare mal à la vie réelle, où les revers sont inévitables. Par ailleurs, les compétences techniques acquises, bien que remarquables, restent souvent décorrélées des exigences de la vie professionnelle et sociale. On y apprend à maîtriser des équations, mais pas à gérer un conflit, à négocier ou à s'adapter à l'imprévu. Cette hypertrophie du savoir théorique occulte la dimension pratique et existentielle de la formation.

Les carences éthiques et existentielles: le grand oubli

La réussite continue, présentée comme une évidence, devient un piège. Elle induit une illusion de toute-puissance qui empêche l'élève de développer des compétences de vie essentielles : la résilience, l'humilité, l'esprit critique face à soi-même. L'école pilote excelle à former des experts, mais échoue à former des êtres humains accomplis, capables de doute et de remise en question. Enfin, l'absence d'une éthique explicite dans le cursus

est peut-être le reproche le plus fondamental. En privilégiant systématiquement le rendement et la performance, elle prépare indirectement, et sans le vouloir, des esprits brillants mais potentiellement désincarnés, outillés pour la réussite matérielle, mais parfois démunis face aux dilemmes moraux. Par son culte de la compétition et son mépris pour l'échec, elle risque de former, non pas des citoyens éclairés, mais des "survivants" du système, voire de futurs "tueurs", des individus performants mais dénués de la profondeur humaine nécessaire pour servir le bien commun.

Le coût systémique: une valeur ajoutée à double tranchant

Au-delà de ses murs, l'école pilote a également produit un effet pervers sur l'ensemble du système éducatif tunisien. La valeur ajoutée escomptée – celle de former une élite d'excellence – s'est accompagnée d'un appauvrissement silencieux de l'enseignement public, déjà défavorisé par ailleurs. En concentrant les meilleurs élèves, les enseignants les plus expérimentés et les ressources pédagogiques les plus rares au sein de ces établissements d'élite, l'école pilote a paradoxalement contribué à vider le reste du système de sa substance. Ce faisant, elle a creusé un fossé entre deux Tunisiens scolaires: celle des privilégiés de la réussite et celle des laissés-pour-compte d'un enseignement public exsangue. Loin de rehausser l'ensemble du niveau national, elle a parfois fonctionné comme un aspirateur à talents, laissant derrière elle un paysage éducatif appauvri et fragmenté. Car il faut bien le rappeler : non à l'enseignement à deux vitesses. Ce modèle dual, qui sépare les élites du reste de la jeunesse, est une trahison de l'esprit républicain de l'école tunisienne. Rappelons-nous l'âge d'or de l'école publique, cette véritable fabrique de l'intelligentsia qui, dans les décennies post-indépendance, formait des générations entières de cadres, de penseurs, de scientifiques et de citoyens éclairés, sans distinction ni ségrégation précoce. Cette école-là était un ascenseur social universel, un creuset où se mêlaient toutes les origines et tous les destins. En lui tournant le dos, nous avons peut-être gagné en excellence ostentatoire, mais nous avons perdu en cohésion sociale et en égalité des chances.

Une réforme nécessaire, une responsabilité collective

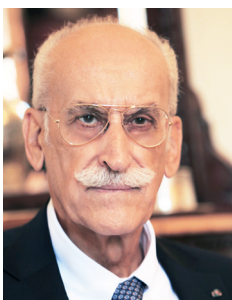
L'école pilote tunisienne est un joyau dont il faut préserver l'exigence, mais qu'il est urgent de polir autrement. Elle doit apprendre à conjuguer l'excellence académique avec l'éducation à la résilience, la coopération et l'éthique. Former des élites compétentes est une nécessité, mais former des élites humaines est un devoir. L'école pilote de demain ne se mesurera plus seulement au nombre de ses lauréats, mais à la qualité humaine de ses citoyens et à sa capacité à irriguer, plutôt qu'à assécher, le système éducatif dans son ensemble. Il est temps de renouer avec l'idéal d'une école publique unifiée, exigeante pour tous, et de faire de la diversité des talents une richesse collective, non un motif de division. Dans tous les cas de figure, la question mérite un débat serein. ■

L.S.



© Nicolas Fouquet - Beit al-Hikma

Le palais de Lamine Bey à Carthage



• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

En diverses occasions, il nous a été donné de souligner la vocation historique des environs nord de Tunis comme villégiature d'été. De La Goulette à Gammarth, côtoyant cultures céréalières, vergers et jardins maraîchers mis en valeur par une population de vieille souche rurale, de nombreux palais et demeures s'égrenaient à proximité de la mer pour le plus grand bonheur des familles princières, des dignitaires et des notables.

■ Façade sur mer (on notera à gauche les pilotis qui supportaient le pavillon démoli dans les années 1960, réservé aux baignades du bey et de sa famille (l'appontement et l'embarcadère ont également disparu))

© Nicolas Fouquet - Beit al-Hikma



A La Marsa, le domaine de la Couronne, connu sous le nom de Dar el Tej, aujourd'hui disparu, constituait, certes, le symbole architectural et urbain de la présence officielle de pachas beys en banlieue. Mais La Goulette, protégée par son port militaire, abritait également un palais apprécié à la belle saison par les pachas beys Ahmed (1837-1856) et Sadok (1859-1882). Non loin de là, au milieu d'un vaste parc se trouvaient l'imposant palais de facture italienne du vizir Khérédine, puis la résidence et le vaste verger du ministre de la guerre Mustafa Bach Agha. Le premier donna son nom à une station balnéaire,



cependant que le second fut à l'origine de la commune du Kram. Toujours en direction du nord, à Salammbô, on pouvait apercevoir le palais d'été du vizir Mustafa Khaznadar, puis la sénia de Dermech et son palais en bord de mer appartenant au prince Mohamed-el Hédi fils et successeur de Ali Pacha bey. Plus loin, à quelques centaines de mètres de Sidi Bou Saïd, se dressait le palais de Mustafa Saheb-Ettabâa. Quant à La Marsa, déjà réputée au XVIe siècle, elle se distinguait à l'époque husseïnite par une forte densité de palais, de résidences et villas d'été.

Arrêtons-nous à présent à Carthage devant un palais du XIXe siècle qui ne

■ Lamine bey (Mohamed-el Amîn Pacha Bey) (1943-1957) (Photo de la revue Ellataïf, mai 1955)

fut pas qu'une paisible résidence estivale mais constitua aussi, au cours du siècle suivant, le cadre de bien des événements de l'histoire nationale. Nous voulons parler du palais du bey qui, à l'heure actuelle, abrite l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts.

À l'origine, cette demeure, située en bord de mer, appartenait au général mamelouk Ahmed (dit Zarrouk en référence à son maître le ministre Mohamed-El Arbi Zarrouk, mort en 1822). Cet Ahmed «Zarrouk» garde dans la mémoire du pays le souvenir de son rôle d'implacable de chef de la répression sanglante du

soulèvement de 1864. À sa mort survenue en 1881, son fils Mohamed, lourdement endetté, assista impuissant à la saisie par voie de justice de la belle demeure de son défunt père. À l'issue d'une vente aux enchères à la barre du tribunal, elle passa aux mains d'une riche famille de la notabilité juive de Tunis, les Bessis.

Quelques années plus tard, le palais allait devenir la propriété d'un membre de la dynastie régnante. Voici comment: lorsqu'il accéda en 1922 au trône de ses aïeux, le prince Mohamed-El Habib bey, qui jusque-là résidait à Douar Chott (Carthage-Byrsa), réussit avec l'appui de

la Résidence générale à acquérir Dar Ahmed Zarrouk et y habita jusqu'à sa mort survenue en 1929. Son épouse et ses enfants, dont le futur pacha bey Mohamed-El Amîn (ou plus couramment Lamine), en héritèrent et y vécurent. Devenu « Possesseur du royaume de Tunis » en mai 1943, Lamine racheta les parts de ses cohéritiers et entreprit divers travaux et agrandissements, dont la couverture du patio et l'aménagement d'une salle du trône dotée de larges baies donnant sur la plage et un embarcadere privé. Il s'y installa, entouré de sa famille, assisté d'une administration civile et militaire dont les services du directeur



■ Le général de Gaulle à l'issue de sa visite à Lamine Pacha Bey en son palais de Carthage, le 27 juin 1943. Entourant le général et le bey à partir de la gauche: le général de la Garde El Aïd, Sadok Zmerli, directeur du protocole, des princes husseinites, le général Mast, Résident général, Salaheddine Baccouche, Premier ministre. De Gaulle porte au cou l'ordre du Sang de la famille régnante qu'il vient de recevoir des mains du monarque. Le bey fut décoré de la Croix de la Libération rehaussée de diamants. (Photo Victor Sebago)

du protocole-premier interprète et ceux du général de la Garde.

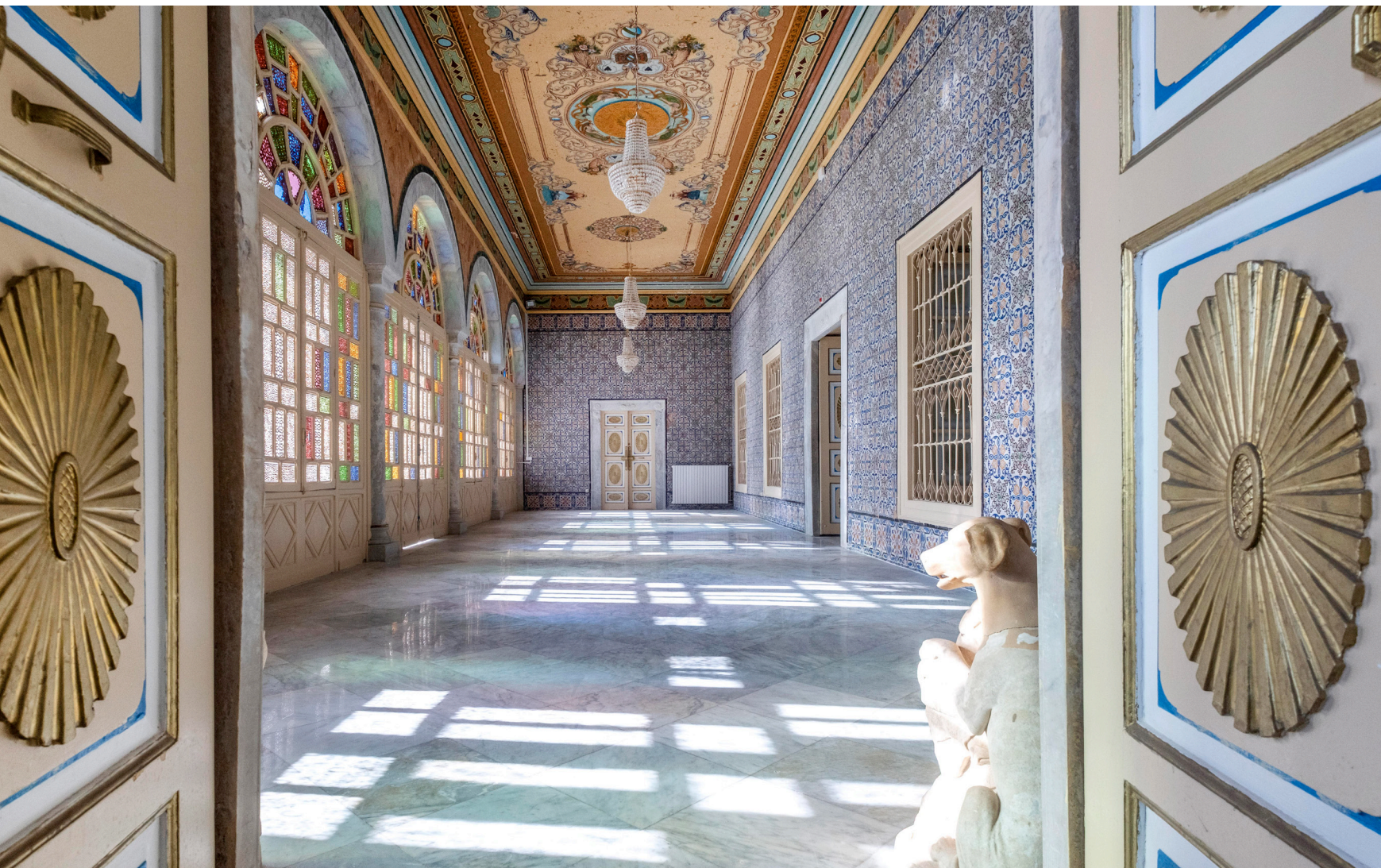
Architecturalement, le palais correspond au plan tunisois traditionnel comprenant la demeure principale, des appartements et dépendances. On y retrouve le patio doté de portiques à colonnes autour duquel s'organisent les pièces. Les façades, de même que la conception des salons et des chambres, sont dans le style italianisant alors en vogue, à l'exception de la salle en T qui abrite aujourd'hui la bibliothèque de l'Académie. De vastes jardins protégeaient l'intimité du domaine, ce qui rendait possible de doter la demeure de larges

ouvertures, non seulement à l'étage mais aussi au niveau du sol et en front de mer.

Lorsque Lamine bey fut déchu de son trône le 25 juillet 1957, l'Etat procéda à la confiscation de tous les biens immobiliers et mobiliers de l'ex-souverain et des siens, y compris, bien sûr, le palais beylical, pourtant ultime demeure privée du bey. Quelque temps plus tard, l'Administration, on ne sait pourquoi, procéda à la destruction d'une charmante «maison de la mer» destinée à la baignade de la famille régnante, et dont il ne reste aujourd'hui que le plancher et les pilotis. Déserté un moment, le palais abrita pendant un certain temps l'office

de l'artisanat. En 1966, son prestige fut bousculé lorsqu'une partie du palais fut utilisée comme boîte de nuit huppée sous le nom de «Bey's Palladium-Zéro de conduite». Le caractère plutôt osé des fêtes qui se déroulèrent dans ce monument historique fut mal jugé à telle enseigne que, quelques jours après l'ouverture, le Président Bourguiba, dans un discours radiodiffusé, dénonça les outrances de ce lieu de plaisir fréquenté par des proches et des personnalités politiques. Le jour même, le club fut définitivement fermé.

Durant la décennie 1970-1980, l'ex-palais beylical, relevant désormais de



■ Ancienne salle du trône

© Nicolas Fouquet - Beit al-Hikma



■ Lamine Pacha Bey à Carthage entouré des membres du Conseil des quarante qu'il a créé en août 1952

l'Institut national d'archéologie et d'art, abrita les bureaux de l'administration et des chercheurs de la conservation du site de Carthage ainsi que du site de Sidi Bou Saïd. Lorsqu'à l'initiative du premier ministre Mohamed Mzali fut instituée, en 1983, une académie des sciences, des lettres et des arts, connue aussi sous le nom de Bayt el Hikma (en référence à l'illustre institution du même nom créée au IX^e siècle à Bagdad par le calife abbasside El Ma'moun), on l'installa dans les murs du palais de Lamine Bey.

Le palais beylical, les relations franco-tunisiennes d'après-guerre et le mouvement national

A partir de mai 1943, le palais ne devint pas uniquement la résidence du souverain. Supplantant de fait Le Bardo, siège officiel de la dynastie, dar- el- Bey de Carthage fut le cadre d'événements historiques de première importance. C'est ainsi que, quelque semaines après l'entrée des troupes alliées à Tunis, le général de Gaulle, alors président du Comité français de libération nationale, y fut reçu par le bey le 27 juin 1943. L'entrevue fut couronnée par la remise au chef de la

France libre des insignes de l'Ordre de la Famille husseinite (Nîchân el Dam) et au souverain tunisien la Croix de la Libération. De retour en Tunisie dix ans plus tard, le général aura une seconde rencontre avec le bey à Carthage.

Outre l'aspect protocolaire, il convient de souligner que durant tout le règne de Lamine Pacha Bey, le palais de Carthage connut une activité politique intense sur fond de relations souvent tendues entre la Tunisie et la France. C'est ainsi que les contacts avec des leaders nationalistes tels Salah Ben Youssef et Mongi Slim et des syndicalistes, en particulier Farhat Hached, étaient réguliers soit avec le bey directement, soit par l'intermédiaire de son fils aîné, le prince Chédli, qui faisait fonction de directeur de cabinet de son père.

La nécessaire évolution des rapports franco-tunisiens vers l'émancipation réclamée par les dirigeants du mouvement national était partagée par le Palais. «Au printemps 1950, écrit l'historienne Samia El Mechat, Lamine Bey, Bourguiba et Tahar Ben Ammar (...) multiplient les initiatives. Le bey appelle à la réalisation de réformes nécessaires et substantielles». A partir

de l'année 1951, les relations avec les autorités du protectorat connurent une crise durable. L'année suivante, la tension atteignit son comble, et le bey ne cessa de se mobiliser dans l'intérêt de son pays. S. El Mechat a parfaitement mis en relief le rôle du Palais dans cette mobilisation au profit des revendications tunisiennes. «En août 1952, écrit-elle, le bey annonce la mise en place du Conseil de la Couronne réunissant quarante personnalités choisies parmi les élus, les milieux nationalistes et syndicalistes, les professions libérales pour étudier le plan de réformes [échafaudé par la Résidence générale]. «Le rapport du Conseil remis au bey le 1^{er} septembre, poursuit-elle, conclut que le projet des autorités du Protectorat, considéré comme portant atteinte à la souveraineté tunisienne, est rejeté à l'unanimité». Dans une lettre adressée à Vincent Auriol le 9 septembre 1952, le prince, justifiant son refus de sceller les décrets relatifs au programme de l'autoritariste Jean de Hautecloque, y dénonce l'arrestation des ministres en exercice, rappelle les promesses non tenues, les attermoiements renouvelés, les occasions ratées et les insuffisances des réformes au regard des aspirations tunisiennes.»

Cette bonne entente avec les dirigeants du mouvement national vint à être rompue lorsque le souverain, soumis à une forte pression de la Résidence, finit par céder et sceller les décrets relatifs aux réformes proposées en mars 1954 par le résident général Pierre Voizard en association avec le nouveau premier ministre Mohamed-Salah Mzali, mais rejetées par le Néo-Destour. Dans tout le pays, protestations et violences reprirent de plus belle. Toutefois, l'affrontement ouvert entre les militants tunisiens et les forces de sécurité qui assombrir les années 1952, 1953 et une partie de l'année 1954, allait s'achever à l'occasion de la visite du président du conseil Pierre Mendès-France les 30 et 31 juillet 1954. Dans son discours prononcé au palais de Carthage à l'adresse du Bey, l'éminent homme d'Etat français reconnaissait solennellement l'autonomie interne de la Tunisie et l'engagement de la France à œuvrer à la réussite de cette mutation historique dans les rapports franco-tunisiens. Dès lors, le palais de Carthage connut une forte activité politique et diplomatique. Il vit ainsi l'audience accordée à Christian Fouchet, ministre chargé des Affaires marocaines et tunisiennes. Le 1er juin 1955, date de son retour triomphal, Habib Bourguiba se rend directement à Carthage afin de présenter ses hommages au souverain. En septembre, c'est au tour de Salah Ben Youssef, de retour d'exil, de remplir ce devoir à l'égard de Sidi Lamine en son palais.

La préparation des négociations franco-tunisiennes en vue de la mise en œuvre de l'autonomie interne donna lieu à d'intenses consultations au palais de Carthage en vue de constituer un ministère. Celui-ci fut finalement confié à Tahar Ben Ammar en qualité de Premier ministre et à de ministres dont certains étaient des figures de premier plan du Néo-Destour.

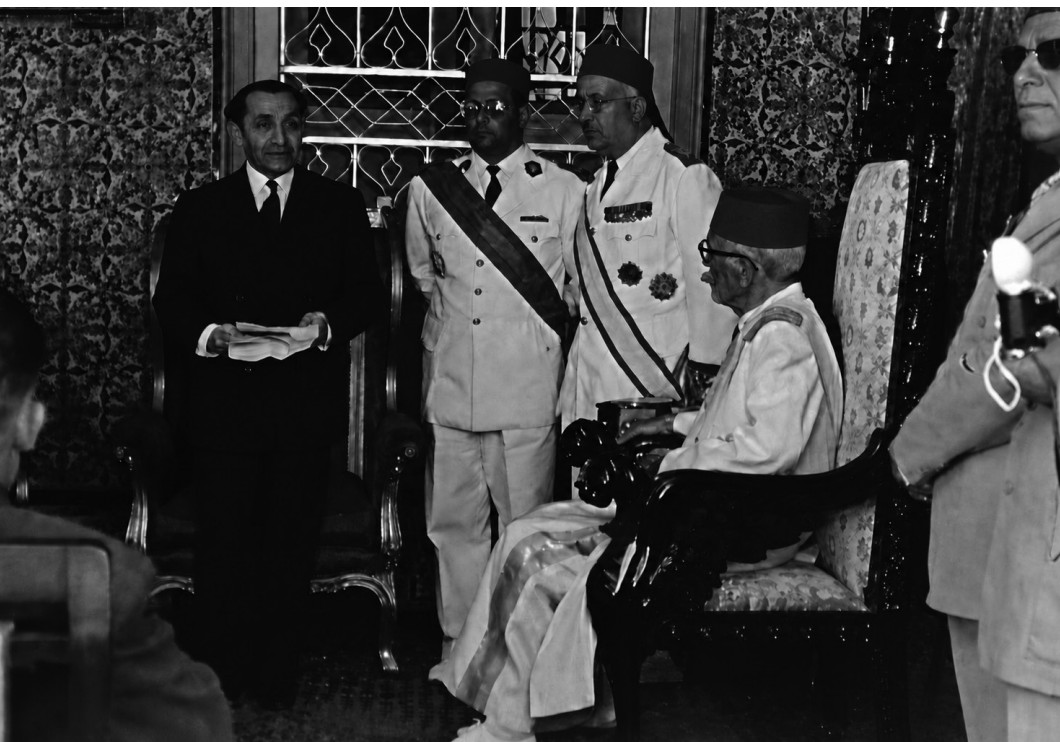
Le 20 mars 1956, la Tunisie accède à l'indépendance. En avril, le bey, devenu sous le nom de Lamine 1er le premier et



■ Plafond en plâtre sculpté (naqch hadida) du hall central (anciennement un patio)

© Nicolas Fouquet - Beit al-Hikma

■ Palais beylical de Carthage. Le président du Conseil, Pierre Mendès-France, adresse au bey Lamine Ier le discours historique du 31 juillet 1954: "L'autonomie interne de la Tunisie est reconnue et proclamée sans arrière-pensée par le Gouvernement français, qui entend tout à la fois l'affirmer dans son principe et lui permettre dans l'action la consécration du succès"



unique monarque d'une Tunisie désormais souveraine, scelle le décret nommant Bourguiba premier ministre et le revêt des insignes de l'Ordre de la Famille

husseïnite, de l'Ahd el Mourassaâ et du Ahd el Amân. Peu de temps après, l'ensemble de son gouvernement est présenté au souverain.

Toutefois, pour la famille régnante, les moments heureux furent de courte durée. Très vite, les avanies se multiplièrent. Le palais fut soumis à une stricte surveillance. Au nom de l'abolition des privilèges décidée par l'Assemblée constituante le 31 mai 1956, l'intransigeance du nouveau régime alla jusqu'à bloquer tous les moyens de subsistance des princes et princesses.

En dépit de cette atmosphère annonciatrice du crépuscule du trône, le monarque continua d'exercer ses fonctions de souveraineté. C'est ainsi qu'en tant que chef de l'Etat du royaume de Tunisie, Lamine Ier reçoit en octobre 1956 le sultan du Maroc Mohamed V puis le roi d'Arabie Séoud Bin Abdelaziz le 22 février 1957. Le 20 mars, à l'occasion des festivités du premier anniversaire de l'indépendance, le palais de Carthage accueille les personnalités invitées venues saluer le bey, notamment le vice-président des Etats-Unis Richard Nixon et l'émir Fayçal, Premier ministre du Royaume d'Arabie.



■ Un salon

© Nicolas Fouquet - Beit al-Hikma



@ Nicolas Fouquet - Beit al-Hikma



■ Bureau du président de l'Académie

■ 1er juin 1955. Habib Bourguiba venu rendre hommage au bey. (Éditions L'Action, août 1955)
Entourant le bey, Habib Bourguiba et le Premier ministre Tahar Ben Ammar, on distingue de gauche à droite: Mongi Slim, Mohamed Masmoudi, le général de la Garde El Aïd. Au 2e rang: un aide de camp, le prince Chédli Bey, Habib Bourguiba junior, le directeur du protocole Hamadi Bahri, un aide de camp et Taïeb Méhiri



© Nicolas Fouquet - Beit al-Hikma

■ Survivance de l'architecture traditionnelle : salon en T (qbou wa mqâsar) qui abrite aujourd'hui la bibliothèque de l'Académie



■ Octobre 1956. Le sultan du Maroc Mohamed V dans la salle du trône de Carthage en présence du Premier ministre Habib Bourguiba (photo Ellataïef, 12, 1956)



■ Avril 1956.
Lamine 1er
entouré des
membres du
premier
gouvernement
de la Tunisie
indépendante
présidé par
Habib Bourguiba



■ 25 juillet 1957. Précédé de son épouse Lella Jenaïna, Lamine 1er quitte définitivement et dignement son palais, sous le regard de Driss Guiga, directeur de la sûreté (vu de dos) (in El Mokhtar Bey, 2002: Les beys de Tunis-1705-1957)

La fin à caractère diplomatique de 75 ans de protectorat eut lieu en septembre 1956, lorsque le souverain reçut les lettres de créance de Pierre de Leusse, premier ambassadeur de France accrédité à Tunis.

Le 25 juillet 1957, ce qui aux yeux des observateurs les plus lucides devait arriver arriva : le vote de l'abolition de la monarchie par l'Assemblée constituante. Aussitôt, les ministres Taïeb Méhiri et Ahmed Mestiri, le maire de Tunis Ali Belhaouane et le gouverneur Tahar Zaouche se rendent au palais, déjà cerné par la troupe, pour annoncer au bey sa déposition et l'avènement de la république. Peu après, le directeur de la sûreté lui signifie qu'il doit quitter immédiatement son domicile. Accompagné de son épouse, il prit place dans une automobile qui le conduisit à La Manouba où on le plaça sans ménagement en résidence forcée.

Que conclure ? Sinon que le palais de Carthage, qui avait vu la naissance de l'autonomie interne puis de l'indépendance, fut aussi, par un coup du sort, le lieu où succomba la dynastie husseïnite vieille de deux siècles et demi (1705-1957). ■

Md.A.B.A.



قال تعالى:
{...وَجَعَلْنَا مِنَ الْمَاءِ كُلَّ شَيْءٍ حَيٍّ أَفَلَا
يُؤْمِنُونَ.}

الآية 30 من سورة الأنبياء

“...Et nous avons fait de l'eau toute chose
vivante. Ne croiront-ils donc pas ?”

(Saint Coran, Sourate des
Prophètes, Verset 30)

■ Carte postale illustrant le Sabil de Hammouda Pacha aux alentours du début du siècle dernier⁽¹⁵⁾



• Par Hussein Bey Benhassine

Un patrimoine en péril

Le Sabil de Hammouda Pacha El Husseyni à la Manouba

“Sbil El Mechmech”

La place de l'eau dans la culture arabo-musulmane fait l'objet d'une vénération particulière. Pratiques religieuses et vie quotidienne sont tributaires de l'or bleu. Vu cette importance vitale et religieuse dans les pays musulmans, l'eau a été l'objet d'un communisme théocratique selon lequel elle ne peut être l'objet d'une propriété privée. Tunis n'en fait pas exception. Charles Lallemand parlant de l'importance de l'eau à Tunis à la fin du XIII/XIXe siècle nous indique que *«dans la vie arabe, le grand premier rôle appartient sans contredits à l'eau. Aussi l'eau est offerte un peu partout, à tout venant. A la porte des barbiers et des petits cafés, une cuve en bois ou un vase en terre-plein d'eau fraîche est à la disposition du passant. Des gamelles ou des écuelles placées sur ces vases sont sous la main de tout venant qui éprouve le besoin de se désaltérer. A chaque mosquée ou zaouia, l'on voit une fenêtre grillagée derrière laquelle une vasque pleine d'eau fraîche est à la portée du public»*.



■ Etat de situation du sabail de Hammouda Pacha (photo de l'auteur)

Au VII/XIIIe siècle, le voyageur Al Abdari soulignait, dans sa *Rihla*, la pénurie d'eau qui accablait la ville de Tunis ; *«S'il y avait de l'eau courante, elle serait unique du genre, en Orient qu'en Occident, mais ses eaux sont peu abondantes»*. C'est ainsi qu'au cours des siècles, gouvernants et gouvernés aisés se sont chargés de construire des fontaines, abreuvoirs, citernes et autres dispositifs hydrauliques pour étancher la soif des personnes et leurs bêtes. Les souverains bâtisseurs se sont illustrés par le mérite de construire des monuments hydrauliques. Le fondateur de la dynastie Husseinite, Hussein Bey Ben Ali (1705-1740), a commandé puits, fontaines publiques, bassins dont bénéficièrent la capitale de son Royaume et ses provinces. A son petit-fils Hammouda Pacha, illustre souverain de l'apogée de la dynastie, revient le mérite de tout un complexe autour d'un puits dans les environs de Tunis. C'est sur La Manouba, localité de villégiature pour l'aristocratie tunisoise et lieu de pèlerinage en souvenir de la sainte patronne de Tunis, la Manoubia, que s'est porté le choix du souverain pour édifier son palais, le borj el kebir, et à sa proximité un complexe hydraulique, un monument que Revault décrira comme *«l'une des plus belles fontaines de la région de Tunis»*.

L'édifice, situé dans un domaine dit «Seniet el mechmech» (domaine de l'abricot), occupe actuellement un terrain domanial affecté en zone verte couvrant 3 160m² à l'entrée de l'Institut national d'orthopédie El Kassab. Initialement composé de deux sabil à coupole séparés par un abreuvoir, d'un oratoire pour l'accomplissement des prières quotidiennes ainsi qu'une salle d'ablutions (midha), d'un café, de dépôts et d'une noria.

La datation de ce monument est certaine grâce à une inscription commémorative scellée sur l'une des façades de la fontaine subsistante. Il s'agit d'un poème

à l'éloge de Hammouda Pacha portant le chronogramme de l'année 1208 H correspondant à l'an 1793-1794 G. L'inscription en creux est incrustée de plomb, composée de quatre vers précédés de la traditionnelle basmallah et taslyah, exécutée en cursive orientale.

Nous reproduisons ci-dessous le texte commémoratif :

Un texte poétique célébrant un acte pieux, certes ! Mais il serait intéressant de s'attarder sur la portée politique de ce texte. Le commanditaire, Hammouda

Pacha, y est nommé avec le titre de « roi ». La terminologie royale aurait pu paraître comme une simple coïncidence, voire une flatterie du poète envers son souverain, mais sa répétition peut nous renvoyer à une aspiration d'autonomie vis-à-vis de la Sublime Porte dont le bey de Tunis était



وَصَلَّى اللّٰهُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ وَسَلَّم
مَلِكٌ يَكُلُّ تَاجَهُ الْمَجْدُ الْأَثِيْلُ
فَخَرِ الْمُلُوكُ سَلِيْلُ ذَوِي الْفَخْرِ الطَّوِيْلُ
وَرَأَى الْعُمُومَ عَلَى بَقِيَّةِ كُلِّ جَيْلٍ
أَرَخَ سَبِيْلٌ قَدْ حَلَا كَالسَّلْسَبِيْلِ ١٢٠٨

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيْمِ
هَذَا سَبِيْلٌ شَآدَهُ لِابْنِ السَّبِيْلِ
حَمُوْدَةُ يَاشَا الْمُؤَيَّدِ نَصْرُهُ
لَمَّا أَفَاضَ عَلَى الْوَرَى أَنْعَامُهُ
أَجْرَاهُ مِنْ بَرْدٍ بَغُوْطَةِ نَزْهَةِ

Dans un essai de traduction, nous pouvons y lire :

Au nom de Dieu, le Miséricordieux, le Tout – Miséricordieux

Que la prière et le salut de Dieu soient sur notre Seigneur Mohamed.

Ceci est un Sabil construit pour le « fils du chemin »,

par un roi dont la couronne est revêtue d'une gloire séculaire,

Hammouda Pache, le victorieux,

la fierté des rois, le descendant d'une lignée à la gloire ancestrale.

Lorsqu'il répandit ses bienfaits sur les créatures,

il éteignait la soif de la population pour plusieurs générations.

Il fit couler cette eau fraîche dans une oasis de promenade.

Son chronogramme est : « un sabil dont la beauté égale le Salsabil ». 1208.

■ Inscription commémorative du sabil

de jure un vassal chargé du gouvernement d'une province de l'Empire. De même, la référence aux ascendants généalogiques du fondateur de l'édifice, «une lignée à la gloire ancestrale» semble confirmer la volonté de légitimer une dynastie de royauté dans une province sous suzeraineté ottomane.

La documentation relative à l'histoire de ce complexe reste lacunaire. Il est certain que Hammouda Pacha a prévu l'affectation de biens de main morte (*habous*) afin de garantir la pérennité de cette charité. Toutefois, certaines photographies du début du siècle dernier illustrent le complexe dans un état délabré avec son oratoire en état de ruine avancé après avoir perdu sa toiture. Avec l'amputation d'une partie des dépendances, les autorités coloniales ont proposé le classement de l'édifice en tant que monument historique afin de le protéger d'une disparition certaine. Ce classement a été consacré en vertu du décret beylical de Mohamed Naceur Pacha Bey en date du 25 janvier 1922. Toutefois, le classement n'a permis que la sauvegarde relative du monument vu qu'il ne présente aujourd'hui qu'une fontaine à coupole et l'abreuvoir après avoir perdu le reste des dépendances.

Description du complexe

Il s'agissait d'un complexe édifié sur deux niveaux et dont la façade principale présentait deux fontaines cubiques jumelles, coiffées de coupoles en tuiles vertes. Les façades présentaient un revêtement en calcaire rosé rehaussé d'une arcature en plein cintre outrepassé à claveaux bicolores alternant le rose et le noir. Sur l'une des façades de la fontaine de droite, s'inscrit l'inscription commémorative célébrant l'élévation du monument. Ce type de fontaine à coupole semble trouver des antécédents dans les monuments hydrauliques tunisiens; Ibn Abi Dinar fait mention d'une fontaine de marbre recouverte d'une coupole et adossée au minaret de la Grande mosquée

de Tunis commandée par Youssef Dey (1019/1613 - 1047/1637) qui achemina l'eau via un aqueduc pour alimenter les souks centraux de Tunis. De son côté, le Professeur Abdelhakim Gafsi Slama, s'interroge si la fontaine dite de « Kouba el hamra » (litt.: la coupole rouge) signalée au Bardo présentait cette morphologie des fontaines à coupoles. Un autre parallèle peut être établi avec la fontaine du quartier de Bab El Ain à Béja qui présente certains traits semblables au sabil de La Manouba. Toutes deux contemporaines, une inscription sur marbre commémore sa construction en 1215/1800-01 et attribue le mérite de sa fondation à Youssef Saheb Etabaa, principal ministre de Hammouda Pacha. Les deux fontaines étaient reliées par un abreuvoir destiné aux animaux. La fontaine principale se distinguait, en plus de l'inscription de commémoration, par un système hydraulique offrant des robinets destinés aux ablutions rituelles afin d'effectuer les prières canoniques dans l'oratoire.

Derrière cet ensemble se trouvait un puits avec noria, qui alimentait les fontaines ainsi qu'une partie des domaines voisins, dont le borj el kebir de Hammouda Pacha. A l'étage supérieur se trouvait un oratoire pour les prières⁽¹⁴⁾, surélevé sur un local servant à l'hébergement du cafetier. Fidèle à la philosophie de simplicité des oratoires, ce lieu de culte présentait une grande simplicité, il ne se composait que d'un portique voûté dont le mur sud était agrémenté d'une niche de *mihrab* en coquille afin d'indiquer au fidèle la direction de La Mecque. L'une des parois du sanctuaire était parée d'une fenêtre géminée dont les ouvertures sont séparées par une colonnette à chapiteau hafside.

Qu'en est-il de l'édifice tel qu'il se présente aujourd'hui ?

Deux siècles après son édification, le Sabil de Hammouda Pacha demeure l'un des rares témoignages conservés de

l'architecture hydraulique husseinite dans la banlieue tunisoise. Malgré son classement depuis plus d'un siècle parmi les monuments historiques, son état de conservation suscite des inquiétudes légitimes. La récupération du site par le ministère des Domaines de l'Etat en 2022 avait fait naître l'espoir d'une restauration prochaine. Quatre ans plus tard, force est de constater que le temps et les hommes poursuivent une œuvre destructrice dans ce qui était considéré comme l'un des plus beaux édifices hydrauliques de la période husseinite. Que penserait Hammouda Pacha s'il voyait son œuvre dans cet état? Il verrait assurément d'un œil d'amertume cette œuvre qu'il voulait d'utilité publique se retrouver dans l'oubli, privé de ses dépendances et dévêtue de ses plus belles parures architecturales. Si la voix du Pacha se faisait entendre de nos jours, elle réclamerait de rendre à cette œuvre l'aura qui lui est due. Le sauvetage d'un monument comme le Sabil El Mechmech n'est pas seulement le sauvetage de pierres ; c'est préserver la mémoire de notre pays et rendre hommage à l'un des bâtisseurs de sa gloire. ■

H.B.B.

Bibliographie

- Al Abdari Mohamed, *El Rihla El Magharibia, Fondation Buna pour la recherche et les études, Annaba, 2007.*
- Bey El Mokhtar, Hussein Ben Ali, fondateur de la dynastie Husseinite, Atlas Edition, Tunis, 2009.
- Gafsi Slama Abdelhakim, « Note sur les fontaines publiques dans les villages morisco – andalous et à Tunis aux XVII, XVIII et XIXe siècles », *Africa XV, 1997, PP.*
- Guichard Pierre, « L'eau dans le monde musulman médiéval » in; *L'Homme et l'eau en Méditerranée et au Proche Orient.*
- Ibn Abi Dinar, *El Mouiniss fi akhbar Ifriquia wa Touness, Imprimerie Tunisienne, Tunis, 1287/ 1870 – 71.*
- Lallemant Charles, *Tunis au XIXe siècle, Apollonia, Tunis, 2002.*
- Revault Jacques, *Palais et résidences d'été de la région de Tunis (XVIe-XIXe siècles), Éditions du Centre national de la recherche scientifique, Paris, 1974.*



Balade intime dans les "Ateliers d'artistes"

Lieux d'inspiration et de rituels, refuges, sanctuaires, là où s'opère la magie de la création... Seuls des proches et des privilégiés y sont admis. Dans un beau livre intitulé *Ateliers d'artistes* (Simpact), Alya Hamza nous introduit dans cet univers si particulier, si merveilleux. Une balade de temple en temple, d'artiste en artiste, au fil des générations. Nadia Jelji, qui a porté le projet avec Alya Hamza, a mobilisé toute son équipe de la Simpact pour en faire un livre d'art de bonne facture.

L'ouvrage s'ouvre par un clin d'œil à feu Hamadi Ben Saad et se clôt par un autre adieu, à Wadi Mhiri. La visite ira alors d'Aly Bellagha à Walid Zouari, en passant par Jellal Ben Abdallah, Abdelaziz Gorgi, Sami Ben Ameer, Feryel Lakhdar, Adel Megdiche et Majed Zalila. Des textes ciselés, des photos pour la plupart inédites et des œuvres qui restent dans la mémoire... Mais aussi une sorte d'« installations » dans l'improvisation...

Alya Hamza s'y met, entraînant avec elle des amis et des proches des artistes, des historiens de l'art, des curateurs et des spécialistes : Beya Othmani, qui a rédigé la préface, Laure d'Hauteville, Elsa Despiney, Emna Ben Yedder...

«Les murs sont bavards, avait prévenu Alya Hamza, dès la première page. Ils racontent des histoires, révèlent des non-dits, témoignent des forces et des faiblesses, des grands et des petits moments.» 



Il y a des ateliers

• Par **Beya Othmani**
MOMA, New York



Il y a des ateliers d'artistes qui donnent envie de devenir artiste. Ce qui attire dans ces lieux, c'est la simplicité de vie qui y règne. Une simplicité qui, de nos jours, n'est plus autorisée qu'aux religieux, aux artistes et aux fous. Une chaise, ou tout au plus deux. Une table de travail et des étagères pour ranger les outils et les matériaux dont l'artiste pourrait avoir besoin. Un thermos avec quelques tasses, certainement dépareillées. Un cendrier parfois. Du café, et peut-être même un paquet de biscuits rancis. D'ordinaire, lorsque l'atelier possède une cuisine attenante, elle est vide, et son évier sert de bac pour rincer des pinceaux, des palettes, des torchons, des éponges — tout ce qui sert à peindre.



Dans ces ateliers, il y a toujours une œuvre magistrale en devenir, modestement accrochée à un mur à l'aide de punaises ou d'un bout de ruban adhésif. Une lampe à côté, et un tabouret. Des taches de peinture sont parsemées partout. Dans l'austérité brute du lieu, ces points de couleur sont des floraisons sauvages, des étoiles scintillantes, portant le souvenir d'une inspiration passée.

Une collection d'objets disparates est généralement disposée dans la pièce, sans logique apparente. Des pierres ramassées au fil des voyages, des textiles chinés à la fripe, des photographies de personnes inconnues trouvées dans une brocante, des œuvres d'art échangées entre amis, et puis, souvent, une sélection de livres jauniss et écornés — cinq ou six titres traversant les époques et les disciplines: une thèse d'anthropologie sur les danses d'une région, un ouvrage sur une spiritualité ancienne, la monographie d'un peintre célèbre, un fascicule conservé après la visite d'un site archéologique, etc.

Mais dans cet atelier, l'assemblage épars et éclectique de ces références fait pleinement sens. On prend alors conscience de l'importance qu'un petit caillou glané peut avoir, lorsqu'on le voit distillé dans un processus de création. L'atelier, c'est aussi cela : un espace qui révèle la magie des choses banales ou ignorées par notre société de consommation. Je suis certaine qu'avant de tomber entre les mains de leur actuel propriétaire, ces livres n'avaient peut-être



pas été ouverts depuis deux ou trois décennies. Ils attendaient inlassablement sur l'étagère d'un bouquiniste. Il en va de même pour le galet de quartz arrivé sur le rebord d'un rivage: il lui aura fallu des mois pour atteindre sa forme, son état et sa destination. Dans ces ateliers, le temps s'écoule exactement au rythme qu'il doit avoir, conférant au lieu une tranquillité mystique, malgré le caractère parfois tourmenté de ses habitants. Il y fait chaud l'été et froid l'hiver. Les changements de saison s'y font pleinement ressentir par le corps, comme s'il était nécessaire que tous

les sens soient au diapason d'une réalité cosmique pour pouvoir créer. Des après-midis glacials qui s'étirent jusqu'au petit matin, et de longues nuits moites qui durent des jours, desquelles émergent des chefs-d'œuvre. Quelle chance de pouvoir être artiste dans un tel atelier, alors qu'au-dehors le monde s'essouffle à courir après des mirages!.

B.O.
MOMA
(The Museum of Modern Art, New York)
Section de recherches
sur l'histoire de l'art

OFFRE NKALMEK

29 د

في الشهر

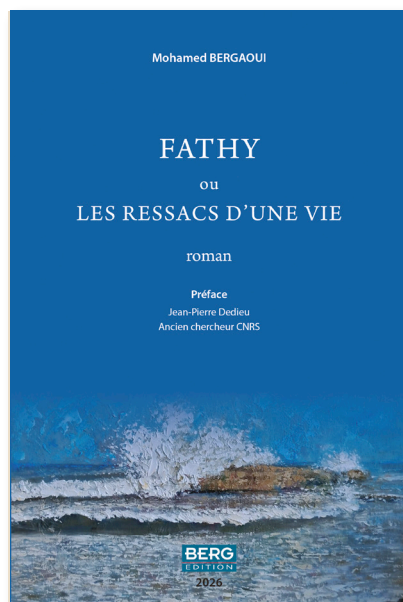
ACTIVI

بأقوى DÜO



ooredoo

عرض صالح للخطوط بالفاتورة مع اشتراك 12 شهر.
عرض المكالمات غير المحدود صالح في حدود 200 ساعة.
35 مليم / الدقيقة hors forfait.



Fathy ou les ressacs d'une vie
De Mohamed Bergaoui
Berg-Éditions, 2026, 376 p. 30 DT



Fathy ou les ressacs d'une vie

Mohamed Bergaoui en romancier

Parcours pluriels de trois jeunes Tunisiens des années 1960-1970 à Monastir. Deux sont restés dans leur ville et se sont casés. Le troisième, Fathy, ira en Belgique pour suivre ses études supérieures avant de se délecter de la vie nocturne. De retour au pays, le réveil sera brutal. L'arrivée du tourisme de masse, l'ouverture de la société sur le monde, les changements politiques commencent à opérer des mutations significatives. Nous sommes en plein roman intitulé *Fathy ou les ressacs d'une vie*, de Mohamed Bergaoui.

Là où ses amis parviennent à construire des vies stables, Fathy dérive, incapable de trouver sa place dans un univers dont les repères traditionnels s'effondrent peu à peu. Son itinéraire devient alors celui d'une génération entière, fascinée par la modernité mais mal préparée à ses secousses.

Le texte révèle une puissance évocatrice. Mohamed Bergaoui restitue avec une remarquable précision sensorielle le Monastir de l'époque : ses plages, ses cafés, ses quartiers populaires, ses mutations urbaines et l'irruption des premiers touristes européens dans une société encore profondément conservatrice. Les descriptions foisonnantes, presque cinématographiques, plongent le lecteur dans une atmosphère où se mêlent nostalgie, sensualité et inquiétude diffuse.

Monastir, un attachement viscéral

«En soi une histoire attachante, écrit en préface Jean-Pierre Dedieu, ancien directeur de recherches au Cnrs, et un personnage dont la densité et la complexité suffiraient à porter ce beau roman d'apprentissage et à tenir le lecteur en haleine. Mais il y a plus. Sous ce récit personnel, un thème court avec force, qui élève la vie de Fathy au rang de représentation d'un monde: la désintégration d'une société ancienne qui échoue à édifier en remplacement rien de

solide. Fathy, c'est Monastir, un attachement viscéral, charnel, à sa ville natale. Elle se confond avec sa famille, son père veuf remarié, âgé, ancien résistant, porteur de valeurs morales strictes, objet de respect pour son fils ; son épouse, qui maintient l'ordre physique et moral du foyer ; le grand frère, de vingt ans plus âgé, fonctionnaire des postes, figure paternelle tutélaire qui fait marcher droit ses cadets. Fathy, qui s'est mis en «année sabbatique», comme ses deux amis, peut courir les cafés, les plages et les pistes de danse, rentrer à pas d'heure, il trouve toujours la table mise et le lit fait. Le regard de ses parents, de ses amis, de ses voisins l'encadre. L'encadre aussi la topographie de la ville, qui se confond avec les hommes et les femmes qui l'habitent. Il dialogue avec chaque pierre, chaque façade, dont il connaît l'histoire, chaque rocher desquels il plonge pour l'admiration de tous. Il a ses habitudes dans ce cadre, ses routines. Il est pris dans un réseau de relations humaines et urbanistiques qui lui évite les grosses bêtises.

(...) L'essentiel ce fut l'ouverture. Brusquement, dans les villes touristiques d'abord, puis dans les campagnes, la Tunisie prit conscience qu'il y avait un monde où l'on vivait singulièrement mieux, un monde d'autant mieux prêt à les accueillir qu'il avait besoin de main-d'œuvre – le marché du travail européen était en train d'absorber les classes creuses de la guerre et les baby-boomers comme moi étaient encore à l'école –, que la fréquentation du colonisateur, relayée par la scolarisation, avait donné à la petite classe moyenne tunisienne une certaine familiarité avec les us de France... et quelques notions de français qui facilitaient le contact. S'instaura alors cette appétence au départ qui devait conduire des centaines de milliers de Tunisiens en Europe et faire rêver la grande masse des autres. Un rêve qui perdure aujourd'hui. »

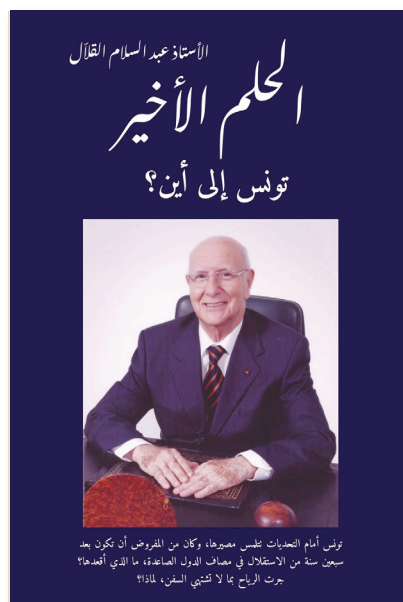
Puis, le choc du retour...



Avec l'épargne QNB, chaque avenir réussi commence par une décision intelligente.



L'ultime rêve ? Quel destin pour la Tunisie ?



تونس أمام التحديات تحس مصيرها، وكان من المفروض أن تكون بعد سبعين سنة من الاستقلال في مصاف الدول الصاعدة، ما الذي أعقدها؟ جرت الراسخ بما لا تشتهي السفن، لماذا؟



• Par Me Sami Kallel

Le livre *L'ultime rêve ? Quel destin pour la Tunisie*, écrit en langue arabe par Me Abdesslem Kallel, avocat, acteur politique des années 1960 et témoin de l'évolution politique et sociale du pays, pose une question centrale : pourquoi la Tunisie, malgré ses atouts humains, géographiques et institutionnels, n'a-t-elle pas pleinement réussi son rendez-vous avec le développement ? L'auteur retrace la trajectoire nationale depuis l'indépendance jusqu'à l'après-2011, en soulignant les ambitions de la construction nationale, l'expérience du socialisme destourien, le tournant libéral des années 1970, puis les acquis partiels et les fragilités révélées par la Révolution.

Cette relecture met en évidence une croissance réelle et une modernisation partielle, mais sans transformation structurelle décisive. L'intérêt du livre dépasse ainsi le récit historique : il interroge les conditions du développement et les choix qui ont freiné la trajectoire nationale, notamment au regard des expériences asiatiques en termes de progrès industriel et technologique.

Sans nier les acquis tunisiens — amélioration du niveau de vie, élargissement de la classe moyenne et recul de la pauvreté absolue —, l'auteur cherche à comprendre pourquoi ces progrès sont restés fragiles, partiels et en deçà des ambitions de la génération de l'indépendance. C'est ce paradoxe — celui d'un progrès réel, mais inachevé — que la présente synthèse restitue, à travers les principales lignes de force du livre : le constat d'un décollage économique incomplet, puis quatre séries de causes, politiques, économiques, institutionnelles et sociétales, auxquelles l'auteur rattache cet échec relatif.

La première cause tient, selon l'auteur, à la nature du régime politique et à ses effets sur la stabilité nécessaire au développement. Le pluralisme libéral aurait favorisé les rivalités entre gouvernement, opposition, syndicats, patronat et groupes de pression, dispersant les énergies nationales et ralentissant la décision publique. À l'inverse, un pays en quête de développement aurait besoin d'un État fort, capable de fixer un cap, d'imposer des arbitrages et de mobiliser la société autour d'objectifs de production et d'investissement. La comparaison avec certains pays asiatiques, notamment la Chine, illustre cette idée d'une centralisation politique favorable à la continuité stratégique. La deuxième cause réside dans le modèle de développement adopté à partir des années 1970. L'auteur met en cause un schéma inspiré des économies occidentales, fondé sur l'antagonisme entre capital et force de travail, et sur des mécanismes de négociation sociale jugés peu adaptés à un pays en construction. Ce modèle aurait introduit des logiques de revendication et de

compromis de court terme, sans produire une vision cohérente. Il lui oppose l'expérience des années 1960, associée à une mobilisation collective plus forte et à la subordination des intérêts particuliers à un objectif national de développement.

La troisième cause est d'ordre institutionnel et stratégique : elle tient à l'absence d'une vision durable, doublée d'une gouvernance défaillante. La Tunisie disposait pourtant d'atouts importants : position géographique, capital humain, ouverture sur l'Europe, expérience administrative, potentiel touristique et éducatif. Selon l'auteur, ces avantages n'ont pas été transformés en stratégie compétitive. Là où certains pays asiatiques ont identifié des créneaux industriels, soutenu l'exportation et organisé la montée en gamme, la Tunisie aurait hésité, fragmenté son action publique et insuffisamment accompagné l'innovation. Des secteurs porteurs - électronique, industries à forte valeur ajoutée, tourisme culturel, enseignement supérieur international, services médicaux ou niches industrielles - n'auraient pas été exploités avec la cohérence requise.

La quatrième cause serait d'ordre culturel et sociétal. L'auteur regrette l'affaiblissement de la culture du travail, de l'effort, de la discipline et de l'innovation, indispensables à une ascension durable. Les nations ayant réussi leur développement ne se sont pas limitées à attirer les investissements : elles ont assimilé les technologies, élevé les compétences et transformé la production en levier d'autonomie. La Tunisie n'aurait pas suffisamment converti ses expériences d'industrialisation en montée en gamme technologique. La préférence donnée à la consommation immédiate plutôt qu'à l'investissement productif de long terme aurait réduit la capacité du pays à bâtir une économie d'excellence et de compétitivité. Ainsi, le livre se distingue par la cohérence de son diagnostic et par la vigueur des questions qu'il soulève. En suivant la trajectoire tunisienne depuis l'indépendance jusqu'à l'après-2011, il met en évidence une continuité faite d'ambitions initiales, d'inflexions successives, de consolidations partielles et de fragilités demeurées sans réponse durable. L'échec relatif analysé par l'auteur résulterait de facteurs convergents, qui se renforcent mutuellement : instabilité politique, modèle de développement insuffisamment adapté, carences de gouvernance, absence de vision stratégique et affaiblissement des valeurs sociales favorables au travail et à l'innovation. L'ultime rêve de l'auteur reste ainsi de voir la Tunisie se hisser par le travail, la vision et l'innovation au niveau des pays développés. C'est en cela que le livre mérite d'être lu : non comme un simple bilan du passé, mais comme une invitation exigeante à penser l'avenir de la Tunisie. ■

S.M.

eni i-Sint

La performance italienne

THERMIQUE & HYBRIDE



Ali Zouari (1935-2024) L'âme historique de Sfax

C'est avec une profonde émotion que Sfax, la Tunisie et la communauté internationale des historiens et des conservateurs du patrimoine ont appris la disparition du Docteur Ali Zouari. Figure tutélaire, il était bien plus qu'un érudit : il incarnait la mémoire vivante d'une cité millénaire à laquelle il a voué son existence. Né en 1935, Ali Zouari fut le pionnier et le grand exégète de l'histoire sfaxienne. Son œuvre ne se limitait pas à la chronique des faits ou à l'inventaire monumental ; elle en dégagait les significations profondes, tissant les liens entre le temps, l'espace, les événements et les hommes qui ont façonné cette civilisation urbaine complexe.

Lorsque j'ai embrassé la carrière de chercheur, Si Ali occupait déjà une place centrale dans le paysage scientifique. Installé au siège de l'INP non loin de Dar Jallouli, cœur battant de la conservation de la mémoire de la ville, il représentait pour le jeune étudiant que j'étais une autorité scientifique incontestée, doublée d'une présence d'une rare bienveillance. Toujours accessible, attentif et disponible, il savait orienter, expliquer et ouvrir des perspectives. Mes visites, à chacun de mes retours, furent décisives. J'y apportais mes doutes et mes impasses méthodologiques ; j'en repartais armé de références, de lectures et, surtout, de la certitude que la recherche est un acte de partage. Son aide fut cruciale dans un domaine où sa maîtrise de l'histoire faisait autorité. Il m'a aidé d'une conviction exemplaire à récolter les inscriptions arabes de Sfax. Ses conseils et son expérience du terrain ont durablement forgé mon approche des sources et des monuments.

Avec le temps, cette relation s'est muée en un compagnonnage scientifique discret et précieux. J'ai tenté, modestement, de lui rendre la pareille en lui envoyant des documents de la Bibliothèque nationale de France, contribuant ainsi à ses travaux majeurs, notamment autour de l'édition de l'historien Mahmoud Maqdish. Cet échange, fondé sur une estime réciproque et une même exigence intellectuelle, demeure pour moi un souvenir impérissable.

Aujourd'hui, nous perdons un grand historien, un ami, un maître discret. Pour le grand public, Ali Zouari était le spécialiste incontesté de Sfax, l'archéologue vigilant, le conservateur soucieux de léguer aux générations futures les traces matérielles et immatérielles du passé. Pour nous, ses pairs, il était l'incarnation d'une érudition qui ne se sépare jamais de l'humilité. Si Ali appartenait à cette génération rare pour qui la rigueur scientifique était indissociable de la modestie. Sa véritable érudition était silencieuse, fuyant les honneurs pour se construire patiemment dans les bibliothèques, les dépôts d'archives et sur les chantiers de fouilles. Sa méthode était une discipline : il savait écouter les archives avant de les interpréter, observer les monuments avant de les expliquer, et douter avant d'affirmer.

Sfax n'était pas pour lui un simple objet d'étude, mais une réalité humaine vibrante, un carrefour de circulations économiques, sociales et culturelles. Il en connaissait les pierres et les familles, les ports et les mosquées, les marchés et les bibliothèques. Son œuvre nous invite à dépasser le regard folklorique pour saisir l'intelligence de la longue durée et comprendre que derrière chaque rue se cache une société entière. Je ne peux m'empêcher de penser, en cet instant, à Mahmoud Maqdish. Au XVIII^e siècle, celui-ci avait voulu sauver de l'oubli les événements, les hommes et les monuments de sa cité. Deux siècles plus



tard, Si Ali a repris, avec les méthodes de l'historien moderne, cette même mission de transmission. Là où Maqdish racontait la mémoire de son temps, Ali Zouari l'a interrogée, enrichie, confrontée aux archives, aux vestiges archéologiques et aux documents oubliés. L'un fut le grand chroniqueur de Sfax ; l'autre en fut le grand historien. Il existe entre eux une filiation intellectuelle qui dépasse les siècles : la même fidélité à la ville, la même passion de la vérité, le même refus de laisser le temps effacer les traces des hommes.

Demain, lorsque les chercheurs ouvriront ses livres, ils n'y trouveront pas seulement une somme de connaissances. Ils y découvriront une manière d'exercer le métier d'historien : avec patience, modestie, honnêteté et cette conviction profonde que la science n'a de valeur que lorsqu'elle éclaire la société. Les monuments qu'il a étudiés continueront d'habiter le paysage de Sfax. Les archives qu'il a révélées continueront d'instruire les chercheurs. Les étudiants qu'il a inspirés poursuivront son œuvre. Et son nom demeurera naturellement associé à cette ville qu'il n'a jamais cessé d'aimer. Aussi longtemps qu'il y aura des chercheurs pour étudier Sfax et des citoyens attachés à sa mémoire, il continuera de vivre parmi nous. C'est cela, au fond, l'immortalité des historiens : survivre dans l'intelligence des générations futures.

Que la terre lui soit légère. Que sa mémoire demeure vivante dans l'histoire de Sfax, à laquelle il a consacré toute sa vie. ■

Faouzi Mahfoudh

Repères biographiques (Pour encadré Leaders): Le Docteur Ali Zouari (1935-2024) était un historien, archéologue et universitaire tunisien. Spécialiste incontournable de l'histoire moderne et contemporaine de la région de Sfax, il a dirigé pendant de nombreuses années le Musée d'arts et traditions populaires de Dar Jellouli. On lui doit de nombreuses études de référence sur les structures socioéconomiques, l'artisanat, les relations maritimes et le patrimoine épigraphique de la ville.



رفاهية، راحة، وموقع مميز

نقترح عليكم مشروعنا الجديد الكائن بأريانة الصغرى - طريق رواد، وهو مشروع سكني راقٍ يجمع بين الجودة العالية، التصميم العصري، والموقع الاستراتيجي

شقق من نوع S+3 / S+2 / S+1

إقامة مؤمنة

مأوى سيارات

قرب من المدارس، المحلات، والمرافق الحيوية

استثمروا في عقار مضمون مع **SIMPAR**



29 921 009 - 29 921 011

simpar.tn

Taoufik Cheikhrouhou

La discrétion et la compétence

Juriste, énarque, longtemps ministre, puis conseiller à la Présidence de la République, Taoufik Cheikhrouhou, décédé en mai dernier à l'âge de 81 ans, fut un grand serviteur de l'Etat. Directeur général des ressources humaines au ministère du Plan et des Finances, secrétaire général du ministère des Affaires sociales, et ministre des Affaires sociales, puis de la Formation professionnelle et de l'Emploi, il a laissé le souvenir d'un homme intègre d'une grande compétence.

Sa contribution à l'élaboration des composantes sociales (formation, emploi, migration, protection sociale, action sociale et autres) dans les plans de développement a été sans cesse croissante, depuis 1972, et significative.

Taoufik Cheikhrouhou capitalisera ainsi, à la faveur de ses différentes fonctions, une rare connaissance des questions sociales dans leur aspect structurel et leurs répercussions au quotidien qui l'autorisera à fournir des recommandations bien avisées.

Né à Sfax le 21 décembre 1944, il obtiendra une licence en droit à la faculté de Droit et des Sciences économiques de Tunis (1968), un diplôme d'études supérieures en droit privé et un diplôme d'études supérieures en sciences criminelles à l'université de Montpellier en 1971. De retour à Tunis, il intégrera le cycle supérieur de l'Ecole nationale d'administration.

Taoufik Cheikhrouhou mettra le pied à l'étrier dès 1972 au ministère du Plan, pour entamer une longue carrière le hissant à la tête de la direction générale des ressources humaines (1983). La nouvelle ministre de la Famille et de la Promotion de la femme lui confiera en 1984 la direction de son cabinet, puis il sera nommé en 1986 secrétaire général du ministère du Travail et de la Protection sociale. Au lendemain du 7 novembre 1987, Taoufik Cheikhrouhou est choisi en qualité de ministre des Affaires sociales, puis nommé secrétaire général du gouvernement (1989-1991). Il sera désigné en 1991 ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi, puis en 1992 conseiller à la Présidence de la République, chargé du pôle social, poste qu'il



occupera pendant près de 18 ans, avec sa droiture et son expertise coutumières.

Alternant analyse et élaboration de documents, d'un côté, visites sur le terrain et écoute des populations et de l'administration, de l'autre, Taoufik Cheikhrouhou savait également susciter l'attention des institutions financières régionales et internationales, et la coopération étrangère, afin de mobiliser les ressources nécessaires aux programmes sociaux. Sa gestion rigoureuse, le respect des délais de réalisation et l'évaluation constitueront son mode opératoire. Son intégrité est unanimement saluée en méta-valeur.

الله يرحمو

mahindra^{Rise}

TÉL.: 70 130 130

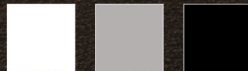
ففي الصندي

عندك ما تختار...



ابتداءً من 63 055 دينار

متوفر في زوز ببيان وأربعة ببيان



20 000 km
DE VIDANGE GRATUITE

عرض صالح إلى غاية
31 جويلية 2026

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VEHICULES DE TOURISME



Adieu, Si Habib

Chevelure noire fournie que tu retenais par un bandeau quand tu jouais au tennis, moustaches épaisses, un cigare aux lèvres à la manière des guerrioros latinos, et gabarit de lutteur : ainsi tu étais pour ceux qui t'avaient connu étudiant à Paris, début des années 1970. Le verbe haut, l'indignation permanente, depuis lors.

Tout sera fugitif pour toi, éphémère : ton enfance dans les oasis de Nefzaoua, à Kébili, tes années d'études à Sfax, puis en France, ton affectation à l'ambassade de Tunisie à Paris, aux côtés de Hédi Mabrouk, ton passage au cabinet de Mohamed Ennaceur aux Affaires sociales, ta mission à La Kasbah, conseiller de Mohamed Mzali, et ta nomination ministre de la Santé, pour quelques mois seulement, fin 1983-début 1984.

Seule ta traversée du désert, après ton limogeage injuste, sera longue, pénible, tue. Ta souffrance, tu ne t'en plaindras jamais, ta blessure, tu ne l'avoueras à personne. Tu l'endureras, seul, jusqu'à la lie.

Ton amour-propre est légendaire, ton orgueil ne fléchit guère. L'estime de soi, la fierté, coulaient dans tes veines. Ni compromis, ni compromission, tu as été entier, fidèle à toi-même, moulé dans tes valeurs, fidèle à tes principes, attaché aux tiens. Croyant, sans conservatisme, ouvert sans éblouissement, attentif aux rapports du FMI et de la Banque mondiale, sans céder à leurs sirènes.

De tes années d'études à l'Institut de prévision économique et sociale de Paris, de chercheur au ministère de l'Economie et des Finances, de conseiller ministériel puis du Premier ministre et de ministre, tu as appris à décortiquer les indicateurs macroéconomiques, analyser les indices statistiques et suivre les comptes de la nation. Ton sens politique t'alertait sur les risques pouvant surgir. Ton flair te guidait partout. Dans ta retraite forcée, dans la quarantaine seulement, tu t'es consacré à ta famille, tu t'es réservé pour tes amis, tu t'es réfugié dans la lecture, la réflexion et l'écriture. Sans t'enfermer dans une bulle,



tu savais créer ton propre bonheur et contribuer à celui des autres. Tes chroniques mensuelles dont tu gratifias les lecteurs de *Leaders* étaient pour toi un exercice renouvelé de veille économique, d'analyse et de recherche d'issue de sortie dans une conjoncture de plus en plus complexe. Au fil des mois, des ans, ta vision se précise, ta pensée se confirme, ta capacité de remise en question et de proposition gagne en puissance. En mettant côte à côte ces chroniques, tu aurais fini par élaborer tout un programme économique et social pour la Tunisie. Comment trouver les mots justes pour t'exprimer par temps de fortes tempêtes ? Comment signaler de fausses pistes empruntées, prévenir des menaces économiques et monétaires, des dérapages, sans alarmer, ni offenser ? Comment expliquer clairement ce qui est compliqués ? Comment garder ta franchise, loin de tout maquillage, d'un côté, ou de surenchère, de l'autre ?

Tu as su l'accomplir, prenant sans doute un malin plaisir à taquiner, restant toujours dans la véracité des faits, la profondeur de l'analyse et le respect. Tu tenais beaucoup à la notion d'estime et de considération : tu t'y attachais, naturellement, vis-à-vis de tous, comme tu l'exigeais à ton égard. Préserver la dignité et conserver la capacité d'indignation sont non négociables pour toi.

Le souvenir que tu laisses est celui des valeurs. Elles auraient pu te coûter cher, n'était-ce ta renonciation à toute ambition politique et à toute prétention vénale. Elles ont, en retour, fleuri ton jardin secret là où tu as puisé la force de tenir. Les tiens t'ont comblé de bonheur. Une chance inestimable, un grand réconfort.

Lorsque tout est éphémère, seules les valeurs sauvent, restent et marquent.

Tu as été un homme de valeur, et de valeurs.

Tu nous manqueras, cher Si Habib.

الله يرحمك

Taoufik Habaieb

البنك
التونسي

BANQUE DE TUNISIE

عزيز في بلادك مع البنك التونسي

سهّل حياتك في تونس مع "Pack عزيز في بلادك"



CENTRE DE RELATION CLIENT 81 10 12 12

www.bt.com.tn



KYLIAN MBAPPÉ

H
U
B
L
O
T




BEN JANNET & CO
1986

BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1
TÉL. +216 36 360 555
RUE LAC VICTORIA, LES BERGES DU LAC 1
TÉL. +216 36 360 999
MALL OF SEAX - SFAX - TÉL. +216 36 249 092